61ème ANNEE



Correspondant au 3 janvier 2022

# الجمهورية الجسزارية الجمهورية المجتنبة

# المركب المركبينة

اِتفاقات دولية ، قوانين ، ومراسيم وترارات وآراء ، مقررات ، مناشير ، إعلانات وبالاغات

# JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
CONVENTIONS ET ACCORDS INTERNATIONAUX - LOIS ET DECRETS
ARRETES, DECISIONS, AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES
(TRADUCTION FRANCAISE)

ABONNEMENT ANNUEL	Algérie Tunisie Maroc Libye Mauritanie	ETRANGER (Pays autres que le Maghreb)	DIRECTION ET REDACTION SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT WWW.JORADP.DZ Abonnement et publicité:
	1 An	1 An	IMPRIMERIE OFFICIELLE
			Les Vergers, Bir-Mourad Raïs, BP 376 ALGER-GARE
Edition originale	1090,00 D.A	2675,00 D.A	Tél : 023.41.18.89 à 92
			Fax: 023.41.18.76
Edition originale et sa traduction	2180,00 D.A	5350,00 D.A	C.C.P. 3200-50 Clé 68 ALGER
		(Frais d'expédition en sus)	BADR : Rib 00 300 060000201930048
			ETRANGER : (Compte devises)
			BADR: 003 00 060000014720242

Edition originale, le numéro : 14,00 dinars. Edition originale et sa traduction, le numéro : 28,00 dinars. Numéros des années antérieures : suivant barème. Les tables sont fournies gratuitement aux abonnés. *Prière de joindre la dernière bande pour renouvellement, réclamation, et changement d'adresse.*Tarif des insertions : 60,00 dinars la ligne

### **SOMMAIRE**

## **DECRETS**

Décret présidentiel n° 22-02 du 29 Journada El Oula 1443 correspondant au 3 janvier 2022 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2022, à la Présidence de la République	4
Décret présidentiel n° 22-03 du 29 Journada El Oula 1443 correspondant au 3 janvier 2022 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2022, au ministre des affaires étrangères et de la communauté nationale à l'étranger	4
Décret exécutif n° 22-04 du 29 Journada El Oula 1443 correspondant au 3 janvier 2022 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2022, au Premier ministre	8
Décret exécutif n° 22-05 du 29 Journada El Oula 1443 correspondant au 3 janvier 2022 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2022, au ministre des finances	12
Décret exécutif n° 22-06 du 29 Journada El Oula 1443 correspondant au 3 janvier 2022 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2022, au ministre de l'intérieur, des collectivités locales et de l'aménagement du territoire	35
Décret exécutif n° 22-07 du 29 Journada El Oula 1443 correspondant au 3 janvier 2022 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2022, au ministre de la justice, garde des sceaux	54
Décret exécutif n° 22-08 du 29 Journada El Oula 1443 correspondant au 3 janvier 2022 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2022, au ministre de l'énergie et des mines	64
Décret exécutif n° 22-09 du 29 Journada El Oula 1443 correspondant au 3 janvier 2022 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2022, au ministre de la transition énergétique et des énergies renouvelables	68
Décret exécutif n° 22-10 du 29 Journada El Oula 1443 correspondant au 3 janvier 2022 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2022, au ministre des moudjahidine et des ayants-droit	70
Décret exécutif n° 22-11 du 29 Journada El Oula 1443 correspondant au 3 janvier 2022 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2022, au ministre des affaires religieuses et des wakfs	74
Décret exécutif n° 22-12 du 29 Journada El Oula 1443 correspondant au 3 janvier 2022 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2022, au ministre de l'éducation nationale	78
Décret exécutif n° 22-13 du 29 Journada El Oula 1443 correspondant au 3 janvier 2022 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2022, au ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique	84
Décret exécutif n° 22-14 du 29 Journada El Oula 1443 correspondant au 3 janvier 2022 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2022, au ministre de la formation et de l'enseignement professionnels	89
Décret exécutif n° 22-15 du 29 Journada El Oula 1443 correspondant au 3 janvier 2022 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2022, à la ministre de la culture et des arts	93
Décret exécutif n° 22-16 du 29 Journada El Oula 1443 correspondant au 3 janvier 2022 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2022, au ministre de la jeunesse et des sports	97
Décret exécutif n° 22-17 du 29 Journada El Oula 1443 correspondant au 3 janvier 2022 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2022, au ministre de la numérisation et des statistiques	101
Décret exécutif n° 22-18 du 29 Journada El Oula 1443 correspondant au 3 janvier 2022 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2022, au ministre de la poste et des télécommunications	103
Décret exécutif n° 22-19 du 29 Journada El Oula 1443 correspondant au 3 janvier 2022 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2022, à la ministre de la solidarité nationale, de la famille et de la condition de la femme	106

# **SOMMAIRE** (suite)

Décret exécutif n° 22-20 du 29 Journada El Oula 1443 correspondant au 3 janvier 2022 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2022, au ministre de l'industrie	110
Décret exécutif n° 22-21 du 29 Journada El Oula 1443 correspondant au 3 janvier 2022 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2022, au ministre de l'agriculture et du développement rural	114
Décret exécutif n° 22-22 du 29 Journada El Oula 1443 correspondant au 3 janvier 2022 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2022, au ministre de l'habitat, de l'urbanisme et de la ville	122
Décret exécutif n° 22-23 du 29 Journada El Oula 1443 correspondant au 3 janvier 2022 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2022, au ministre du commerce et de la promotion des exportations	128
Décret exécutif n° 22-24 du 29 Journada El Oula 1443 correspondant au 3 janvier 2022 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2022, au ministre de la communication	134
Décret exécutif n° 22-25 du 29 Journada El Oula 1443 correspondant au 3 janvier 2022 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2022, au ministre des travaux publics	137
Décret exécutif n° 22-26 du 29 Journada El Oula 1443 correspondant au 3 janvier 2022 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2022, au ministre des transports	141
Décret exécutif n° 22-27 du 29 Journada El Oula 1443 correspondant au 3 janvier 2022 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2022, au ministre des ressources en eau et de la sécurité hydrique	145
Décret exécutif n° 22-28 du 29 Journada El Oula 1443 correspondant au 3 janvier 2022 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2022, au ministre du tourisme et de l'artisanat	150
Décret exécutif n° 22-29 du 29 Journada El Oula 1443 correspondant au 3 janvier 2022 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2022, au ministre de la santé	154
Décret exécutif n° 22-30 du 29 Journada El Oula 1443 correspondant au 3 janvier 2022 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2022, au ministre du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale	158
Décret exécutif n° 22-31 du 29 Journada El Oula 1443 correspondant au 3 janvier 2022 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2022, à la ministre des relations avec le Parlement	165
Décret exécutif n° 22-32 du 29 Journada El Oula 1443 correspondant au 3 janvier 2022 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2022, à la ministre de l'environnement	167
Décret exécutif n° 22-33 du 29 Journada El Oula 1443 correspondant au 3 janvier 2022 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2022, au ministre de la pêche et des productions halieutiques	171
Décret exécutif n° 22-34 du 29 Journada El Oula 1443 correspondant au 3 janvier 2022 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2022, au ministre de l'industrie pharmaceutique	175

#### **DECRETS**

Décret présidentiel n° 22-02 du 29 Journada El Oula 1443 correspondant au 3 janvier 2022 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2022, à la Présidence de la République.

Le Président de la République,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 91-7° et 141 (alinéa 1er) :

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 21-16 du 25 Journada El Oula 1443 correspondant au 30 décembre 2021 portant loi de finances pour 2022 ;

#### Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de quinze milliards deux cent un millions deux cent vingt-quatre mille dinars (15.201.224.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2022, à la Présidence de la République, sont répartis conformément au tableau annexé à l'original du présent décret et subdivisés comme suit :

#### Section I:

Présidence de la République

#### **Section II:**

Secrétariat général du Gouvernement : 594.857.000 DA.

#### **Section III:**

Haut commissariat à l'amazighité: ........... 103.259.000 DA.

#### **Section IV:**

#### Section V:

Médiateur de la République : .................. 662.514.000 DA.

Art. 2. — La gestion des crédits figurant à chacune des sections citées ci-dessus, est assurée, respectivement, par :

- le secrétaire général de la Présidence de la République,
- le secrétaire général du Gouvernement,
- le haut commissaire à l'amazighité,
- le commandant d'El-Haras El-Djamhouri,
- le médiateur de la République.

Art. 3. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 29 Journada El Oula 1443 correspondant au 3 janvier 2022.

Abdelmadjid TEBBOUNE.

Décret présidentiel n° 22-03 du 29 Journada El Oula 1443 correspondant au 3 janvier 2022 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2022, au ministre des affaires étrangères et de la

Le Président de la République,

Sur le rapport du ministre des finances,

communauté nationale à l'étranger.

Vu la Constitution, notamment ses articles 91-7° et 141 (alinéa 1er);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 21-16 du 25 Journada El Oula 1443 correspondant au 30 décembre 2021 portant loi de finances pour 2022 ;

#### Décrète :

Article 1er. — Les crédits d'un montant de quarante-deux milliards sept cent seize millions neuf cent huit mille dinars (42.716.908.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2022, au ministre des affaires étrangères et de la communauté nationale à l'étranger, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre des affaires étrangères et de la communauté nationale à l'étranger sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 29 Journada El Oula 1443 correspondant au 3 janvier 2022.

Abdelmadjid TEBBOUNE.

#### TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2022, au ministre des affaires étrangères et de la communauté nationale à l'étranger

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
21.01	Personnel — Rémunérations d'activités	(2( 7(2 000
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités	626.763.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	697.305.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	132.570.000
	Total de la 1ère partie	1.456.638.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	200.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	1.000.000
	Total de la 2ème partie	1.200.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	12.500.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	40.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	510.000.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	84.000.000
	Total de la 3ème partie	606.540.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	247.000.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	3.040.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	32.800.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	348.500.000
34-05	Administration centrale — Habillement	4.000.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	10.560.000
34-92	Administration centrale — Loyers	7.980.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	653.890.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	200.000.000
	Total de la 5ème partie	200.000.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-02	Subvention à l'institut diplomatique et des relations internationales	40.000.000
36-03	Subvention au centre culturel algérien à Paris	147.000.000
	Total de la 6ème partie	187.000.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Conférences internationales	2.000.000
	Total de la 7ème partie	2.000.000
	Total du titre III	3.107.268.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	2ème Partie	
	Action internationale	
42-01	Participation aux organismes internationaux	3.000.000.000
42-03	Coopération internationale	4.500.000.000
42-04	Action maghrébine	1.500.000
	Total de la 2ème partie	7.501.500.000
	3ème Partie Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Complément de bourses — Indemnités de stage — Frais de formation à l'étranger	4.400.000.000
	Total de la 3ème partie	4.400.000.000
	Total du titre IV	11.901.500.000
	Total de la sous-section I	15.008.768.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES A L'ETRANGER	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Services à l'étranger — Traitements d'activités	1.177.258.000
31-12	Services à l'étranger — Indemnités et allocations diverses	9.286.800.000
31-13	Services à l'étranger — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	8.480.200.000
	Total de la 1ère partie	18.944.258.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	3ème Partie	
22 11	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services à l'étranger — Prestations à caractère familial	45.782.000
33-13	Services à l'étranger — Sécurité sociale	2.061.700.000
	Total de la 3ème partie	2.107.482.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services à l'étranger — Remboursement de frais	1.254.400.000
34-12	Services à l'étranger — Matériel et mobilier	183.120.000
34-13	Services à l'étranger — Fournitures	136.250.000
34-14	Services à l'étranger — Charges annexes	1.244.000.000
34-15	Services à l'étranger — Habillement	5.450.000
34-91	Services à l'étranger — Parc automobile	318.280.000
34-93	Services à l'étranger — Loyers	2.430.400.000
	Total de la 4ème partie	5.571.900.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services à l'étranger — Entretien des immeubles	490.500.000
	Total de la 5ème partie	490.500.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-21	Services à l'étranger — Action diplomatique — Dépenses diverses	244.000.000
37-22	Services à l'étranger — Dépenses imprévues	250.000.000
	Total de la 7ème partie	494.000.000
	Total du titre III	27.608.140.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	6ème Partie	
	Action sociale — Assistance et solidarité	
46-91	Services à l'étranger — Frais d'assistance aux nationaux à l'étranger	100.000.000
	Total de la 6ème partie	100.000.000
	Total du titre IV	100.000.000
	Total de la sous-section II	27.708.140.000
	Total de la section I	42.716.908.000
	Total des crédits ouverts au ministre des affaires étrangères et de la communauté nationale à l'étranger	42.716.908.000

Décret exécutif n° 22-04 du 29 Journada El Oula 1443 correspondant au 3 janvier 2022 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2022, au Premier ministre.

Le Premier ministre.

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 112-5° et 141 (alinéa 2);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 21-16 du 25 Journada El Oula 1443 correspondant au 30 décembre 2021 portant loi de finances pour 2022 ;

Vu le décret présidentiel n° 21-275 du 19 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 30 juin 2021 portant nomination du Premier ministre ;

#### Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de quatre milliards cinq cent cinquante-et-un millions sept cent vingt-sept mille dinars (4.551.727.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2022, au Premier ministre, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 29 Journada El Oula 1443 correspondant au 3 janvier 2022.

Aïmene BENABDERRAHMANE.

#### TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2022, aux services du Premier ministre

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	PREMIER MINISTRE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Premier ministre — Traitements d'activités	206.000.000
31-02	Premier ministre — Indemnités et allocations diverses	377.500.000
31-03	Premier ministre — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	110.000.000
	Total de la 1ère partie	693.500.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-02	Premier ministre — Pensions de service et pour dommages corporels	7.500.000
	Total de la 2ème partie	7.500.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Premier ministre — Prestations à caractère familial	4.900.000
33-02	Premier ministre — Prestations facultatives	25.000
33-03	Premier ministre — Sécurité sociale	146.075.000
33-04	Premier ministre — Contribution aux œuvres sociales	16.416.000
	Total de la 3ème partie	167.416.000
	4ème Partie  Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Premier ministre — Remboursement de frais	220.000.000
34-02	Premier ministre — Matériel et mobilier	15.000.000
34-03	Premier ministre — Fournitures	10.000.000
34-04	Premier ministre — Charges annexes	43.350.000
34-05	Premier ministre — Habillement	3.000.000
34-06	Premier ministre — Frais de fonctionnement de la résidence officielle du Premier ministre	1.425.000
34-07	Premier ministre — Frais de travaux et de séjour d'experts nationaux et/ou étrangers	4.500.000
34-08	Premier ministre — Frais de gestion des services communs de la résidence d'Etat du Club des Pins	3.325.000
34-80	Premier ministre — Parc automobile	40.000.000
34-92	Premier ministre — Loyers	156.000.000
34-97	Premier ministre — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	17.000
	Total de la 4ème partie	496.617.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Premier ministre — Entretien des immeubles	14.000.000
	Total de la 5ème partie	14.000.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Premier ministre — Dépenses diverses	5.000.000
37-02	Premier ministre — Organisation de conférences et séminaires	20.000.000
37-06	Frais de fonctionnement du comité national de prévention et de lutte contre la traite des personnes	9.525.000
37-10	Dépenses relatives à la communication institutionnelle	100.000.000
37-11	Dépenses relatives au fonctionnement de la commission de bonne gouvernance	14.000.000
	Total de la 7ème partie	148.525.000
	Total du titre III	1.527.558.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	2ème Partie	
	Action internationale	
42-02	Participation de l'Algérie à l'exposition universelle Dubai 2020 (Emirats Arabes Unis)	60.000.000
	Total de la 2ème partie	60.000.000
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Premier ministre — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de	
	formation	2.500.000
	Total de la 3ème partie	2.500.000
	4ème Partie	
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-01	Contribution à la résidence d'Etat du Sahel	320.000.000
44-02	Contribution à l'agence spatiale algérienne (ASAL)	1.300.000.000
44-03	Contribution au commissariat aux énergies renouvelables et à l'efficacité	
	énergétique	84.450.000
	Total de la 4ème partie	1.704.450.000
	Total du titre IV	1.766.950.000
	Total de la sous-section I	3.294.508.000
	Total de la section I	3.294.508.000
	SECTION II	
	DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA REFORME ADMINISTRATIVE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités	352.000.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	555.000.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	36.800.000
	Total de la 1ère partie	943.800.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	10.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	780.000
	Total de la 2ème partie	790.000
	3ème Partie Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	7.000.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	20.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	226.750.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	25.733.000
	Total de la 3ème partie	259.503.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	6.400.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	3.236.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	4.000.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	26.500.000
34-05	Administration centrale — Habillement	200.000
34-82	Administration centrale — Parc automobile	1.280.000
34-96 34-97	Administration centrale — Loyers	1.500.000
	dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	43.126.000
	5ème Partie Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	3.000.000
	Total de la 5ème partie	3.000.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Organisation de conférences et séminaires	1.000.000
	Total de la 7ème partie	1.000.000
	Total du titre III	1.251.219.000
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	6.000.000
	Total de la 3ème partie	6.000.000
	Total du titre IV	6.000.000
	Total de la sous-section II	1.257.219.000
	Total de la section II	1.257.219.000
	Total des crédits ouverts au Premier ministre	4.551.727.000

Décret exécutif n° 22-05 du 29 Journada El Oula 1443 correspondant au 3 janvier 2022 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2022, au ministre des finances.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 112-5° et 141 (alinéa 2) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 21-16 du 25 Journada El Oula 1443 correspondant au 30 décembre 2021 portant loi de finances pour 2022 ;

Vu le décret présidentiel n° 21-275 du 19 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 30 juin 2021 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le décret présidentiel n° 21-281 du 26 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 7 juillet 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement;

#### Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de quatre-vingtdouze milliards neuf cent vingt-huit millions huit cent quatre-vingt-seize mille dinars (92.928.896.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2022, au ministre des finances, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 29 Journada El Oula 1443 correspondant au 3 janvier 2022.

Aïmene BENABDERRAHMANE.

#### TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2022, au ministre des finances

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	ADMINISTRATION CENTRALE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités	690.000.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	1.175.000.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	134.000.000
	Total de la 1ère partie	1.999.000.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	225.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	1.900.000
	Total de la 2ème partie	2.125.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	8.900.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	40.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	466.250.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	43.800.000
	Total de la 3ème partie	518.990.000
	4ème Partie Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	85.000.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	2.880.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	9.000.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	76.330.000
34-05	Administration centrale — Habillement	1.400.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	6.960.000
34-92	Administration centrale — Loyers	2.400.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	20.000
	Total de la 4ème partie	183.990.000
	5ème Partie Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	170.000.000
	Total de la 5ème partie	170.000.000
	6ème Partie Subventions de fonctionnement	
36-03	Subvention à l'école nationale des impôts (E.N.I.)	175.000.000
36-06	Subvention à la cellule de traitement du renseignement financier	62.000.000
36-09	Subvention à l'école nationale du Trésor	16.000.000
	Total de la 6ème partie	253.000.000
	7ème Partie <i>Dépenses diverses</i>	
37-02	Administration centrale — Conférences et séminaires	1.100.000
37-03	Administration centrale — Etudes	3.000.000
37-04	Administration centrale — Frais de fonctionnement du fonds spécial de retraite des cadres supérieurs de la Nation	3.000.000
	Total de la 7ème partie	7.100.000
	Total du titre III	3.134.205.000

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	2ème Partie	
	Action internationale	
42-03	Administration centrale — Contributions et cotisations aux organismes internationaux non gouvernementaux	2.600.000
	Total de la 2ème partie	2.600.000
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	66.000.000
43-02	Administration centrale — Encouragements aux associations d'utilité publique	10.000
	Total de la 3ème partie	66.010.000
	4ème Partie	
	Action économique — Encouragements et interventions	
44.01		
44-01	Administration centrale — Contribution à l'institut supérieur de gestion et de planification	100.000.000
	Total de la 4ème partie	100.000.000
	Total du titre IV	168.610.000
	Total de la sous-section I	3.302.815.000
	Total de la section I	3.302.815.000
	SECTION II	
	DIRECTION GENERALE DE LA COMPTABILITE	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Direction générale de la comptabilité — Traitements d'activités	158.000.000
31-02	Direction générale de la comptabilité — Indemnités et allocations diverses	180.000.000
31-03	Direction générale de la comptabilité — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	15.000.000
	Total de la 1ère partie	353.000.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Direction générale de la comptabilité — Rentes d'accidents du travail	21.000
32-02	Direction générale de la comptabilité — Pensions de service et pour dommages corporels	500.000
	Total de la 2ème partie	521.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Direction générale de la comptabilité — Prestations à caractère familial	3.000.000
33-02	Direction générale de la comptabilité — Prestations facultatives	20.000
33-03	Direction générale de la comptabilité — Sécurité sociale	85.000.000
33-04	Direction générale de la comptabilité — Contribution aux œuvres sociales	10.100.000
	Total de la 3ème partie	98.120.000
	4ème Partie Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Direction générale de la comptabilité — Remboursement de frais	5.000.000
34-02	Direction générale de la comptabilité — Matériel et mobilier	48.000.000
34-03	Direction générale de la comptabilité — Fournitures	30.000.000
34-04	Direction générale de la comptabilité — Charges annexes	120.000.000
34-05	Direction générale de la comptabilité — Habillement	392.000
34-90	Direction générale de la comptabilité — Parc automobile	2.400.000
34-92	Direction générale de la comptabilité — Loyers	800.008
34-97	Direction générale de la comptabilité — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	206.602.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Direction générale de la comptabilité — Entretien des immeubles	6.000.000
	Total de la 5ème partie	6.000.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	7ème Partie Dépenses diverses	
37-02	Direction générale de la comptabilité — Conférences et séminaires	3.000.000
37-03	Direction générale de la comptabilité — Frais de fonctionnement du conseil national de la comptabilité	44.000.000
37-04	Direction générale de la comptabilité — Frais de fonctionnement de la commission de supervision des assurances	3.000.000
37-05	Direction générale de la comptabilité — Frais de mise en œuvre de la modernisation des systèmes du Trésor	40.000.000
	Total de la 7ème partie	90.000.000
	Total du titre III	754.243.000
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie  Action éducative et culturelle	
43-01	Direction générale de la comptabilité — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	15.000.000
	Total de la 3ème partie	15.000.000
	Total du titre IV	15.000.000
	Total de la sous-section I	769.243.000
	SOUS-SECTION II SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Directions régionales du Trésor — Traitements d'activités	5.000.000.000
31-12	Directions régionales du Trésor — Indemnités et allocations diverses	6.400.000.000
31-13	Directions régionales du Trésor — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	1.200.000.000
	Total de la 1ère partie	12.600.000.000
	2ème Partie Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Directions régionales du Trésor — Rentes d'accidents du travail	200.000
32-12	Directions régionales du Trésor — Pensions de service et pour dommages corporels	
	Total de la 2ème partie	4.000.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie Personnel — Charges sociales	
33-11	Directions régionales du Trésor — Prestations à caractère familial	150.000.000
33-12	Directions régionales du Trésor — Prestations facultatives	260.000
33-13	Directions régionales du Trésor — Sécurité sociale	2.850.000.000
33-14	Directions régionales du Trésor — Contribution aux œuvres sociales	317.000.000
	Total de la 3ème partie	3.317.260.000
	4ème Partie Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Directions régionales du Trésor — Remboursement de frais	40.000.000
34-12	Directions régionales du Trésor — Matériel et mobilier	32.800.000
34-13	Directions régionales du Trésor — Fournitures	120.000.000
34-14	Directions régionales du Trésor — Charges annexes	260.000.000
34-15	Directions régionales du Trésor — Habillement	3.100.000
34-91	Directions régionales du Trésor — Parc automobile	16.000.000
34-93	Directions régionales du Trésor — Loyers	3.500.000
34-98	Directions régionales du Trésor — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	50.000
	Total de la 4ème partie	475.450.000
	5ème Partie Travaux d'entretien	
35-11	Directions régionales du Trésor — Entretien des immeubles	60.000.000
	Total de la 5ème partie	60.000.000
	Total du titre III	16.456.910.000
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie  Action éducative et culturelle	
43-11	Directions régionales du Trésor — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	100.000.000
	Total de la 3ème partie	100.000.000
	Total du titre IV	100.000.000
	Total de la sous-section II	16.556.910.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SOUS-SECTION III GESTION DES HOTELS DES FINANCES ET CENTRES FINANCIERS	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-23	Hôtels des finances et centres financiers — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	7.000.000
	Total de la 1ère partie	7.000.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-23	Hôtels des finances et centres financiers — Fournitures	240.000
34-24	Hôtels des finances et centres financiers — Charges annexes	619.000
34-25	Hôtels des finances et centres financiers — Habillement	24.000
	Total de la 4ème partie	883.000
	5ème Partie Travaux d'entretien	
35-21	Hôtels des finances et centres financiers — Entretien des immeubles et leurs installations techniques	643.000
	Total de la 5ème partie	643.000
	Total du titre III	8.526.000
	Total de la sous-section III	8.526.000
	Total de la section II	17.334.679.000
	SECTION III  DIRECTION GENERALE DES DOUANES	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Direction générale des douanes — Traitements d'activités	5.348.000.000
31-02	Direction générale des douanes — Indemnités et allocations diverses	8.395.400.000
31-03	Direction générale des douanes — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	299.000.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	2ème Partie Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Direction générale des douanes — Rentes d'accidents du travail	1.665.000
32-02	Direction générale des douanes — Pensions de service et pour dommages corporels	24.400.000
	Total de la 2ème partie	26.065.000
	3ème Partie Personnel — Charges sociales	
33-01	Direction générale des douanes — Prestations à caractère familial	220.000.000
33-02	Direction générale des douanes — Prestations facultatives	400.000
33-03	Direction générale des douanes — Sécurité sociale	3.435.250.000
33-04	Direction générale des douanes — Contribution aux œuvres sociales	386.000.000
	Total de la 3ème partie	4.041.650.000
	4ème Partie Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Direction générale des douanes — Remboursement de frais	19.000.000
34-02	Direction générale des douanes — Matériel et mobilier	18.535.000
34-03	Direction générale des douanes — Fournitures	15.265.000
34-04	Direction générale des douanes — Charges annexes	8.925.000
34-05	Direction générale des douanes — Habillement	300.300.000
34-06	Direction générale des douanes — Alimentation	2.800.000
34-90	Direction générale des douanes — Parc automobile	4.320.000
34-92	Direction générale des douanes — Loyers	1.500.000
34-97	Direction générale des douanes — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	370.655.000
	5ème Partie Travaux d'entretien	
35-01	Direction générale des douanes — Entretien des immeubles	11.000.000
	Total de la 5ème partie	11.000.000
	7ème Partie Dépenses diverses	
37-02	Direction générale des douanes — Dépenses diverses	400.000
37-03	Direction générale des douanes — Conférences et séminaires	3.400.000
	Total de la 7ème partie	3.800.000
	Total du titre III	18.495.570.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie  Action éducative et culturelle	
43-01	Direction générale des douanes — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	37.500.000
	Total de la 3ème partie	37.500.000
	Total du titre IV	37.500.000
	Total de la sous-section I	18.533.070.000
	SOUS-SECTION II SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	4ème Partie Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés des douanes — Remboursement de frais	40.000.000
34-12	Services déconcentrés des douanes — Matériel et mobilier	41.635.000
34-13	Services déconcentrés des douanes — Fournitures	37.600.000
34-14	Services déconcentrés des douanes — Charges annexes	325.415.000
34-15	Services déconcentrés des douanes — Habillement	1.200.000
34-16	Services déconcentrés des douanes — Alimentation	220.000.000
34-91	Services déconcentrés des douanes — Parc automobile	100.000.000
34-93	Services déconcentrés des douanes — Loyers	40.000.000
34-98	Services déconcentrés des douanes — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	805.860.000
	5ème Partie Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés des douanes — Entretien des immeubles	130.000.000
	Total de la 5ème partie	130.000.000
	Total du titre III	935.860.000
	Total de la sous-section II	935.860.000
	Total de la section III	19.468.930.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D
	SECTION IV DIRECTION GENERALE DES IMPOTS	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Direction générale des impôts — Traitements d'activités	460.000.000
31-02	Direction générale des impôts — Indemnités et allocations diverses	550.450.000
31-03	Direction générale des impôts — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	52.000.000
	Total de la 1ère partie	1.062.450.000
	2ème Partie Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Direction générale des impôts — Rentes d'accidents du travail	55.000
32-02	Direction générale des impôts — Pensions de service et pour dommages corporels	10.000
	Total de la 2ème partie	65.000
	3ème Partie Personnel — Charges sociales	
33-01	Direction générale des impôts — Prestations à caractère familial	10.000.000
33-02	Direction générale des impôts — Prestations facultatives	40.000
33-03	Direction générale des impôts — Sécurité sociale	251.236.000
33-04	Direction générale des impôts — Contribution aux œuvres sociales	28.300.000
	Total de la 3ème partie	289.576.000
	4ème Partie Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Direction générale des impôts — Remboursement de frais	33.000.000
34-02	Direction générale des impôts — Matériel et mobilier	6.048.000
34-03	Direction générale des impôts — Fournitures	156.000.000
34-04	Direction générale des impôts— Charges annexes	18.000.000
34-05	Direction générale des impôts — Habillement	900.000
34-90	Direction générale des impôts — Parc automobile	6.800.000
34-92	Direction générale des impôts — Loyers	1.000.000
34-97	Direction générale des impôts — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	221.758.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D
	5ème Partie  Travaux d'entretien	
35-01	Direction générale des impôts — Entretien des immeubles	7.000.000
	Total de la 5ème partie	7.000.000
	7ème Partie Dépenses diverses	
37-02	Direction générale des impôts — Conférences et séminaires	1.900.000
37-03	Frais de fonctionnement du conseil national de la fiscalité	1.000.000
	Total de la 7ème partie	2.900.000
	Total du titre III	1.583.749.000
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie  Action éducative et culturelle	
43-01	Direction générale des impôts — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	30.000.000
	Total de la 3ème partie	30.000.000
	Total du titre IV	30.000.000
	Total de la sous-section I	1.613.749.000
	SOUS-SECTION II SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Services déconcentrés des impôts — Traitements d'activités	7.300.000.000
31-12	Services déconcentrés des impôts — Indemnités et allocations diverses	8.500.000.000
31-13	Services déconcentrés des impôts — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	1.620.000.000
	Total de la 1ère partie	17.420.000.000
	2ème Partie Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés des impôts — Rentes d'accidents du travail	600.000
32-12	Services déconcentrés des impôts — Pensions de service et pour dommages corporels	10.000
	Total de la 2ème partie	610.000

#### JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 01

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés des impôts — Prestations à caractère familial	238.000.000
33-12	Services déconcentrés des impôts — Prestations facultatives	10.000
33-13	Services déconcentrés des impôts — Sécurité sociale	3.950.000.000
33-14	Services déconcentrés des impôts — Contribution aux œuvres sociales	435.000.000
	Total de la 3ème partie	4.623.010.000
	4ème Partie Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés des impôts — Remboursement de frais	110.000.000
34-12	Services déconcentrés des impôts — Matériel et mobilier	33.280.000
34-13	Services déconcentrés des impôts — Fournitures	53.600.000
34-14	Services déconcentrés des impôts — Charges annexes	300.000.000
34-15	Services déconcentrés des impôts — Habillement	4.900.000
34-91	Services déconcentrés des impôts — Parc automobile	27.200.000
34-93	Services déconcentrés des impôts — Loyers	31.000.000
34-98	Services déconcentrés des impôts — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	500.000
	Total de la 4ème partie	560.480.000
	5ème Partie Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés des impôts — Entretien des immeubles	140.000.000
	Total de la 5ème partie	140.000.000
	Total du titre III	22.744.100.000
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie Action éducative et culturelle	
43-11	Services déconcentrés des impôts — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	140.000.000
	Total de la 3ème partie	140.000.000
	Total du titre IV	140.000.000
	Total de la sous-section II	22.884.100.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SOUS-SECTION III GESTION DES HOTELS DES FINANCES ET CENTRES FINANCIERS	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-23	Hôtels des finances et centres financiers — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	245.000.000
	Total de la 1ère partie	245.000.000
	4ème Partie	
34-23	Matériel et fonctionnement des services  Hôtels des finances et centres financiers — Fournitures	4.000.000
34-24	Hôtels des finances et centres financiers — Pourintures  Hôtels des finances et centres financiers — Charges annexes	4.000.000 68.000.000
34-25	Hôtels des finances et centres financiers — Habillement	493.000
3 1 23	Total de la 4ème partie	
	5ème Partie  Travaux d'entretien	
35-21	Hôtels des finances et centres financiers — Entretien des immeubles et leurs installations techniques	33.000,000
	Total de la 5ème partie	33.000.000
	Total du titre III	350.493.000
	Total de la sous-section III	350.493.000
	Total de la section IV	24.848.342.000
	SECTION V DIRECTION GENERALE DU DOMAINE NATIONAL	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie  Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Direction générale du domaine national — Traitements d'activités	128.000.000
31-02	Direction générale du domaine national — Indemnités et allocations diverses	153.816.000
31-03	Direction générale du domaine national — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	39.073.000
	Total de la 1ère partie	320.889.000

#### JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 01

CREDITS OUVERTS EN D	LIBELLES	N <sup>os</sup> DES CHAPITRES
	2ème Partie Personnel — Pensions et allocations	
		22.02
10.000	Direction générale du domaine national — Pensions de service et pour dommages corporels	32-02
10.000	Total de la 2ème partie	
	3ème Partie Personnel — Charges sociales	
3.500.000	Direction générale du domaine national — Prestations à caractère familial	33-01
20.000	Direction générale du domaine national — Prestations facultatives	33-02
70.400.000	Direction générale du domaine national — Sécurité sociale	33-03
8.332.000	Direction générale du domaine national — Contribution aux œuvres sociales	33-04
82.252.000	Total de la 3ème partie	
	4ème Partie Matériel et fonctionnement des services	
4.200.000	Direction générale du domaine national — Remboursement de frais	34-01
4.040.000	Direction générale du domaine national — Matériel et mobilier	34-02
6.240.000	Direction générale du domaine national — Fournitures	34-03
12.000.000	Direction générale du domaine national — Charges annexes	34-04
472.000	Direction générale du domaine national — Habillement	34-05
5.000.000	Direction générale du domaine national — Parc automobile	34-90
10.000	Direction générale du domaine national — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	34-97
31.962.000	Total de la 4ème partie	
	5ème Partie Travaux d'entretien	
7.900.000	Direction générale du domaine national — Entretien des immeubles	35-01
7.900.000	Total de la 5ème partie	
	7ème Partie <i>Dépenses diverses</i>	
2.000.000	Direction générale du domaine national — Conférences et séminaires	37-02
2.000.000	Total de la 7ème partie	
445.013.000	Total du titre III	
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie Action éducative et culturelle	
1.700.000	Direction générale du domaine national — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	43-01
1.700.000	Total de la 3ème partie	
1.700.000	Total du titre IV	
1.700.000	Total de la sous-section I	

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D
	SOUS-SECTION II SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Services déconcentrés du domaine national — Traitements d'activités	4.762.000.000
31-12	Services déconcentrés du domaine national — Indemnités et allocations diverses	5.700.000.000
31-13	Services déconcentrés du domaine national — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	1.276.619.000
	Total de la 1ère partie	11.738.619.000
	2ème Partie Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés du domaine national — Rentes d'accidents du travail	100.000
32-12	Services déconcentrés du domaine national — Pensions de service et pour dommages corporels	20,000
	Total de la 2ème partie	120.000
	3ème Partie Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés du domaine national — Prestations à caractère familial	170.000.000
33-12	Services déconcentrés du domaine national — Prestations facultatives	300.000
33-13	Services déconcentrés du domaine national — Sécurité sociale	2.615.500.000
33-14	Services déconcentrés du domaine national — Contribution aux œuvres sociales	265.000.000
	Total de la 3ème partie	3.050.800.000
	4ème Partie Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés du domaine national — Remboursement de frais	152.000.000
34-12	Services déconcentrés du domaine national — Matériel et mobilier	120.600.000
34-13	Services déconcentrés du domaine national — Fournitures	133.600.000
34-14	Services déconcentrés du domaine national — Charges annexes	182.750.000
34-15	Services déconcentrés du domaine national — Habillement	7.500.000
34-91	Services déconcentrés du domaine national — Parc automobile	86.700.000
34-93	Services déconcentrés du domaine national — Loyers	5.000.000
34-98	Services déconcentrés du domaine national — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	688.160.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D
	5ème Partie  Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés du domaine national — Entretien des immeubles	87.000.000
	Total de la 5ème partie	87.000.000
	Total du titre III	15.564.699.000
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie  Action éducative et culturelle	
43-11	Services déconcentrés du domaine national — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	90.000.000
	Total de la 3ème partie	90.000.000
	Total du titre IV	90.000.000
	Total de la sous-section II	15.654.699.000
	SOUS-SECTION III GESTION DES HOTELS DES FINANCES ET CENTRES FINANCIERS	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités	
31-23	Hôtels des finances et centres financiers — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	50.000.000
	Total de la 1ère partie	50.000.000
	4ème Partie Matériel et fonctionnement des services	
34-23	Hôtels des finances et centres financiers — Fournitures	688.000
34-24	Hôtels des finances et centres financiers — Charges annexes	14.450.000
34-25	Hôtels des finances et centres financiers — Habillement	215.000
	Total de la 4ème partie	15.353.000
	5ème Partie Travaux d'entretien	
35-21	Hôtels des finances et centres financiers — Entretien des immeubles et leurs installations techniques	10.000.000
	Total de la 5ème partie	10.000.000
	Total du titre III	75.353.000
	Total de la sous-section III	75.353.000
	Total de la section V	16.176.765.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D.
	SECTION VI DIRECTION GENERALE DU BUDGET	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Direction générale du budget — Traitements d'activités	317.000.000
31-02	Direction générale du budget — Indemnités et allocations diverses	439.800.000
31-03	Direction générale du budget — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	27.000.000
	Total de la 1ère partie	783.800.000
	2ème Partie Personnel — Pensions et allocations	
32-02	Direction générale du budget — Pensions de service et pour dommages corporels	1.000
	Total de la 2ème partie	1.000
	3ème Partie Personnel — Charges sociales	
33-01	Direction générale du budget — Prestations à caractère familial	3.700.000
33-02	Direction générale du budget — Prestations facultatives	39.000
33-03	Direction générale du budget — Sécurité sociale	189.200.000
33-04	Direction générale du budget — Contribution aux œuvres sociales	17.530.000
	Total de la 3ème partie	210.469.000
	4ème Partie Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Direction générale du budget — Remboursement de frais	7.500.000
34-02	Direction générale du budget — Matériel et mobilier	9.500.000
34-03	Direction générale du budget — Fournitures	11.000.000
34-04	Direction générale du budget — Charges annexes	4.000.000
34-05	Direction générale du budget — Habillement	300.000
34-90	Direction générale du budget — Parc automobile	9.000.000
34-92	Direction générale du budget — Loyers	560.000
34-97	Direction générale du budget — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	41.870.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D
	5ème Partie Travaux d'entretien	
35-01	Direction générale du budget — Entretien des immeubles	7.500.000
	Total de la 5ème partie	7.500.000
	7ème Partie Dépenses diverses	
37-02	Direction générale du budget — Conférences et séminaires	3.300.000
37-03	Direction générale du budget — Frais de préparation du budget et de la loi de finances	7.000.000
37-05	Direction générale du budget — Etudes	11.000.000
	Total de la 7ème partie	21.300.000
	Total du titre III	1.064.940.000
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie Action éducative et culturelle	
43-01	Direction générale du budget — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	26.000.000
	Total de la 3ème partie	26.000.000
	Total du titre IV	26.000.000
	Total de la sous-section I	1.090.940.000
	SOUS-SECTION II  DIRECTIONS REGIONALES DU BUDGET	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Directions régionales du budget — Traitements d'activités	2.337.000.000
31-12	Directions régionales du budget — Indemnités et allocations diverses	2.947.000.000
31-13	Directions régionales du budget — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	195.000.000
	Total de la 1ère partie	5.479.000.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Directions régionales du budget — Rentes d'accidents du travail	100.000
32-12	Directions régionales du budget — Pensions de service et pour dommages corporels	1.000
	Total de la 2ème partie	101.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Directions régionales du budget — Prestations à caractère familial	54.000.000
33-12	Directions régionales du budget — Prestations facultatives	70.000
33-13	Directions régionales du budget — Sécurité sociale	1.322.500.000
33-14	Directions régionales du budget — Contribution aux œuvres sociales	140.900.000
	Total de la 3ème partie	1.517.470.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Directions régionales du budget — Remboursement de frais	15.000.000
34-12	Directions régionales du budget — Matériel et mobilier	29.360.000
34-13	Directions régionales du budget — Fournitures	27.440.000
34-14	Directions régionales du budget — Charges annexes	32.900.000
34-15	Directions régionales du budget — Habillement	1.279.000
34-91	Directions régionales du budget — Parc automobile	6.000.000
34-93	Directions régionales du budget — Loyers	3.600.000
34-98	Directions régionales du budget — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	15.000
	Total de la 4ème partie	115.594.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Directions régionales du budget — Entretien des immeubles	10.000.000
	Total de la 5ème partie	10.000.000
	Total du titre III	7.122.165.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-11	Directions régionales du budget — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires —	
	Frais de formation	70.000.000
	Total de la 3ème partie	70.000.000
	Total du titre IV	70.000.000
	Total de la sous-section II	7.192.165.000
	SOUS-SECTION III	
	DIRECTIONS DE LA PROGRAMMATION ET SUIVI BUDGETAIRES DE WILAYAS	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-21	Directions de la programmation et suivi budgétaires de wilayas — Traitements	
	d'activités	794.000.000
31-22	Directions de la programmation et suivi budgétaires de wilayas — Indemnités et	
	allocations diverses	974.342.000
31-23	Directions de la programmation et suivi budgétaires de wilayas — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de	
	sécurité sociale	190.000.000
	Total de la 1ère partie	1.958.342.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-21	Directions de la programmation et suivi budgétaires de wilayas — Rentes	
	d'accidents du travail	1.000
32-22	Directions de la programmation et suivi budgétaires de wilayas — Pensions de service et pour dommages corporels	100.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie  Personnel — Charges sociales	
33-21	Directions de la programmation et suivi budgétaires de wilayas — Prestations à caractère familial	27.000.000
33-22	Directions de la programmation et suivi budgétaires de wilayas — Prestations facultatives	48.000
33-23	Directions de la programmation et suivi budgétaires de wilayas — Sécurité sociale	445.000.000
33-24	Directions de la programmation et suivi budgétaires de wilayas — Contribution aux œuvres sociales	43.000.000
	Total de la 3ème partie	515.048.000
	4ème Partie  Matériel et fonctionnement des services	
34-21	Directions de la programmation et suivi budgétaires de wilayas — Remboursement de frais	13.000.000
34-22	Directions de la programmation et suivi budgétaires de wilayas — Matériel et mobilier	16.000.000
34-23	Directions de la programmation et suivi budgétaires de wilayas — Fournitures	24.000.000
34-24	Directions de la programmation et suivi budgétaires de wilayas — Charges annexes	34.350.000
34-25	Directions de la programmation et suivi budgétaires de wilayas — Habillement	1.200.000
34-81	Directions de la programmation et suivi budgétaires de wilayas — Parc automobile	14.000.000
34-95	Directions de la programmation et suivi budgétaires de wilayas — Loyers	500.000
34-96	Directions de la programmation et suivi budgétaires de wilayas — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	70.000
	Total de la 4ème partie	103.120.000
	5ème Partie  Travaux d'entretien	
35-21	Directions de la programmation et suivi budgétaires de wilayas — Entretien des immeubles	9.000.000
	Total de la 5ème partie	9.000.000
	Total du titre III	2.585.611.000

CREDITS OUVERTS EN D	LIBELLES	N <sup>os</sup> DES CHAPITRES
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie  Action éducative et culturelle	
35.000.000	Directions de la programmation et suivi budgétaires de wilayas — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	43-21
35.000.000	Total de la 3ème partie	
35.000.000	Total du titre IV	
2.620.611.000	Total de la sous-section III	
10.903.716.000	Total de la section VI	
	SECTION VII INSPECTION GENERALE DES FINANCES	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités	
260.000.000	Inspection générale des finances — Traitements d'activités	31-01
350.000.000	Inspection générale des finances — Indemnités et allocations diverses	31-02
38.000.000	Inspection générale des finances — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	31-03
648.000.000	Total de la 1ère partie	
	2ème Partie Personnel — Pensions et allocations	
Mémoire	Inspection générale des finances — Rentes d'accidents du travail	32-01
10.000	Inspection générale des finances — Pensions de service et pour dommages corporels	32-02
10.000	Total de la 2ème partie	
	3ème Partie Personnel — Charges sociales	
3.500.000	Inspection générale des finances — Prestations à caractère familial	33-01
30.000	Inspection générale des finances — Prestations facultatives	33-02
150.000.000	Inspection générale des finances — Sécurité sociale	33-03
15.650.000	Inspection générale des finances — Contribution aux œuvres sociales	33-04
169.180.000	Total de la 3ème partie	

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Inspection générale des finances — Remboursement de frais	50.000.000
34-02	Inspection générale des finances — Matériel et mobilier	1.300.000
34-03	Inspection générale des finances — Fournitures	3.760.000
34-04	Inspection générale des finances — Charges annexes	7.000.000
34-05	Inspection générale des finances — Habillement	200.000
34-90	Inspection générale des finances — Parc automobile	3.200.000
34-92	Inspection générale des finances — Loyers	10.000
34-97	Inspection générale des finances — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	9.000
	Total de la 4ème partie	65.479.000
	5ème Partie Travaux d'entretien	
35-01	Inspection générale des finances — Entretien des immeubles	3.000.000
	Total de la 5ème partie	3.000.000
	7ème Partie Dépenses diverses	
37-02	Inspection générale des finances — Conférences et séminaires	1.400.000
	Total de la 7ème partie	1.400.000
	Total du titre III	887.069.000
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie Action éducative et culturelle	
43-01	Inspection générale des finances — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	6.580.000
	Total de la 3ème partie	6.580.000
	Total du titre IV	6.580.000
	Total de la sous-section I	893.649.000
	Total de la section VII	893.649.000
	Total des crédits ouverts au ministre des finances	92.928.896.000

Décret exécutif n° 22-06 du 29 Journada El Oula 1443 correspondant au 3 janvier 2022 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2022, au ministre de l'intérieur, des collectivités locales et de l'aménagement du territoire.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 112-5° et 141 (alinéa 2) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 21-16 du 25 Journada El Oula 1443 correspondant au 30 décembre 2021 portant loi de finances pour 2022 ;

Vu le décret présidentiel n° 21-275 du 19 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 30 juin 2021 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le décret présidentiel n° 21-281 du 26 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 7 juillet 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement;

#### Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de cinq cent quatre-vingt-cinq milliards trois cent soixante-dix millions cinquante-neuf mille dinars (585.370.059.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2022, au ministre de l'intérieur, des collectivités locales et de l'aménagement du territoire, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de l'intérieur, des collectivités locales et de l'aménagement du territoire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 29 Journada El Oula 1443 correspondant au 3 janvier 2022.

Aïmene BENABDERRAHMANE.

#### TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2022, au ministre de l'intérieur, des collectivités locales et de l'aménagement du territoire

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I ADMINISTRATION GENERALE	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités	775.000.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	1.212.000.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	96.000.000
	Total de la 1ère partie	2.083.000.000
	2ème Partie Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	5.000.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages	
	corporels	16.500.000
	Total de la 2ème partie	21.500.000
	3ème Partie Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	15.000.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	560.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	500.875.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	41.000.000
	Total de la 3ème partie	557.435.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	54.000.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	450.000.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	392.000.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	45.000.000
34-05	Administration centrale — Habillement	7.200.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	13.649.000
34-92	Administration centrale — Loyers	3.000.000
34-96	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	964.859.000
		704.037.000
	5ème Partie	
25.61	Travaux d'entretien	<b>65</b> 000 000
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	65.000.000
	Total de la 5ème partie	65.000.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-01	Subvention à l'école nationale des transmissions (ENT)	72.000.000
36-02	Subvention à l'école nationale de la protection civile (ENPC)	750.000.000
36-04	Subvention au centre national de formation, de perfectionnement et de recyclage des personnels des collectivités locales de Béchar	78.000.000
36-05	Subvention au centre national de formation, de perfectionnement et de recyclage des personnels des collectivités locales d'Oran	92.000.000
36-06	Subvention au centre national de formation, de perfectionnement et de recyclage des personnels des collectivités locales de Ouargla	72.000.000
36-08	Subvention à l'école nationale d'administration (ENA)	390.000.000
36-09	Subvention au centre national de formation, de perfectionnement et de recyclage des personnels des collectivités locales de Djelfa	72.000.000
36-10	Subvention au centre national de formation, de perfectionnement et de recyclage des personnels des collectivités locales de Constantine	72.000.000
36-11	Subvention à la caisse de solidarité et de garantie des collectivités locales	50.000.000
36-13	Subvention à l'école nationale des ingénieurs de la ville	280.000.000
	Total de la 6ème partie	1.928.000.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Dépenses diverses	10.000.000
37-01	Administration centrale — Etat civil	3.200.000.000
37-03 37-04	Administration centrale — Conférences et séminaires	20.000.000
37-04 37-07	Contribution au fonds de solidarité des collectivités locales	150.000.000.000
37-07	Financement du redéploiement des agents de la garde communale	5.000.000.000
37-10 37-19	Frais liés aux opérations de rapatriement des migrants illégaux	
31-17	Total de la 7ème partie	1.000.000.000
	_	159.230.000.000
	Total du titre III	164.849.794.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires —	
	Frais de formation	60.000.000
43-02	Administration centrale — Encouragements aux associations d'utilité	
	publique	25.000.000
	Total de la 3ème partie	85.000.000
	4ème Partie	
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-01	Administration centrale — Contribution au centre de recherche en astronomie,	
	astrophysique et géophysique (CRAAG)	480.000.000
44-02	Contribution à l'office des parcs des sports et de loisirs de la wilaya d'Alger (OPLA)	81.000.000
44-03	Contribution à l'agence nationale de l'aménagement et à l'attractivité des territoires (ANAAT)	9.000.000
44-04	Contribution au parc animalier et de loisirs de Brabtia	
44-04		80.000.000
	Total de la 4ème partie	650.000.000
	6ème Partie	
	Action sociale — Assistance et solidarité	
46-02	Intervention de l'Etat en cas d'évènements calamiteux ou de sinistres	Mémoire
46-03	Indemnisation des victimes non-salariées d'actes de terrorisme	11.000.000.000
	Total de la 6ème partie	11.000.000.000
	Total du titre IV	11.735.000.000
	Total de la sous-section I	176.584.794.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Traitements d'activités	12.250.000.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	13.000.000.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	3.440.000.000
	Total de la 1ère partie	28.690.000.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rentes d'accidents du travail	3.045.000
32-12	Services déconcentrés de l'Etat — Pensions de service et pour dommages	1.3.2.330
	corporels	550.000.000
	Total de la 2ème partie	553.045.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations à caractère familial	570.000.000
33-12	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations facultatives	1.000.000
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	6.450.000.000
33-14	Services déconcentrés de l'Etat — Contribution aux œuvres sociales	636.147.000
	Total de la 3ème partie	7.657.147.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de l'Etat — Remboursement de frais	250.000.000
34-12	Services déconcentrés de l'Etat — Matériel et mobilier	5.000.000
34-13	Services déconcentrés de l'Etat — Fournitures	18.000.000
34-14	Services déconcentrés de l'Etat — Charges annexes	150.000.000
34-15	Services déconcentrés de l'Etat — Habillement	15.000.000
34-91	Services déconcentrés de l'Etat — Parc automobile	40.000.000
34-93	Services déconcentrés de l'Etat — Loyers	1.300.000
34-98	Services déconcentrés de l'Etat — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	384.000
	Total de la 4ème partie	479.684.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de l'Etat — Entretien des immeubles	70.000.000
	Total de la 5ème partie	70.000.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	2 000 000
37-13	Services déconcentrés de l'Etat — Organisation de l'Achaba	3.000.000
37-14	Services déconcentrés de l'Etat — Etat civil	60.000.000
37-16	Services déconcentrés de l'Etat — Programme spécial en faveur des wilayas de l'Extrême Sud	30.000.000
37-17	Services déconcentrés de l'Etat — Secours aux familles nomades des wilayas d'Adrar, Tamenghasset, Tindouf et Illizi	200.000.000
	Total de la 7ème partie	293.000.000
	Total du titre III	37.742.876.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-12	Services déconcentrés de l'Etat — Formation et perfectionnement des personnels	60.000.000
	Total de la 3ème partie	60.000.000
	6ème Partie	
	Action sociale — Assistance et solidarité	
46-11	Indemnisation des victimes non-salariées d'actes de terrorisme	7 000 000 000
46-12	Indemnisation des victimes et des ayants droit des victimes des évènements ayant	7.000.000.000
40-12	accompagné le mouvement pour le parachèvement de l'identité nationale	
	Total de la 6ème partie	130.000.000
	Total du titre IV	7.130.000.000
	Total de la sous-section II	7.190.000.000
	Total de la sous-section II	44.932.876.000
	SOUS-SECTION III  DIRECTION DE LA COORDINATION DE LA SECURITE DU TERRITOIRE	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-41	Direction de la coordination de la sécurité du territoire — Traitements d'activités	2.701.000
31-42	Direction de la coordination de la sécurité du territoire — Indemnités et allocations diverses	1.225.000
	Total de la 1ère partie	3.926.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-42	Direction de la coordination de la sécurité du territoire — Pensions de service et pour dommages corporels	5.000
	Total de la 2ème partie	5.000
		3.000
	3ème Partie	
_	Personnel — Charges sociales	
33-41	Direction de la coordination de la sécurité du territoire — Prestations à caractère familial	32.000
33-43	Direction de la coordination de la sécurité du territoire — Sécurité sociale	983.000
	Total de la 3ème partie	1.015.000
	4ème Partie  Matériel et fonctionnement des services	
34-41	Direction de la coordination de la sécurité du territoire — Remboursement de	
	frais	160.000
	Total de la 4ème partie	160.000
	Total du titre III	5.106.000
	Total de la sous-section III	5.106.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	SOUS-SECTION V DELEGATION NATIONALE AUX RISQUES MAJEURS	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-61	Délégation nationale aux risques majeurs — Traitements d'activités	22.000.000
31-62	Délégation nationale aux risques majeurs — Indemnités et allocations	22.000.000
	diverses	30.000.000
31-63	Délégation nationale aux risques majeurs — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité	
	sociale	4.000.000
	Total de la 1ère partie	56.000.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-61	Délégation nationale aux risques majeurs — Prestations à caractère	
	familial	100.000
33-63	Délégation nationale aux risques majeurs — Sécurité sociale	13.000.000
33-64	Délégation nationale aux risques majeurs — Contribution aux œuvres sociales	200.000
	Total de la 3ème partie	13.300.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-61	Délégation nationale aux risques majeurs — Remboursement de frais	800.000
34-62	Délégation nationale aux risques majeurs — Matériel et mobilier	600.000
34-63	Délégation nationale aux risques majeurs — Fournitures	600.000
34-64	Délégation nationale aux risques majeurs — Charges annexes	425.000
34-65	Délégation nationale aux risques majeurs — Habillement	40.000
34-67	Délégation nationale aux risques majeurs — Parc automobile	400.000
34-69	Délégation nationale aux risques majeurs — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	2.875.000
	5ème Partie	
25 71	Travaux d'entretien  Délégation nationale aux risques majeurs — Entretien des immeubles	1 000 000
35-71		1.000.000
	Total de la 5ème partie	1.000.000
	7ème Partie	
27 74	Dépenses diverses  Délégation nationale aux risques majeurs — Conférences et séminaires	1.900.000
37-74		-
	Total de la 7ème partie	1.900.000
	Total du titre III	75.075.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVER' EN DA
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-72	Délégation nationale aux risques majeurs — Formation et perfectionnement des personnels	600.000
	Total de la 3ème partie	600.000
	Total du titre IV	600.000
	Total de la sous-section V	75.675.000
	SOUS-SECTION VI DELEGATION NATIONALE A LA SECURITE ROUTIERE	
	TITRE III  MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-51	Délégation nationale à la sécurité routière — Traitements d'activités	203.000.000
31-52	Délégation nationale à la sécurité routière — Indemnités et allocations	203.000.000
31-53	diverses	206.000.000
31 33	Délégation nationale à la sécurité routière — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité	12 527 000
	sociale	12.527.000
	Total de la 1ère partie	421.527.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-52	Délégation nationale à la sécurité routière — Pensions de service et pour dommages corporels	6.000
	Total de la 2ème partie	6.000
	25 v D. w.	
	3ème Partie  Personnel — Charges sociales	
33-51	Délégation nationale à la sécurité routière — Prestations à caractère familial	3.000.000
33-53	Délégation nationale à la sécurité routière — Sécurité sociale	102.252.000
33-54	Délégation nationale à la sécurité routière — Contribution aux œuvres sociales	7.000.000
	Total de la 3ème partie	112.252.000
	AN Dow'.	
	4ème Partie  Matériel et fonctionnement des services	
34-51	Délégation nationale à la sécurité routière — Remboursement de frais	11.000.000
34-52	Délégation nationale à la sécurité routière — Matériel et mobilier	9.000.000
34-53	Délégation nationale à la sécurité routière — Fournitures	13.000.000
34-54	Délégation nationale à la sécurité routière — Charges annexes	8.800.000
34-55	Délégation nationale à la sécurité routière — Habillement	300.000
34-57	Délégation nationale à la sécurité routière — Parc automobile	6.710.000
34-59	Délégation nationale à la sécurité routière — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
34-39	o capetase modalines dues par i Zaac	10.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-51	Délégation nationale à la sécurité routière — Entretien des immeubles	7.000.000
	Total de la 5ème partie	7.000.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-54	Délégation nationale à la sécurité routière — Conférences et séminaires	2.000.000
	Total de la 7ème partie	2.000.000
	Total du titre III	591.605.000
		6,11,000,000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
43-52	Action éducative et culturelle Délégation nationale à la sécurité routière — Formation et perfectionnement	
73-32	des personnels	10.565.000
	Total de la 3ème partie	10.565.000
	Total du titre IV	10.565.000
	Total de la sous-section VI	
		602.170.000
	Total de la section I	222.200.621.000
	SECTION II	
	DIRECTION GENERALE DE LA SURETE NATIONALE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Sûreté nationale — Traitements d'activités	68.200.000.000
31-02	Sûreté nationale — Indemnités et allocations diverses	125.000.000.000
31-03	Sûreté nationale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	13.500.000.000
	Total de la 1ère partie	206.700.000.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Sûreté nationale — Rentes d'accidents du travail	5.500.000
32-01	Sûreté nationale — Pensions de service et pour dommages corporels	2.000.000.000
	Surete nationale — Tensions de service et pour donniages corporeis	
32-01		2.005.500.000
	Total de la 2ème partie	2.005.500.000
	Total de la 2ème partie	2.005.500.000
32-02	Total de la 2ème partie	
32-02	Total de la 2ème partie	3.100.000.000
32-02 33-01 33-02	Total de la 2ème partie	3.100.000.000 1.500.000
32-02	Total de la 2ème partie	3.100.000.000
32-02 33-01 33-02	Total de la 2ème partie	3.100.000.000 1.500.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Sûreté nationale — Remboursement de frais	980.000.000
34-02	Sûreté nationale — Matériel et mobilier	380.000.000
34-03	Sûreté nationale — Fournitures	624.330.000
34-04	Sûreté nationale — Charges annexes	1.700.000.000
34-05	Sûreté nationale — Habillement	3.900.000.000
34-06	Sûreté nationale — Alimentation	7.400.000.000
34-07	Sûreté nationale — Acquisitions — Fournitures et entretien du matériel technique du service des télécommunications	475.000.000
34-08	Sûreté nationale — Matériel de prévention et de protection	340.000.000
34-09	Sûreté nationale — Matériel médical et produits pharmaceutiques	200.000.000
34-90	Sûreté nationale — Parc automobile	3.200.000.000
34-92	Sûreté nationale — loyers	30.000.000
34-93	Sûreté nationale — Acquisition, entretien et dressage des animaux	16.000.000
34-94	Sûreté nationale — Entretien et réparation des hélicoptères	500.000.000
34-96	Sûreté nationale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	19.745.340.000
		19.743.340.000
	5ème Partie  Travaux d'entretien	
35-01		
33-01	Sûreté nationale — Entretien des immeubles et leurs installations techniques	600.000.000
	Total de la 5ème partie	600.000.000
	6ème Partie Subventions de fonctionnement	
36-01	Subvention à l'établissement hospitalier de la sûreté nationale d'Oran	700.000.000
36-02	Subvention à l'établissement hospitalier de la sûreté nationale de Sidi Bel Abbès	500.000.000
36-03	Subvention à l'établissement hospitalier de la sûreté nationale - Les glycines	
30 03		625.000.000
	Total de la 6ème partie	1.825.000.000
37-01	Sûreté nationale — Dépenses diverses	15.000.000
37-03	Sûreté nationale — Conférences et séminaires	40.000.000
	Total de la 7ème partie	
	Total du titre III	55.000.000
	Total du title III	286.734.340.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Sûreté nationale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation nationale ou à l'étranger	1.000.000.000
	Total de la 3ème partie	1.000.000.000
	Total du titre IV	1.000.000.000
		1.000.000.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVER EN DA
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE LA SURETE NATIONALE	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-13	Services déconcentrés de la sûreté nationale — Personnel contractuel —	
31-13	Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité	
	sociale	1.540.000.000
	Total de la 1ère partie	1.540.000.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de la sûreté nationale — Remboursement de frais	1.700.000.000
34-12	Services déconcentrés de la sûreté nationale — Matériel et mobilier	550.000.000
34-13	Services déconcentrés de la sûreté nationale — Fournitures	425.670.000
34-14	Services déconcentrés de la sûreté nationale — Charges annexes	1.100.000.000
34-16	Services déconcentrés de la sûreté nationale — Alimentation	600.000.000
34-91	Services déconcentrés de la sûreté nationale — Parc automobile	400.000.000
34-95	Services déconcentrés de la sûreté nationale — Loyers	60.000.000
	Total de la 4ème partie	4.835.670.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de la sûreté nationale — Entretien des immeubles et leurs	
	installations techniques	1.250.000.000
	Total de la 5ème partie	
		1.250.000.000
	Total du titre III	7.625.670.000
	Total de la sous-section II	7.625.670.000
	Total de la section II	295.360.010.000
	SECTION III	
	DIRECTION GENERALE DE LA PROTECTION CIVILE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Protection civile — Traitements d'activités	14 700 000 000
31-02	Protection civile — Indemnités et allocations diverses	14.700.000.000
		25.800.000.000
31-03	Protection civile — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	45.000.000
	Total de la 1ère partie	40.545.000.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVER EN DA
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Protection civile — Rentes d'accidents du travail	2.600.000
32-02	Protection civile — Pensions de service et pour dommages corporels	65.000.000
	Total de la 2ème partie	67.600.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Protection civile — Prestations à caractère familial	700.000.000
33-03	Protection civile — Sécurité sociale	10.142.000.000
33-04	Protection civile — Contribution aux œuvres sociales	26.200.000
	Total de la 3ème partie	10.868.200.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Protection civile — Remboursement de frais	65.000.000
34-02	Protection civile — Matériel et mobilier	20.000.000
34-03	Protection civile — Fournitures	27.000.000
34-04	Protection civile — Charges annexes	310.000.000
34-05	Protection civile — Habillement	1.650.000.000
34-06	Protection civile — Alimentation	1.000.000
34-09	Protection civile — Acquisition des produits pharmaceutiques et parapharmaceutiques.	10.000.000
34-90	Protection civile — Parc automobile	142.000.000
34-92	Protection civile — Loyers	2.250.000
34-96	Protection civile — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	2.227.260.000
	5ème Partie	
25.01	Travaux d'entretien	
35-01	Protection civile — Entretien des immeubles	13.000.000
	Total de la 5ème partie	13.000.000
	7ème Partie	
25.00	Dépenses diverses	
37-03	Protection civile — Conférences et séminaires	300.000
	Total de la 7ème partie	300.000
	Total du titre III	53.721.360.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Protection civile — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	50.000.000
	Total de la 3ème partie	50.000.000
	Total du titre IV	50.000.000
	Total de la sous-section I	53.771.360.000
		23.771.200.000
	SOUS-SECTION II SERVICES DECONCENTRES DE LA PROTECTION CIVILE	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
21 12	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-13	Services déconcentrés de la protection civile — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	1.924.000.000
	Total de la 1ère partie	1.924.000.000
	3ème Partie	
22 14	Personnel — Charges sociales	
33-14	Services déconcentrés de la protection civile — Contribution aux œuvres sociales	850.000.000
	Total de la 3ème partie	850.000.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de la protection civile — Remboursement de frais	126.000.000
34-12	Services déconcentrés de la protection civile — Matériel et mobilier	12.000.000
34-13	Services déconcentrés de la protection civile — Fournitures	75.000.000
34-14	Services déconcentrés de la protection civile — Charges annexes	400.000.000
34-16	Services déconcentrés de la protection civile — Alimentation	1.600.000.000
34-91	Services déconcentrés de la protection civile — Parc automobile	500.000.000
34-92	Services déconcentrés de la protection civile — Produits pharmaceutiques et	
34-93	parapharmaceutiques	30.000.000 5.000.000
0.70	Total de la 4ème partie	
	r	2.748.000.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de la protection civile — Entretien des immeubles et leurs installations techniques	120,000,000
	Total de la 5ème partie	130.000.000
	Total du titre III	130.000.000
	Total de la sous-section II	5.652.000.000
		5.652.000.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	SOUS-SECTION III	
	UNITE NATIONALE D'INSTRUCTION ET D'INTERVENTION	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-23	Unité nationale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	140.000.000
	Total de la 1ère partie	140.000.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-24	Unité nationale — Contribution aux œuvres sociales	45.500.000
	Total de la 3ème partie	45.500.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-21	Unité nationale — Remboursement de frais	18.000.000
34-22	Unité nationale — Matériel et mobilier	3.800.000
34-23	Unité nationale — Fournitures	6.000.000
34-24	Unité nationale — Charges annexes	11.000.000
34-26	Unité nationale — Alimentation	91.000.000
34-81	Unité nationale — Parc automobile	28.000.000
34-82	Unité nationale — Acquisition des produits pharmaceutiques et	
	parapharmaceutiques	10.000.000
34-87	Unité nationale — Frais de fonctionnement de la brigade canine	12.500.000
	Total de la 4ème partie	180.300.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-21	Unité nationale — Entretien des immeubles	15.000.000
	Total de la 5ème partie	15.000.000
	Total du titre III	380.800.000
	Total de la sous-section III	380.800.000
	Total de la section III	59.804.160.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	SECTION VI	
	DIRECTION GENERALE DES TRANSMISSIONS NATIONALES	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Direction générale des transmissions nationales — Traitements	
31-02	d'activités	160.000.000
51 02	Direction générale des transmissions nationales — Indemnités et allocations diverses	212.000.000
31-03	Direction générale des transmissions nationales — Personnel contractuel —	212.000.000
	Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité	
	sociale	14.800.000
	Total de la 1ère partie	386.800.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Direction générale des transmissions nationales — Rentes d'accidents du travail	10.000
32-02	Direction générale des transmissions nationales — Pensions de service et pour	
	dommages corporels	1.500.000
	Total de la 2ème partie	1.510.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Direction générale des transmissions nationales — Prestations à caractère familial	3.400.000
33-02	Direction générale des transmissions nationales — Prestations facultatives	414.000
33-03	Direction générale des transmissions nationales — Sécurité sociale	93.375.000
33-04	Direction générale des transmissions nationales — Contribution aux œuvres	93.373.000
	sociales	9.475.000
	Total de la 3ème partie	106.664.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Direction générale des transmissions nationales — Remboursement de frais	8.000.000
34-02	Direction générale des transmissions nationales — Matériel et mobilier	912.000
34-03	Direction générale des transmissions nationales — Fournitures	2.280.000
34-04	Direction générale des transmissions nationales — Charges annexes	2.400.000.000
34-05	Direction générale des transmissions nationales — Habillement	264.000
34-07	Direction générale des transmissions nationales — Matériel technique des télécommunications	19.000.000
34-08	Direction générale des transmissions nationales — Fournitures d'exploitation	11.000.000
34-90	Direction générale des transmissions nationales — Parc automobile	6.800.000
34-92	Direction générale des transmissions nationales — Loyers	5.000
34-96	Direction générale des transmissions nationales — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	5.000
	Total de la 4ème partie	2.448.266.000
35-01	5ème Partie  Travaux d'entretien  Direction générale des transmissions nationales — Entretien des immeubles et leurs installations techniques	3.000.000
	Total de la 5ème partie	3.000.000
	7ème Partie  Dépenses diverses	3.000.000
37-04	Direction générale des transmissions nationales — Conférences et	
	séminaires	50.000
37-05	Direction générale des transmissions nationales — Elections	50.000
	Total de la 7ème partie	100.000
	Total du titre III	2.946.340.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Direction générale des transmissions nationales — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	3.000.000
	Total de la 3ème partie	3.000.000
	Total du titre IV	3.000.000
	Total de la sous-section I	2.949.340.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVER EN DA
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DES TRANSMISSIONS NATIONALES	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Services déconcentrés des transmissions nationales — Traitements d'activités	1.600.000.000
31-12	Services déconcentrés des transmissions nationales — Indemnités et allocations diverses	1.900.000.000
31-13	Services déconcentrés des transmissions nationales — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations	
	de sécurité sociale	104.000.000
	Total de la 1ère partie	3.604.000.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés des transmissions nationales — Rentes d'accidents du travail	200.000
32-12	Services déconcentrés des transmissions nationales — Pensions de service et pour dommages corporels	2.300.000
	Total de la 2ème partie	2.500.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés des transmissions nationales — Prestations à caractère	
33-11	familial	62.000.000
33-12	Services déconcentrés des transmissions nationales — Prestations facultatives	5.000
33-13	Services déconcentrés des transmissions nationales — Sécurité sociale	875.575.000
33-14	Services déconcentrés des transmissions nationales — Contribution aux œuvres sociales	76.000.000
	Total de la 3ème partie	1.013.580.000
	4ème Partie	110101000
24 11	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés des transmissions nationales —Remboursement de frais	21.000.000
34-12	Services déconcentrés des transmissions nationales — Matériel et mobilier	2.600.000
34-13	Services déconcentrés des transmissions nationales — Fournitures	14.300.000
34-14	Services déconcentrés des transmissions nationales — Charges annexes	12.000.000
34-15	Services déconcentrés des transmissions nationales — Habillement	2.100.000
34-18	Services déconcentrés des transmissions nationales — Fournitures d'exploitation	25.000.000
34-52	Services déconcentrés des transmissions nationales — Matériel technique des télécommunications	20.000.000
34-91	Services déconcentrés des transmissions nationales — Parc automobile	12.200.000
34-93	Services déconcentrés des transmissions nationales — Loyers	1.800.000
34-98	Services déconcentrés des transmissions nationales — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	111.010.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVER EN DA
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés des transmissions nationales — Entretien des immeubles et leurs installations techniques	5.000.000
	Total de la 5ème partie	5.000.000
	Total du titre III	4.736.090.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-11	Services déconcentrés des transmissions nationales — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	4.000.000
	Total de la 3ème partie	4.000.000
	Total du titre IV	4.000.000
	Total de la sous-section II	4.740.090.000
	Total de la section VI	7.689.430.000
	SECTION VII  DIRECTION GENERALE DE LA GARDE COMMUNALE  SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Direction générale de la garde communale — Traitements d'activités	13.700.000
31-02	Direction générale de la garde communale — Indemnités et allocations diverses	16.000.000
	Total de la 1ère partie	29.700.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-02	Direction générale de la garde communale — Pensions de service et pour	
32-02	dommages corporels	10.000
	Total de la 2ème partie	10.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Direction générale de la garde communale — Prestations à caractère familial	134.000
33-03	Direction générale de la garde communale — Sécurité sociale	7.428.000
33-04	Direction générale de la garde communale — Contribution aux œuvres sociales	1.169.000
	Total de la 3ème partie	8.731.000
		0.731.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-03	Direction générale de la garde communale — Fournitures	200.000
34-04	Direction générale de la garde communale — Charges annexes	10.000
34-05	Direction générale de la garde communale — Habillement	10.000
34-90	Direction générale de la garde communale — Parc automobile	10.000
34-97	Direction générale de la garde communale — Frais judiciaires — Frais	
	d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	240.000
	5ème Partie Travaux d'entretien	
35-01	Direction générale de la garde communale — Entretien des immeubles et leurs installations techniques	10.000
	Total de la 5ème partie	10.000
	Total du titre III	38.691.000
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	30.071.000
	3ème Partie  Action éducative et culturelle	
43-01	Direction générale de la garde communale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	210.000
	Total de la 3ème partie	210.000
	Total du titre IV	210.000
	Total de la sous-section I	38.901.000
	Total de la sous section I	36.901.000
	SOUS-SECTION II SERVICES DECONCENTRES DE LA GARDE COMMUNALE	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Services déconcentrés de la garde communale — Traitements d'activités	105.000.000
31-12	Services déconcentrés de la garde communale — Indemnités et allocations diverses	89.000.000
31-13	Services déconcentrés de la garde communale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité	
	sociale	18.500.000
	Total de la 1ère partie	212.500.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVER EN DA
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-12	Services déconcentrés de la garde communale — Pensions de service et pour dommages corporels	200.000
	Total de la 2ème partie	200.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés de la garde communale — Prestations à caractère familial	4.400,000
33-12	Services déconcentrés de la garde communale — Prestations facultatives	
33-13	Services déconcentrés de la garde communale — Sécurité sociale	100.000
33-14	Services déconcentrés de la garde communale — Contribution aux œuvres sociales	48.550.000 5.868.000
		58.918.000
	Total de la 3ème partie	38.918.000
	4ème Partie	
24.44	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de la garde communale — Remboursement de	2 250 000
34-12	frais	2.250.000
34-13	Services déconcentrés de la garde communale — Matériel et mobilier  Services déconcentrés de la garde communale — Fournitures	80.000
34-14	Services déconcentrés de la garde communale — l'ournitures	310.000
34-15	Services déconcentrés de la garde communale — Charges affinexes	1.650.000 150.000
34-91	Services déconcentrés de la garde communale — Parc automobile	189.000
34-93	Services déconcentrés de la garde communale — Loyers	150.000
34-98	Services déconcentrés de la garde communale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	
	Total de la 4ème partie	4.829.000
	5ème Partie	4.027.000
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de la garde communale — Entretien des immeubles et	10.000
	leurs installations techniques	10.000
	Total de la 5ème partie	10.000
	Total du titre III	276.457.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-11	Services déconcentrés de la garde communale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	480.000
	Total de la 3ème partie	480.000
	Total du titre IV	480.000
	Total de la sous-section II	276.937.000
	Total de la section VII	315.838.000
	Total des crédits ouverts au ministre de l'intérieur, des collectivités locales et de l'aménagement du territoire	585.370.059.000

Décret exécutif n° 22-07 du 29 Journada El Oula 1443 correspondant au 3 janvier 2022 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2022, au ministre de la justice, garde des sceaux.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 112-5° et 141 (alinéa 2);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 21-16 du 25 Journada El Oula 1443 correspondant au 30 décembre 2021 portant loi de finances pour 2022 ;

Vu le décret présidentiel n° 21-275 du 19 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 30 juin 2021 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le décret présidentiel n° 21-281 du 26 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 7 juillet 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;

#### Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de quatre-vingt-douze milliards deux cent cinquante-neuf millions quarante-neuf mille dinars (92.259.049.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2022, au ministre de la justice, garde des sceaux, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de la justice, garde des sceaux sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 29 Journada El Oula 1443 correspondant au 3 janvier 2022.

Aïmene BENABDERRAHMANE.

#### TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2022, au ministre de la justice, garde des sceaux

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I  DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GENERALE	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie  Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités	15.330.000.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	15.997.000.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	706.000.000
	Total de la 1ère partie	32.033.000.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	500.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	47.000.000
	Total de la 2ème partie	47.500.000

#### JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 01

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	188.000.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	100.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	7.783.000.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	636.990.000
	Total de la 3ème partie	8.608.090.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	2.650.000.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	5.880.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	45.600.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	552.000.000
34-05	Administration centrale — Habillement	500.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	4.800.000
34-92	Administration centrale — Loyers	17.000.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	3.275.790.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	22.000.000
	Total de la 5ème partie	22.000.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-01	Subvention de fonctionnement à l'école supérieure de la magistrature (ESM)	550.000.000
36-02	Subvention de fonctionnement à l'école nationale des personnels des greffes (ENPG)	340.000.000
36-04	Subvention de fonctionnement à la résidence des magistrats	90.000.000
36-05	Subvention de fonctionnement à l'office national de lutte contre la drogue et la toxicomanie	85.000.000
36-07	Subvention de fonctionnement au centre des recherches juridiques et judiciaires	75.000.000
36-08	Subvention au centre régional des archives judiciaires de Constantine	40.000.000
36-09	Subvention au centre régional des archives judiciaires de Béchar	40.000.000
36-10	Subvention au centre régional des archives judiciaires d'Oran	40.000.000
	Total de la 6ème partie	l <del></del>

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVER EN DA
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Frais d'organisation de conférences et séminaires	3.000.000
37-19	Frais de fonctionnement de la commission nationale du droit international humanitaire	5.000.000
37-21	Administration centrale — Frais de fonctionnement du tribunal des conflits	1.000.000
	Total de la 7ème partie	9.000.000
	Total du titre III	45.255.380.000
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie  Action éducative et culturelle	
40.04		
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	50.000.000
	Total de la 3ème partie	50.000.000
	Total du titre IV	50.000.000
	Total de la sous-section I	45.305.380.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES JUDICIAIRES	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services judiciaires — Remboursement de frais	1.100.000.000
34-12	Services judiciaires — Matériel et mobilier	38.400.000
34-13	Services judiciaires — Fournitures	240.000.000
34-14	Services judiciaires — Charges annexes	460.000.000
34-15	Services judiciaires — Habillement	10.000.000
34-80	Services judiciaires — Parc automobile	40.000.000
34-98	Services judiciaires — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	100.000
	Total de la 4ème partie	1.888.500.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERS EN DA
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services judiciaires — Entretien des immeubles	650.000.000
	Total de la 5ème partie	650.000.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-11	Services judiciaires — Frais de justice criminelle	630.000.000
	Total de la 7ème partie	630.000.000
	Total du titre III	3.168.500.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-11	Services judiciaires — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	20.000.000
	Total de la 3ème partie	20.000.000
	Total du titre IV	20.000.000
	Total de la sous-section II	3.188.500.000
	SOUS-SECTION III TRIBUNAUX ADMINISTRATIFS	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	4ème Partie	
24.44	Matériel et fonctionnement des services	
34-41	Tribunaux administratifs — Remboursement de frais	32.300.000
34-42	Tribunaux administratifs — Matériel et mobilier	14.400.000
34-43	Tribunaux administratifs — Fournitures	28.000.000
34-44	Tribunaux administratifs — Charges annexes	40.000.000
34-45	Tribunaux administratifs — Habillement	1.500.000
34-95	Tribunaux administratifs — Parc automobile	3.200.000
34-96	Tribunaux administratifs — Loyers	766.000
34-99	Tribunaux administratifs — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	120.176.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-41	Tribunaux administratifs — Entretien des immeubles	75.000.000
	Total de la 5ème partie	75.000.000
	Total du titre III	195.176.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-41	Tribunaux administratifs — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	3.000.000
	Total de la 3ème partie	3.000.000
	Total du titre IV	3.000.000
	Total de la sous-section III	198.176.000
	SOUS-SECTION IV	
	OFFICE CENTRAL DE REPRESSION DE LA CORRUPTION	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-51	Office central de répression de la corruption — Traitements d'activités	26.500.000
31-52	Office central de répression de la corruption — Indemnités et allocations	
	diverses	57.000.000
31-53	Office central de répression de la corruption — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité	
	sociale	8.000.000
	Total de la 1ère partie	91.500.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-52	Office central de répression de la corruption — Pensions de service et pour dommages corporels	10.000
	Total de la 2ème partie	10.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-51	Office central de répression de la corruption — Prestations à caractère	
	familial	300.000
33-52	Office central de répression de la corruption — Prestations facultatives	50.000
33-53	Office central de répression de la corruption — Sécurité sociale	22.750.000
33-54	Office central de répression de la corruption — Contribution aux œuvres sociales	2.335.000
	Total de la 3ème partie	25.435.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-51	Office central de répression de la corruption — Remboursement de frais	4.000.000
34-52	Office central de répression de la corruption — Matériel et mobilier	2.400.000
34-53	Office central de répression de la corruption — Fournitures	2.000.000
34-54	Office central de répression de la corruption — Charges annexes	4.000.000
34-55	Office central de répression de la corruption — Habillement	150.000
34-56	Office central de répression de la corruption — Alimentation	800.000
34-57	Office central de répression de la corruption — Matériel et mobilier de literie, de couchage et de cantine	200.000
34-81	Office central de répression de la corruption — Parc automobile	5.000.000
34-91	Office central de répression de la corruption — Loyers	1.850.000
34-94	Office central de répression de la corruption — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	20.410.000
	5ème Partie Travaux d'entretien	
35-51	Office central de répression de la corruption — Entretien des immeubles	4.000.000
	Total de la 5ème partie	4.000.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-52	Office central de répression de la corruption — Conférences et séminaires	2.100.000
	Total de la 7ème partie	2.100.000
	Total du titre III	143.455.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVER' EN DA
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-51	Office central de répression de la corruption — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	1.100.000
	Total de la 3ème partie	1.100.000
	Total du titre IV	1.100.000
	Total de la sous-section IV	144.555.000
	Total de la section I	48.836.611.000
	SECTION II	10.020.011.000
	DIRECTION GENERALE DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE ET DE LA REINSERTION	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités	
31-21	Administration pénitentiaire — Traitements d'activités	9.580.000.000
31-22	Administration pénitentiaire — Indemnités et allocations diverses	17.810.000.000
31-23	Administration pénitentiaire — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	28.500.000
	Total de la 1ère partie	27.418.500.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-22	Administration pénitentiaire — Pensions de service et pour dommages corporels	88.000.000
	Total de la 2ème partie	88.000.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-21	Administration pénitentiaire — Prestations à caractère familial	400.000.000
33-22	Administration pénitentiaire — Prestations facultatives	100.000
33-23	Administration pénitentiaire — Sécurité sociale	6.840.000.000
33-24	Administration pénitentiaire — Contribution aux œuvres sociales	640.000.000
	Total de la 3ème partie	7.880.100.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-21	Administration pénitentiaire — Remboursement de frais	6.650.000
34-22	Administration pénitentiaire — Matériel et mobilier	608.000
34-23	Administration pénitentiaire — Fournitures	6.600.000
34-24	Administration pénitentiaire — Charges annexes	10.000.000
34-25	Administration pénitentiaire — Habillement	80.000
34-26	Administration pénitentiaire — Armement	48.000.000
34-93	Administration pénitentiaire — Parc automobile	800.000
34-94	Administration pénitentiaire — Loyers	10.000
34-98	Administration pénitentiaire — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	72.758.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-21	Administration pénitentiaire — Entretien des immeubles	8.000.000
	Total de la 5ème partie	8.000.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-03	Subvention de fonctionnement à l'école nationale des fonctionnaires de l'administration pénitentiaire (ex-ENAP)	370.000.000
	Total de la 6ème partie	370.000.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-21	Administration pénitentiaire — Frais d'organisation de conférences et séminaires	1.000.000
37-23	Administration pénitentiaire — Dépenses diverses	800.000
37-24	Administration pénitentiaire — Frais de fonctionnement du comité interministériel de coordination des activités et de réinsertion sociale des détenus	3.000.000
		2.000.000
	Total de la 7ème partie	4.800.000
	Total du titre III	35.842.158.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-21	Administration pénitentiaire — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	16.000.000
43-22	Administration pénitentiaire — Action éducative, culturelle et sportive en faveur des détenus	20.000.000
	Total de la 3ème partie	36.000.000
	Total du titre IV	36.000.000
	Total de la sous-section I	35.878.158.000
	SOUS-SECTION II	
	ETABLISSEMENTS PENITENTIAIRES	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-31	Etablissements pénitentiaires — Rentes d'accidents du travail	280.000
	Total de la 2ème partie	280.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-31	Etablissements pénitentiaires — Remboursement de frais	150.000.000
34-32	Etablissements pénitentiaires — Matériel et mobilier	120.000.000
34-33	Etablissements pénitentiaires — Fournitures	88.000.000
34-34	Etablissements pénitentiaires — Charges annexes	720.000.000
34-35	Etablissements pénitentiaires — Habillement	560.000.000
34-36	Etablissements pénitentiaires — Alimentation	4.118.000.000
34-37	Etablissements pénitentiaires — Matériel et mobilier de literie, de couchage et de cantine	300.000.000
34-38	Etablissements pénitentiaires — Matériel et mobilier pédagogique et outillage	154.000.000
34-39	Etablissements pénitentiaires — Matériel médical et d'hygiène	665.000.000
34-91	Etablissements pénitentiaires — Parc automobile	112.000.000
34-92	Etablissements pénitentiaires — Loyers	500.000
	Total de la 4ème partie	6.987.500.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-31	Etablissements pénitentiaires — Entretien des immeubles	472.500.000
	Total de la 5ème partie	472.500.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-31	Etablissements pénitentiaires — Frais de justice criminelle	1.000.000
37-34	Frais de fonctionnement des établissements pénitentiaires du milieu ouvert	30.000.000
37-35	Etablissements pénitentiaires — Frais de fonctionnement du juge d'application des peines	3.000.000
	Total de la 7ème partie	34.000.000
	Total du titre III	7.494.280.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	6ème Partie	
	Action sociale — Assistance et solidarité	
46-31	Etablissements pénitentiaires — Aide financière et sociale au profit des détenus démunis	50.000.000
	Total de la 6ème partie	50.000.000
	Total du titre IV	50.000.000
	Total de la sous-section II	7.544.280.000
	Total de la section II	43.422.438.000
	Total des crédits ouverts au ministre de la justice, garde des sceaux	92.259.049.000

Décret exécutif n° 22-08 du 29 Journada El Oula 1443 correspondant au 3 janvier 2022 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2022, au ministre de l'énergie et des mines.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 112-5° et 141 (alinéa 2);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 21-16 du 25 Journada El Oula 1443 correspondant au 30 décembre 2021 portant loi de finances pour 2022 ;

Vu le décret présidentiel n° 21-275 du 19 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 30 juin 2021 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le décret présidentiel n° 21-281 du 26 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 7 juillet 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement;

#### Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de quatre-vingtsix milliards trois cent vingt-neuf millions trois cent quatre-vingt-huit mille dinars (86.329.388.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2022, au ministre de l'énergie et des mines, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de l'énergie et des mines sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 29 Journada El Oula 1443 correspondant au 3 janvier 2022.

Aïmene BENABDERRAHMANE.

#### TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2022, au ministre de l'énergie et des mines

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités	236.500.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	245.355.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	50.845.000
	Total de la 1ère partie	532.700.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	75.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	13.000.000
	Total de la 2ème partie	13.075.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D.
	3ème Partie Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	2.918.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	60.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	120.464.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	8.250.000
	Total de la 3ème partie	131.692.000
	4ème Partie Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	40.000.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	2.704.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	4.796.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	26.063.000
34-05	Administration centrale — Habillement	717.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	3.080.000
34-92	Administration centrale — Loyers	27.500.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	30.000
	Total de la 4ème partie	104.890.000
	5ème Partie Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	1.500.000
	Total de la 5ème partie	1.500.000
	7ème Partie Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires	1.000.000
	Total de la 7ème partie	1.000.000
	Total du titre III	784.857.000
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	2ème Partie  Action internationale	
42-01	Contributions et cotisations aux organismes internationaux non gouvernementaux	27.441.000
	Total de la 2ème partie	27.441.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	2.550.000
	Total de la 3ème partie	2.550.000
	4ème Partie  Action économique — Encouragements et interventions	
44-10	Contribution à l'institut algérien des mines (IAM)	11.000.000
44-12	Contribution à l'école des mines d'El Abed	43.813.000
44-13	Contribution aux centres de recherche	2.910.000.000
44-16	Contribution à l'agence nationale des activités minières (ANAM)	1.000.000.000
44-17	Contribution à l'agence du service géologique de l'Algérie (ASGA)	774.500.000
	Total de la 4ème partie	4.739.313.000
	6ème Partie Action sociale — Assistance et solidarité	
46-04	Compensation au titre de la réduction de la facturation de l'électricité pour trois wilayas des Hauts-Plateaux et des wilayas du Sud	22.000.000.000
46-07	Compensation au titre du prix de l'eau en provenance des unités de dessalement	56.527.000.000
	Total de la 6ème partie	78.527.000.000
	Total du titre IV	83.296.304.000
	Total de la sous-section I	84.081.161.000
	SOUS-SECTION II SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Traitements d'activités	700.000.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	780.000.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	200.000.000
	Total de la 1ère partie	1.680.000.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	2ème Partie Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rentes d'accidents du travail	270.000
32-12	Services déconcentrés de l'Etat — Pensions de service et pour dommages corporels	500.000
	Total de la 2ème partie	770.000
	3ème Partie Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations à caractère familial	29.400.000
33-12	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations facultatives	400.000
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	370.000.000
33-14	Services déconcentrés de l'Etat — Contribution aux œuvres sociales	44.000.000
	Total de la 3ème partie	443.800.000
	4ème Partie Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de l'Etat — Remboursement de frais	36.735.000
34-12	Services déconcentrés de l'Etat — Matériel et mobilier	2.205.000
34-13	Services déconcentrés de l'Etat — Fournitures	18.367.000
34-14	Services déconcentrés de l'Etat — Charges annexes	47.455.000
34-15	Services déconcentrés de l'Etat — Habillement	1.210.000
34-91	Services déconcentrés de l'Etat — Parc automobile	6.900.000
34-93	Services déconcentrés de l'Etat — Loyers	1.600.000
34-98	Services déconcentrés de l'Etat — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	85.000
	Total de la 4ème partie	114.557.000
	5ème Partie Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de l'Etat — Entretien des immeubles	9.100.000
	Total de la 5ème partie	9.100.000
	Total du titre III	2.248.227.000
	Total de la sous-section II	2.248.227.000
	Total de la section I	86.329.388.000
	Total des crédits ouverts au ministre de l'énergie et des mines	86.329.388.000

Décret exécutif n° 22-09 du 29 Journada El Oula 1443 correspondant au 3 janvier 2022 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2022, au ministre de la transition énergétique et des énergies renouvelables.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 112-5° et 141 (alinéa 2);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 21-16 du 25 Journada El Oula 1443 correspondant au 30 décembre 2021 portant loi de finances pour 2022 ;

Vu le décret présidentiel n° 21-275 du 19 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 30 juin 2021 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le décret présidentiel n° 21-281 du 26 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 7 juillet 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement;

#### Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de deux cent soixante-trois millions neuf cent cinquante mille dinars (263.950.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2022, au ministre de la transition énergétique et des énergies renouvelables, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de la transition énergétique et des énergies renouvelables sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 29 Journada El Oula 1443 correspondant au 3 janvier 2022.

Aïmene BENABDERRAHMANE.

#### TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2022, au ministre de la transition énergétique et des énergies renouvelables

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités	71.500.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	86.000.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	27.500.000
	Total de la 1ère partie	185.000.000
	3ème Partie Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	2.400.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	39.375.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	1.000.000
	Total de la 3ème partie	42.775.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	15.000.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	2.000.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	2.500.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	8.000.000
34-05	Administration centrale — Habillement	500.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	800.000
34-92	Administration centrale — Loyers	1.850.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	25.000
	Total de la 4ème partie	30.675.000
	5ème Partie Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	3.500.000
	Total de la 5ème partie	3.500.000
	7ème Partie Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires	1.500.000
	Total de la 7ème partie	1.500.000
	Total du titre III	263.450.000
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLICS	
	3ème Partie Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	500.000
	Total de la 3ème partie	500.000
	Total du titre IV	500.000
	Total de la sous-section I	263.950.000
	Total de la section I	263.950.000
	Total des crédits ouverts au ministre de la transition énergétique et des énergies renouvelables	263.950.000

Décret exécutif n° 22-10 du 29 Journada El Oula 1443 correspondant au 3 janvier 2022 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2022, au ministre des moudjahidine et des ayants-droit.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 112-5° et 141 (alinéa 2);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 21-16 du 25 Journada El Oula 1443 correspondant au 30 décembre 2021 portant loi de finances pour 2022 ;

Vu le décret présidentiel n° 21-275 du 19 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 30 juin 2021 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le décret présidentiel n° 21-281 du 26 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 7 juillet 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement;

#### Décrète :

Article 1er. — Les crédits d'un montant de deux cent trente-deux milliards quatre cent soixante-quatorze millions quatre-vingt huit mille dinars (232.474.088.000 DA), ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2022, au ministre des moudjahidine et des ayants-droit, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre des moudjahidine et des ayants-droit sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 29 Journada El Oula 1443 correspondant au 3 janvier 2022.

Aïmene BENABDERRAHMANE.

# TABLEAU ANNEXE Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2022,

au ministre des moudjahidine et des ayants-droit

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités	131.000.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	135.000.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	40.000.000
	Total de la 1ère partie	306.000.000
	2ème Partie Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	184.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	100.000
	Total de la 2ème partie	284.000
	3ème Partie Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	3.100.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	70.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	2.336.000.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	7.840.000
	Total de la 3ème partie	2.347.010.000

#### JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 01

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	3.325.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	1.520.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	5.472.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	38.000.000
34-05	Administration centrale — Habillement	240.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	3.470.000
34-92	Administration centrale — Loyers	666.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	52.703.000
	5ème Partie Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	5.000.000
	Total de la 5ème partie	5.000.000
	6ème Partie Subventions de fonctionnement	
36-01	Administration centrale — Subvention de fonctionnement au centre national d'appareillage des invalides et des victimes de la révolution de libération nationale et des ayants-droit	174.000.000
36-02	Administration centrale — Subvention de fonctionnement au musée national du moudjahid	93.000.000
36-03	Administration centrale — Subventions aux centres de repos des moudjahidine	672.000.000
36-04	Administration centrale — Subventions de fonctionnement aux musées régionaux du moudjahid	445.000.000
	Total de la 6ème partie	1.384.000.000
	7ème Partie Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires	1.000.000
37-03	Administration centrale — Dépenses relatives à la confection de médailles	1.000.000
37-04	Administration centrale — Journées commémoratives et historiques de la lutte de libération nationale	30.000.000
37-05	Administration centrale — Dépenses relatives à la protection des lieux historiques	800.000
37-06	Administration centrale — Dépenses relatives au prix du 1er novembre 1954	1.000.000
37-09	Dépenses relatives à la préparation et à l'organisation du 60ème anniversaire de l'indépendance	100.000.000
	Total de la 7ème partie	133.800.000
	Total du titre III	4.228.797.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Frais de formation	7.000.000
43-02	Administration centrale — Contribution aux frais d'impression de la revue du 1er novembre	6.000.000
43-03	Administration centrale — Contribution aux frais de fonctionnement des associations liées à la lutte de libération nationale	121.000.000
	Total de la 3ème partie	134.000.000
	4ème Partie Action économique — Encouragements et interventions	
44-01	Contribution au centre national d'études et de recherche sur le mouvement national et de la Révolution du 1er novembre 1954	80.000.000
	Total de la 4ème partie	80.000.000
	6ème Partie Action sociale — Assistance et solidarité	
46-01	Administration centrale — Pensions aux moudjahidine et ayants-droit de chouhada, aux victimes d'engins explosifs et à leurs ayants droit ainsi qu'aux grands invalides victimes civiles.	194.500.000.000
46-02	Administration centrale — Frais de transport des moudjahidine et ayants-droit	800.000.000
46-03	Administration centrale — Frais de soins, de cures thermales et de séjour en stations thermales des moudjahidine	340.000.000
46-04	Administration centrale — Assistance exceptionnelle aux moudjahidine et ayants-droit nécessiteux	10.000.000
46-05	Administration centrale — Frais de rapatriement des corps de chouhada et invalides de guerre décédés à l'étranger ainsi que les transferts inter-wilayas	400.000
46-07	Complément différentiel de retraite servi aux moudjahidine	31.000.000.000
	Total de la 6ème partie	226.650.400.000
	Total du titre IV	226.864.400.000
	Total de la sous-section I	231.093.197.000
	SOUS-SECTION II SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Traitements d'activités	474.805.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	452.436.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	120.000.000
	Total de la 1ère partie	1.047.241.000

### JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 01

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	2ème Partie Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rentes d'accidents du travail	200.000
32-12	Services déconcentrés de l'Etat — Pensions de service et pour dommages corporels	1.364.000
	Total de la 2ème partie	1.564.000
	3ème Partie Personnel — Charges sociales	1.00.11000
33-11	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations à caractère familial	13.000.000
33-12	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations facultatives	500.000
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	231.810.000
33-14	Services déconcentrés de l'Etat — Contribution aux œuvres sociales	26.347.000
33 14	Total de la 3ème partie	271.657.000
	4ème Partie Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de l'Etat — Remboursement de frais	9.100.000
34-12	Services déconcentrés de l'Etat — Matériel et mobilier	2.580.000
34-13	Services déconcentrés de l'Etat — Fournitures	6.100.000
34-14	Services déconcentrés de l'Etat — Charges annexes	15.566.000
34-15	Services déconcentrés de l'Etat — Habillement	633.000
34-91	Services déconcentrés de l'Etat — Parc automobile	3.750.000
34-93	Services déconcentrés de l'Etat — Loyers	2.000.000
	Total de la 4ème partie	39.729.000
	5ème Partie Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de l'Etat — Entretien des immeubles	7.800.000
35-19	Services déconcentrés de l'Etat — Entretien des cimetières de Chouhada	6.000.000
	Total de la 5ème partie	13.800.000
	7ème Partie <i>Dépenses diverses</i>	
37-18	Services déconcentrés de l'Etat — Identification et entretien des lieux historiques	2.300.000
37-19	Services déconcentrés de l'Etat — Journées commémoratives et historiques de la lutte de libération nationale	1.800.000
	Total de la 7ème partie	4.100.000
	Total du titre III	1.378.091.000
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie Action éducative et culturelle	
43-11	Services déconcentrés de l'Etat — Frais de formation — Examens et concours	2.800.000
	Total de la 3ème partie	2.800.000
	Total du titre IV	2.800.000
	Total de la sous-section II	1.380.891.000
	Total de la section I	232.474.088.000
	Total des crédits ouverts au ministre des moudjahidine et des ayants-droit	232.474.088.000

Décret exécutif n° 22-11 du 29 Journada El Oula 1443 correspondant au 3 janvier 2022 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2022, au ministre des affaires religieuses et des wakfs.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 112-5° et 141 (alinéa 2);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 21-16 du 25 Journada El Oula 1443 correspondant au 30 décembre 2021 portant loi de finances pour 2022 ;

Vu le décret présidentiel n° 21-275 du 19 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 30 juin 2021 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le décret présidentiel n° 21-281 du 26 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 7 juillet 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement;

#### Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de trente milliards soixante dix-neuf millions six cent soixante-huit mille dinars (30.079.668.000 DA), ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2022, au ministre des affaires religieuses et des wakfs, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre des affaires religieuses et des wakfs sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 29 Journada El Oula 1443 correspondant au 3 janvier 2022.

Aïmene BENABDERRAHMANE.

### TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2022, au ministre des affaires religieuses et des wakfs

Nos DES		CDEDITS
CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités	123.000.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	141.000.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	24.800.000
	Total de la 1ère partie	288.800.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	3.200.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	80.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	66.500.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	7.024.000
	Total de la 3ème partie	76.804.000

### JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 01

4eme Partic	N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
34-02   Administration centrale — Matériel et mobilier.			
34-03   Administration centrale — Fournitures	34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	13.250.000
34-04   Administration centrale — Charges annexes	34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	760.000
34-05	34-03	Administration centrale — Fournitures	3.040.000
Administration centrale — Parc automobile	34-04	Administration centrale — Charges annexes	7.980.000
34-92 Administration centrale — Loyers	34-05	Administration centrale — Habillement	200.000
Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	34-90	Administration centrale — Parc automobile	3.000.000
Total de la 4ème partie	34-92	Administration centrale — Loyers	1.831.000
Seme Partie   Travaux d'entretien   Administration centrale — Entretien des immeubles	34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	5.000
Administration centrale — Entretien des immeubles		Total de la 4ème partie	30.066.000
Total de la 5ème partie  Subventions de fonctionnement  Administration centrale — Subventions aux instituts nationaux de formation spécialisée des corps spécifiques de l'administration des affaires religieuses et des wakfs			
Seme Partie   Subventions de fonctionnement   Subventions de fonctionnement	35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	4.000.000
Subventions de fonctionnement   Administration centrale — Subventions aux instituts nationaux de formation spécialisée des corps spécifiques de l'administration des affaires religieuses et des wakfs		Total de la 5ème partie	4.000.000
spécialisée des corps spécifiques de l'administration des affaires religieuses et des wakfs			
perfectionnement des cadres de l'administration des affaires religieuses et des wakfs	36-01	spécialisée des corps spécifiques de l'administration des affaires religieuses et	831.598.000
Total de la 6ème partie	36-02	perfectionnement des cadres de l'administration des affaires religieuses et des	62.000.000
Total de la 6ème partie	36-41	Administration centrale — Subvention au centre culturel islamique d'Alger	425.000.000
Administration centrale — Conférences et séminaires		Total de la 6ème partie	1.318.598.000
Administration centrale — Participation de l'Etat aux frais d'entretien de la Mosquée Emir Abdelkader de Constantine			
Mosquée Emir Abdelkader de Constantine	37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires	4.000.000
des cultes autres que musulmans	37-03		10.000.000
El-Kabir d'Alger	37-04		4.000.000
mosquée Abdelhamid Ben Badis d'Ōran	37-05		5.000.000
Total de la 7ème partie	37-07	Administration centrale — Participation de l'Etat aux frais d'entretien de la mosquée Abdelhamid Ben Badis d'Oran	10.000.000
35.000,000		Total de la 7ème partie	33.000.000
Total du titre III		Total du titre III	1.751.268.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	2ème Partie  Action internationale	
42-01	Administration centrale — Action internationale	200.000.000
42-02	Administration centrale — Frais d'encadrement de l'activité cultuelle et culturelle en faveur de l'émigration	580.000.000
	Total de la 2ème partie	780.000.000
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Frais d'impression du Livre Saint, ouvrages et publications religieux	100.000.000
43-02	Administration centrale — Frais d'organisation du prix d'Algérie pour la récitation du Saint Coran et la renaissance du patrimoine islamique	60.000.000
43-03	Administration centrale — Frais de perfectionnement et de recyclage du personnel du ministère des affaires religieuses et des wakfs	6.000.000
43-04	Administration centrale — Frais de confection de la revue « Rissalat El-Masdjed »	5.000.000
43-05	Administration centrale — Frais d'organisation de la semaine nationale du Saint Coran	12.000.000
43-21	Administration centrale — Contribution de l'Etat au fonctionnement des fondations de la Mosquée	15.000.000
43-22	Administration centrale — Encouragements aux associations d'utilité publique	40.000.000
43-24	Administration centrale — Frais liés aux caravanes à caractère cultuel et scientifique	10.000.000
	Total de la 3ème partie	248.000.000
	Total du titre IV	1.028.000.000
	Total de la sous-section I	2.779.268.000
	SOUS-SECTION II SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère partie Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Traitements d'activités	9.724.631.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	10.488.795.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel contractuel — Rémunérations — prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	595.518.000
	Total de la 1ère partie	20.808.944.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	2ème Partie Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rentes d'accidents du travail	32.000
32-12	Services déconcentrés de l'Etat — Pensions de service et pour dommages corporels	65.000.000
	Total de la 2ème partie	65.032.000
	3ème Partie Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations à caractère familial	763.971.000
33-12	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations facultatives	500.000
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	5.053.346.000
33-14	Services déconcentrés de l'Etat — Contribution aux œuvres sociales	491.700.000
	Total de la 3ème partie	6.309.517.000
	4ème Partie Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de l'Etat — Remboursement de frais	26.600.000
34-12	Services déconcentrés de l'Etat — Matériel et mobilier	1.820.000
34-13	Services déconcentrés de l'Etat — Fournitures	8.040.000
34-14	Services déconcentrés de l'Etat — Charges annexes	51.475.000
34-15	Services déconcentrés de l'Etat — Habillement	1.450.000
34-91	Services déconcentrés de l'Etat — Parc automobile	7.280.000
34-93	Services déconcentrés de l'Etat — Loyers	880.000
34-98	Services déconcentrés de l'Etat — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	362.000
	Total de la 4ème partie	97.907.000
	5ème Partie Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de l'Etat — Entretien des immeubles	19.000.000
	Total de la 5ème partie	19.000.000
	Total du titre III	27.300.400.000
	Total de la sous-section II	27.300.400.000
	Total de la section I	30.079.668.000
	Total des crédits ouverts au ministre des affaires religieuses et des wakfs	30.079.668.000

Décret exécutif n° 22-12 du 29 Journada El Oula 1443 correspondant au 3 janvier 2022 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2022, au ministre de l'éducation nationale.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 112-5° et 141 (alinéa 2);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 21-16 du 25 Journada El Oula 1443 correspondant au 30 décembre 2021 portant loi de finances pour 2022 ;

Vu le décret présidentiel n° 21-275 du 19 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 30 juin 2021 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le décret présidentiel n° 21-281 du 26 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 7 juillet 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement;

#### Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de huit cent vingtcinq milliards quatre millions soixante-quatorze mille dinars (825.004.074.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2022, au ministre de l'éducation nationale, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de l'éducation nationale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 29 Journada El Oula 1443 correspondant au 3 janvier 2022.

Aïmene BENABDERRAHMANE.

TABLEAU ANNEXE Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2022, au ministre de l'éducation nationale

au ministre de l'education nationale		
N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités	200.000.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	204.000.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	29.000.000
	Total de la 1ère partie	433.000.000
	2ème Partie Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	350.000
	Total de la 2ème partie	350.000
	3ème Partie Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	2.000.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	120.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	101.000.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	11.391.000
	Total de la 3ème partie	114.511.000

### JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 01

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	12.825.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	1.152.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	3.000.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	11.305.000
34-05	Administration centrale — Habillement	410.000
34-42	Administration centrale — Personnel coopérant — Remboursement de frais	200.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	3.200.000
34-92	Administration centrale — Loyers	1.600.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	700.000
	Total de la 4ème partie	34.392.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	5.000.000
	Total de la 5ème partie	5.000.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-01	Subvention à l'école internationale algérienne en France	510.000.000
36-21	Subventions aux établissements d'enseignement fondamental	15.500.000.000
36-22	Subventions aux établissements d'enseignement fondamental — Frais de fonctionnement des unités de dépistage et de suivi de santé scolaire (U.D.S)	129.000.000
36-31	Subventions aux établissements d'enseignement secondaire et technique	9.500.000.000
36-32	Subventions aux établissements d'enseignement secondaire et technique — Frais de fonctionnement des unités de dépistage et de suivi de santé scolaire (U.D.S)	100.000.000
36-35	Subventions aux instituts nationaux de formation des fonctionnaires du secteur de l'éducation nationale (I.N.F.F.S.E.N)	858.000.000
36-39	Subvention à l'institut national de formation et de perfectionnement des personnels de l'éducation (I.N.F.P)	88.000.000
36-43	Subventions aux établissements d'enseignement fondamental 1er et 2ème cycles avec internat	162.435.000
36-49	Subvention à l'office national d'alphabétisation et d'enseignement pour adultes	310.000.000
36-51	Subvention à l'office national d'enseignement et de formation à distance (O.N.E.F.D)	350.000.000
36-53	Subvention au centre d'approvisionnement et de maintenance des équipements et moyens didactiques (C.A.M.E.M.D)	205.300.000
36-58	Subvention à l'office national des examens et concours (ONEC)	2.959.000.000
36-59	Subvention au centre national de documentation pédagogique (CNDP)	105.000.000
36-60	Subvention à l'observatoire national de l'éducation et de la formation (ONEF)	52.800.000
36-61	Subvention au centre national pédagogique et linguistique pour l'enseignement de Tamazight (CNPLET)	32.000.000
36-62	Subvention au centre national d'intégration des innovations pédagogiques et de développement des technologies de l'information et de la communication en éducation	205.000.000
	Total de la 6ème partie	31.066.535.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	7ème Partie Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires	1.000.000
37-03	Administration centrale — Etudes	1.500.000
37-05	Dépenses de fonctionnement du conseil national de l'éducation et de la formation (CNEF)	1.000.000
37-07	Dépenses de fonctionnement du conseil national des programmes	130.000.000
37-08	Dépenses relatives au suivi et à l'évaluation de la réforme du système éducatif	1.000.000
37-11	Frais de participation au sommet PISA	7.290.000
	Total de la 7ème partie	141.790.000
	Total du titre III	31.795.578.000
	TITRE IV  INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	2ème Partie  Action internationale	
42-51	Frais de fonctionnement de la commission nationale de l'UNESCO	5.000.000
	Total de la 2ème partie	5.000.000
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-02	Administration centrale — Frais de formation de courte durée en Algérie et à l'étranger et perfectionnement du personnel de l'éducation nationale	70.000.000
43-43	Action éducative en faveur de l'émigration	400.000.000
43-49	Dotation à l'O.N.A.E.A pour la prise en charge du dispositif de la stratégie nationale d'alphabétisation	3.000.000.000
	Total de la 3ème partie	3.470.000.000
	4ème Partie Action économique — Encouragements et interventions	
44-01	Contribution à l'institut national de recherche en éducation	180.000.000
	Total de la 4ème partie	180.000.000
	Total du titre IV	3.655.000.000
	Total de la sous-section I	35.450.578.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D
	SOUS-SECTION II SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Traitements d'activités	6.650.000.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	8.500.000.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	686.000.000
	Total de la 1ère partie	15.836.000.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rentes d'accidents du travail	2.000.000
32-12	Services déconcentrés de l'Etat — Pensions de service et pour dommages corporels	459.134.000
	Total de la 2ème partie	461.134.000
	3ème Partie Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations à caractère familial	200.000.000
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	3.788.000.000
33-14	Services déconcentrés de l'Etat — Contribution aux œuvres sociales	412.773.000
	Total de la 3ème partie	4.400.773.000
	4ème Partie Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de l'Etat — Remboursement de frais	200.000.000
34-12	Services déconcentrés de l'Etat — Matériel et mobilier	52.000.000
34-13	Services déconcentrés de l'Etat — Fournitures	95.000.000
34-14	Services déconcentrés de l'Etat — Charges annexes	114.700.000
34-15	Services déconcentrés de l'Etat — Habillement	4.460.000
34-91	Services déconcentrés de l'Etat — Parc automobile	23.600.000
34-93	Services déconcentrés de l'Etat — Loyers	1.700.000
34-98	Services déconcentrés de l'Etat — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	2.500.000
	Total de la 4ème partie	493.960.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D
	5ème Partie  Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de l'Etat — Entretien des immeubles	65.000.000
	Total de la 5ème partie	65.000.000
	Total du titre III	21.256.867.000
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	2ème Partie  Action internationale	
42-12	Services déconcentrés de l'Etat — Action éducative exceptionnelle au profit des établissements scolaires	184.000.000
	Total de la 2ème partie	184.000.000
	3ème Partie Action éducative et culturelle	
43-04	Services déconcentrés de l'Etat — Perfectionnement continu organisé à l'échelle de wilaya — Frais de formation préalable à la promotion et frais d'examen	767.500.000
43-64	Services déconcentrés de l'Etat — Encouragement pour la formation en cours d'emploi et à distance du personnel enseignant du primaire	47.200.000
	Total de la 3ème partie	814.700.000
	6ème Partie	
	Action sociale — Assistance et solidarité	
46-04	Services déconcentrés de l'Etat — Dotation pour l'allocation spéciale de scolarité au profit des élèves démunis	15.000.000.000
46-05	Services déconcentrés de l'Etat — Remboursement de frais liés à la gratuité du manuel scolaire au profit des élèves démunis	6.500.000.000
46-06	Services déconcentrés de l'Etat — Achat de petit matériel médical et de produits pharmaceutiques pour les écoles	51.000.000
46-08	Services déconcentrés de l'Etat — Frais de campagne de communication sociale pour la prévention sanitaire en milieu scolaire	25.000.000
	Total de la 6ème partie	21.576.000.000
	Total du titre IV	22.574.700.000
	Total de la sous-section II	43.831.567.000

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SOUS-SECTION III	
	ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL, SECONDAIRE ET TECHNIQUE	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie  Personnel — Rémunérations d'activités	
31-21	Services déconcentrés de l'Etat — Etablissements d'enseignement fondamental — Traitements d'activités	174.316.000.000
31-22	Services déconcentrés de l'Etat — Etablissements d'enseignement fondamental — Indemnités et allocations diverses	228.182.340.000
31-23	Services déconcentrés de l'Etat — Etablissements d'enseignement fondamental — Personnnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	23.970.000.000
31-31	Services déconcentrés de l'Etat — Etablissements d'enseignement secondaire et technique — Traitements d'activités	61.922.580.000
31-32	Services déconcentrés de l'Etat — Etablissements d'enseignement secondaire et technique — Indemnités et allocations diverses	83.300.000.000
31-33	Services déconcentrés de l'Etat — Etablissements d'enseignement secondaire et technique — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	17.000.000.000
	Total de la 1ère partie	588.690.920.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-21	Services déconcentrés de l'Etat — Etablissements d'enseignement fondamental — Prestations à caractère familial	3.300.000.000
33-23	Services déconcentrés de l'Etat — Etablissements d'enseignement fondamental — Sécurité sociale	100.624.585.000
33-24	Services déconcentrés de l'Etat — Etablissements d'enseignement fondamental — Contribution aux œuvres sociales	11.325.378.000
33-31	Services déconcentrés de l'Etat — Etablissements d'enseignement secondaire et technique — Prestations à caractère familial	1.300.000.000
33-33	Services déconcentrés de l'Etat — Etablissements d'enseignement secondaire et technique — Sécurité sociale	36.305.645.000
33-34	Services déconcentrés de l'Etat — Etablissements d'enseignement secondaire et technique — Contribution aux œuvres sociales	4.175.401.000
	Total de la 3ème partie	157.031.009.000
	Total du titre III	745.721.929.000
	Total de la sous-section III	745.721.929.000
	Total de la section I	825.004.074.000
	Total des crédits ouverts au ministre de l'éducation nationale	825.004.074.000

Décret exécutif n° 22-13 du 29 Journada El Oula 1443 correspondant au 3 janvier 2022 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2022, au ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

\_\_\_\_

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 112-5° et 141 (alinéa 2) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 21-16 du 25 Journada El Oula 1443 correspondant au 30 décembre 2021 portant loi de finances pour 2022 ;

Vu le décret présidentiel n° 21-275 du 19 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 30 juin 2021 portant nomination du Premier ministre :

Vu le décret présidentiel n° 21-281 du 26 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 7 juillet 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement;

#### Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de quatre cent milliards cinquante-et-un millions cent quatre-vingt-sept mille dinars (400.051.187.000 DA), ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2022, au ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 29 Journada El Oula 1443 correspondant au 3 janvier 2022.

Aïmene BENABDERRAHMANE.

### TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2022, au ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I ADMINISTRATION CENTRALE	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités	240.000.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	300.000.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	36.000.000
	Total de la 1ère partie	576.000.000
	2ème Partie Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	1.339.000
	Total de la 2ème partie	1.339.000
	3ème Partie Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	2.600.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	150.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	133.740.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	14.700.000
	Total de la 3ème partie	151.190.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D
	4ème Partie  Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	29.925.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	3.420.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	6.840.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	49.000.000
34-05	Administration centrale — Habillement	360.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	3.080.000
34-92	Administration centrale — Loyers	800.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	12.000
	Total de la 4ème partie	93.437.000
	5ème Partie Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	11.700.000
	Total de la 5ème partie	11.700.000
	6ème Partie Subventions de fonctionnement	
36-01	Subvention à l'université de formation continue (UFC)	1.900.000.000
36-02	Subvention à l'office national des œuvres universitaires	117.400.000.000
36-03	Subvention à l'agence thématique de recherche en sciences de la santé et de la vie	82.000.000
36-04	Subvention à l'agence thématique de recherche en sciences et technologie	89.000.000
36-05	Subventions aux universités	238.000.000.000
36-06	Subventions aux centres universitaires	7.800.000.000
36-07	Subventions aux écoles supérieures	20.000.000.000
36-09	Subvention à l'agence thématique de recherche en sciences sociales et humaines	60.000.000
	Total de la 6ème partie	385.331.000.000
	7ème Partie Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires	5.400.000
37-05	Administration centrale — Frais de confection et d'impression de diplômes universitaires	15.000.000
37-07	Administration centrale — Frais de fonctionnement du comité national d'évaluation des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel et des autres établissements d'enseignement supérieur	3.000.000
	Total de la 7ème partie	23.400.000
	Total du titre III	386.188.066.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie Action éducative et culturelle	
43-02	Contribution à la vulgarisation des activités scientifiques	400.000
43-03	Encouragement aux associations estudiantines	8.000.000
43-04	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Frais de formation	180.000.000
	Total de la 3ème partie	188.400.000
44-01	Contribution aux charges de l'office des publications universitaires (O.P.U)	20.000.000
44-02	Centre de recherche en économie appliquée pour le développement (C.R.E.A.D)	300.000.000
44-03	Centre de recherche scientifique et technique sur les régions arides (CRSTRA)	700.000.000
44-04	Centre de recherche scientifique et technique sur le développement de la langue arabe (CRSTDLA)	440.000.000
44-05	Centre de recherche scientifique et technique en anthropologie sociale et culturelle (CRSTASC)	360.000.000
44-06	Centre de recherche scientifique et technique en analyses physico-chimiques (CRTAPC)	640.000.000
44-07	Agence nationale de valorisation des résultats de la recherche et du développement technologique (ANVREDET)	18.400.000
44-09	Centre de recherche en biotechnologie (C.R.B)	355.000.000
44-10	Centre de développement des technologies avancées (C.D.T.A)	1.000.000.000
44-11	Centre de recherche en technologie des semi-conducteurs pour l'énergétique (C.R.T.S.E)	380.000.000
44-12	Centre de recherche sur l'information scientifique et technique (CERIST)	500.000.000
44-13	Centre de développement des énergies renouvelables (C.D.E.R)	1.699.100.000
44-14	Centre de recherche en technologies industrielles (C.R.T.I)	991.600.000
44-15	Centre de recherche en sciences islamiques et civilisation	190.000.000
44-16	Centre de recherche en langue et culture amazighes	100.000.000
44-17	Centre de recherche en environnement (CRE)	157.000.000
44-18	Centre de recherche en mécanique (CRM)	100.000.000
44-19	Centre de recherche en sciences pharmaceutiques (CRSP)	100.000.000
44-20	Centre de recherche en aménagement du territoire (CRAT)	110.000.000
44-21	Centre de recherche en technologie agroalimentaire	140.000.000
44-22	Centre de recherche en agropastoralisme	170.000.000
	Total de la 4ème partie	8.471.100.000
	Total du titre IV	8.659.500.000
	Total de la sous-section I	394.847.566.000
	Total de la section I	394.847.566.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D
	SECTION II DIRECTION GENERALE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET DU DEVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique — Traitements d'activités	57.000.000
31-02	Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique — Indemnités et allocations diverses	70.000.000
31-03	Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	13.000.000
	Total de la 1ère partie	140.000.000
	3ème Partie Personnel — Charges sociales	
33-01	Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique — Prestations à caractère familial	405.000
33-02	Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique — Prestations facultatives	16.000
33-03	Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique — Sécurité sociale	32.000.000
33-04	Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique — Contribution aux œuvres sociales	3.400.000
	Total de la 3ème partie	35.821.000
	4ème Partie Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique — Remboursement de frais	5.400.000
34-02	Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique — Matériel et mobilier	684.000
34-03	Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique — Fournitures	820.000
34-04	Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique — Charges annexes	3.076.000
34-05	Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique — Habillement	72.000
34-90	Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique — Parc automobile	560.000
34-92	Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique — Loyers	40.000
34-97	Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	8.000
	Total de la 4ème partie	10.660.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	5ème Partie Travaux d'entretien	
35-01	Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique — Entretien des immeubles	3.240.000
	Total de la 5ème partie	3.240.000
	7ème Partie Dépenses diverses	
37-01	Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique — Conférences et séminaires	3.600.000
37-04	Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique — Frais d'évaluation des projets de recherche	5.000.000
37-08	Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique — Frais de fonctionnement de la conférence nationale des établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST)	4.000.000
37-09	Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique — Frais de fonctionnement liés à la recherche scientifique et au développement technologique	5.000.000.000
	Total de la 7ème partie	5.012.600.000
	Total du titre III	5.202.321.000
	TITRE IV  INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie Action éducative et culturelle	
43-04	Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique — Bourses — Indemnités de stage — Frais de formation	1.300.000
	Total de la 3ème partie	1.300.000
	Total du titre IV	1.300.000
	Total de la sous-section I	5.203.621.000
	Total de la section II	5.203.621.000
	Total des crédits ouverts au ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique	400.051.187.000

Décret exécutif n° 22-14 du 29 Journada El Oula 1443 correspondant au 3 janvier 2022 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2022, au ministre de la formation et de l'enseignement professionnels.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 112-5° et 141 (alinéa 2);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances;

Vu la loi n° 21-16 du 25 Journada El Oula 1443 correspondant au 30 décembre 2021 portant loi de finances pour 2022;

Vu le décret présidentiel n° 21-275 du 19 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 30 juin 2021 portant nomination du Premier ministre;

Vu le décret présidentiel n° 21-281 du 26 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 7 juillet 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement;

#### Décrète :

Article 1er. — Les crédits d'un montant de soixante milliards cinq cent soixante-quatre millions cent neuf mille dinars (60.564.109.000 DA), ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2022, au ministre de la formation et de l'enseignement professionnels, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de la formation et de l'enseignement professionnels sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 29 Journada El Oula 1443 correspondant au 3 janvier 2022.

Aïmene BENABDERRAHMANE.

### TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2022, au ministre de la formation et de l'enseignement professionnels

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités	147.600.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	160.000.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	23.400.000
	Total de la 1ère partie	331.000.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	1.500.000
	Total de la 2ème partie	1.500.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	1.900.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	100.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	76.911.000
33-05	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	8.620.000
	Total de la 3ème partie	87.531.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	45.000.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	3.360.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	4.320.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	39.500.000
34-05	Administration centrale — Habillement	167.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	2.000.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	53.000
	Total de la 4ème partie	94.400.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	4.500.000
	Total de la 5ème partie	4.500.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-01	Subvention à l'institut national de la formation et de l'enseignement professionnels (I.N.F.E.P.)	154.000.000
36-02	Subventions aux instituts de formation et d'enseignement professionnels (I.F.E.P.)	742.000.000
36-03	Subventions aux centres de formation professionnelle et de l'apprentissage (C.F.P.A.)	41.200.000.000
36-05	Subventions aux instituts nationaux spécialisés de formation professionnelle (I.N.S.F.P.)	14.590.000.000
36-06	Subvention à l'établissement national des équipements techniques et pédagogiques de la formation et de l'enseignement professionnels	101.000.000
36-07	Subventions aux instituts d'enseignement professionnel	735.000.000
36-08	Subvention au centre national des examens et concours du secteur de la formation et de l'enseignement professionnels (CNECFEP)	66.000.000
	Total de la 6ème partie	57.588.000.000

91

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D
	7ème Partie Dépenses diverses	
37-02	Administration centrale — Frais d'études et d'enquêtes	600.000
37-03	Administration centrale — Conférences et séminaires	6.600.000
37-05	Administration centrale — Frais de fonctionnement du conseil de partenariat de la formation et de l'enseignement professionnels	3.120.000
37-06	Administration centrale — Frais relatifs à la préparation de la rentrée de la formation et de l'enseignement professionnels	2.000.000
37-09	Administration centrale — Dépenses liées aux prix d'encouragement pour le développement et la promotion de l'apprentissage	10.000.000
	Total de la 7ème partie	22.320.000
	Total du titre III	58.129.251.000
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie  Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Frais de formation	6.000.000
43-02	Administration centrale — Dépenses liées à la prise en charge des actions de formation professionnelle continue et par apprentissage	70.000.000
	Total de la 3ème partie	76.000.000
	4ème Partie Action économique — Encouragements et interventions	
44-02	Contribution au centre national de l'enseignement professionnel à distance (CNEPD)	6.840.000
44-03	Contribution à l'office national de développement et de promotion de la formation continue (ONDPFOC)	3.040.000
	Total de la 4ème partie	9.880.000
	Total du titre IV	85.880.000
	Total de la sous-section I	58.215.131.000
	SOUS-SECTION II SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Traitements d'activités	762.468.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	734.046.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	164.353.000
	Total de la 1ère partie	1.660.867.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	2ème Partie Personnel — Pensions et allocations	
32-12	Services déconcentrés de l'Etat — Pensions de service et pour dommages corporels	1.400.000
	Total de la 2ème partie	1.400.000
	3ème Partie Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations à caractère familial	21.000.000
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	374.129.000
33-14	Services déconcentrés de l'Etat — Contribution aux œuvres sociales	41.560.000
	Total de la 3ème partie	436.689.000
	4ème Partie Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de l'Etat — Remboursement de frais	45.500.000
34-12	Services déconcentrés de l'Etat — Matériel et mobilier	4.278.000
34-13	Services déconcentrés de l'Etat — Fournitures	5.540.000
34-14	Services déconcentrés de l'Etat — Charges annexes	32.270.000
34-15	Services déconcentrés de l'Etat — Habillement	1.174.000
34-91	Services déconcentrés de l'Etat — Parc automobile	9.500.000
34-93	Services déconcentrés de l'Etat — Loyers	320.000
34-98	Services déconcentrés de l'Etat — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	240.000
	Total de la 4ème partie	98.822.000
	5ème Partie Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de l'Etat — Entretien des immeubles	9.200.000
	Total de la 5ème partie	9.200.000
	7ème Partie <i>Dépenses diverses</i>	
37-13	Services déconcentrés de l'Etat — Frais de fonctionnement des commissions de wilaya de partenariat	9.600.000
37-14	Services déconcentrés de l'Etat — Frais relatifs à la préparation de la rentrée de la formation et de l'enseignement professionnels	8.000.000
37-15	Services déconcentrés de l'Etat — Frais relatifs aux abonnements internet des structures-établissements	124.400.000
	Total de la 7ème partie	142.000.000
	Total du titre III	2.348.978.000
	Total de la sous-section II	2.348.978.000
	Total de la section I	60.564.109.000
	Total des crédits ouverts au ministre de la formation et de l'enseignement professionnels	60.564.109.000

Décret exécutif n° 22-15 du 29 Journada El Oula 1443 correspondant au 3 janvier 2022 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2022, à la ministre de la culture et des arts.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 112-5° et 141 (alinéa 2) :

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 21-16 du 25 Journada El Oula 1443 correspondant au 30 décembre 2021 portant loi de finances pour 2022;

Vu le décret présidentiel n° 21-275 du 19 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 30 juin 2021 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le décret présidentiel n° 21-281 du 26 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 7 juillet 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement;

#### Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de seize milliards quatre-vingt-dix-sept millions deux cent vingt-huit mille dinars (16.097.228.000 DA), ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2022, à la ministre de la culture et des arts, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et la ministre de la culture et des arts sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 29 Journada El Oula 1443 correspondant au 3 janvier 2022.

Aïmene BENABDERRAHMANE.

### TABLEAU ANNEXE

# Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2022, à la ministre de la culture et des arts

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités	168.000.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	185.000.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	44.000.000
	Total de la 1ère partie	397.000.000
	2ème Partie Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	15.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	2.500.000
	Total de la 2ème partie	2.515.000
	3ème Partie Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	2.200.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	90.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	88.250.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	11.000.000
	Total de la 3ème partie	101.540.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D
	4ème Partie  Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	32.000.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	1
34-03	Administration centrale — Fournitures	2.700.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	1.700.000
34-05	Administration centrale — Habillement	
34-90	Administration centrale — Parc automobile	400.000
34-90	Administration centrale — Faic automobile  Administration centrale — Loyers	
34-92 34-97	1	2.008.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	6.000
	Total de la 4ème partie	66.374.000
	5ème Partie Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	15.000.000
	Total de la 5ème partie	
	6ème Partie Subventions de fonctionnement	
36-01	Subventions à l'institut national supérieur de musique et aux instituts régionaux de	
30 01	formation musicale	691.700.000
36-02	Subvention à la Bibliothèque nationale d'Algérie (B.N.A.)	335.000.000
36-03	Subvention à l'institut supérieur des métiers des arts du spectacle et de l'audiovisuel	165.000.000
36-05	Subventions à l'école supérieure et aux écoles régionales des Beaux-Arts	534.500.000
36-06	Subvention au Palais de la culture Moufdi Zakaria	127.000.000
36-07	Subvention au centre régional pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel en Afrique, de catégorie 2, placé sous l'égide de l'UNESCO	40.000.000
36-08	Subvention à l'office national du Parc culturel de l'Ahaggar	422.000.000
36-09	Subvention à l'office national du Parc culturel du Tassili N'Ajjer	177.000.000
36-10	Subventions aux musées publics nationaux	965.000.000
36-11	Subventions aux maisons de la culture	2.150.000.000
36-12	Subventions aux établissements de la cinématographie	162.000.000
36-14	Subvention à l'office de la protection et de la promotion de la vallée du M'Zab	57.000.000
36-15	Subvention au centre de la culture et des arts du Palais des Raïs	72.000.000
36-17	Subvention au centre national des manuscrits	69.000.000
36-19	Subventions aux bibliothèques principales de lecture publique	1
36-20	Subvention à l'office national du Parc culturel de Touat Gourara Tidikelt	76.000.000
36-21	Subvention à l'office national du Parc culturel de l'Atlas Saharien	77.000.000
36-22	Subvention à l'office national du Parc culturel de Tindouf	102.000.000
36-23	Subvention au centre national du Livre	40.000.000
36-24	Subvention à l'école nationale de conservation et de restauration des biens culturels	65.000.000
36-25	Subvention à l'agence nationale des secteurs sauvegardés	80.000.000
36-26	Subvention au centre d'interprétation à caractère muséal du costume algérien traditionnel et des traditions populaires à l'occasion de la célébration des fêtes et des cérémonies musulmanes	
26.27		44.000.000
36-27	Subvention au palais de la culture (IMAMA)	68.000.000
36-28	Subvention au centre algérien du patrimoine culturel bâti en terre	90.000.000
36-29	Subvention au palais de la culture de Skikda	75.000.000
	Total de la 6ème partie	9.381.700.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	7ème Partie Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires	6.000.000
37-04	Administration centrale — Organisation de manifestations culturelles et cinématographiques	700.000.000
37-15	Administration centrale — Prix du Président de la République « Ali Maâchi »	7.200.000
	Total de la 7ème partie	713.200.000
	Total du titre III	10.677.329.000
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	7.000.000
43-04	Administration centrale — Encouragement aux associations à caractère culturel	70.000.000
43-05	Aide de l'Etat à la promotion des arts et des lettres, à l'édition du livre et au cinéma	484.000.000
	Total de la 3ème partie	561.000.000
	4ème Partie Action économique — Encouragements et interventions	
44-06	Administration centrale — Contribution aux activités théâtrales	771.382.000
44-10	Administration centrale — Contribution aux revues culturelles ETHAKAFA, AMAL et ALLOUANE	624.000
44-12	Administration centrale — Contribution au centre national de recherches préhistoriques, anthropologiques et historiques (C.N.R.P.A.H.)	261.000.000
44-15	Administration centrale — Contribution à l'office national de l'information et de la culture	220.000.000
44-16	Administration centrale — Contribution à l'office Riadh El Feth	96.000.000
44-22	Administration centrale — Contribution à l'office national de gestion et d'exploitation des biens culturels protégés	536.000.000
44-23	Administration centrale — Contribution au centre national de recherche en archéologie	100.000.000
44-24	Administration centrale — Contribution à l'agence nationale de gestion des réalisations des grands projets de la culture	52.000.000
44-26	Administration centrale — Contribution à l'agence algérienne pour le rayonnement culturel	50.000.000
44-29	Administration centrale — Contribution au centre des arts et des expositions à Tlemcen	19.600.000
44-30	Administration centrale — Contribution au centre algérien de développement du cinéma	22.800.000
44-31	Administration centrale — Contribution à l'Opéra d'Alger	186.000.000
44-33	Contribution au profit du centre algérien de développement du cinéma dans le cadre de l'aide de l'Etat au développement de l'industrie cinématographique	116.000.000
	Total de la 4ème partie	2.431.406.000
	Total du titre IV	2.992.406.000
	Total de la sous-section I	13.669.735.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D
	SOUS-SECTION II SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Traitements d'activités	819.780.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	808.836.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	161.000.000
	Total de la 1ère partie	1.789.616.000
	3ème Partie Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations à caractère familial	20.000.000
33-12	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations facultatives	223.000
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	390.154.000
33-14	Services déconcentrés de l'Etat — Contribution aux œuvres sociales	36.000.000
	Total de la 3ème partie	446.377.000
	4ème Partie Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de l'Etat — Remboursement de frais	27.800.000
34-12	Services déconcentrés de l'Etat — Matériel et mobilier	9.600.000
34-13	Services déconcentrés de l'Etat — Fournitures	11.600.000
34-14	Services déconcentrés de l'Etat — Charges annexes	27.000.000
34-15	Services déconcentrés de l'Etat — Habillement	1.000.000
34-91	Services déconcentrés de l'Etat — Parc automobile	12.640.000
34-93	Services déconcentrés de l'Etat — Loyers	3.000.000
34-98	Services déconcentrés de l'Etat — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	860.000
	Total de la 4ème partie	93.500.000
	5ème Partie  Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de l'Etat — Entretien des immeubles	18.000.000
	Total de la 5ème partie	18.000.000
	7ème Partie Dépenses diverses	
37-12	Services déconcentrés de l'Etat — Organisation de manifestations culturelles	80.000.000
	Total de la 7ème partie	80.000.000
	Total du titre III	2.427.493.000
	Total de la sous-section II	2.427.493.000
	Total de la section I	16.097.228.000
	Total des crédits ouverts à la ministre de la culture et des arts	16.097.228.000

Décret exécutif n° 22-16 du 29 Journada El Oula 1443 correspondant au 3 janvier 2022 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2022, au ministre de la jeunesse et des sports.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 112-5° et 141 (alinéa 2);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 21-16 du 25 Journada El Oula 1443 correspondant au 30 décembre 2021 portant loi de finances pour 2022 ;

Vu le décret présidentiel n° 21-275 du 19 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 30 juin 2021 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le décret présidentiel n° 21-281 du 26 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 7 juillet 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement;

#### Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de quarante-cinq milliards quatre-vingt-quatorze millions neuf cent cinquante-quatre mille dinars (45.094.954.000 DA), ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2022, au ministre de la jeunesse et des sports, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de la jeunesse et des sports sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 29 Journada El Oula 1443 correspondant au 3 janvier 2022.

Aïmene BENABDERRAHMANE.

### TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2022, au ministre de la jeunesse et des sports

au ministre de la jeunesse et des sports		
N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités	350.000.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	390.000.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	40.000.000
	Total de la 1ère partie	780.000.000
	2ème Partie Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	185.000
32-02	Administration centrale — Pensions de services et pour dommages corporels	8.000.000
	Total de la 2ème partie	8.185.000
	3ème Partie Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	7.100.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	14.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	185.000.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	20.100.000
	Total de la 3ème partie	212.214.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	14.500.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	1.280.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	3.560.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	51.216.000
34-05	Administration centrale — Habillement	437.000
34-07	Administration centrale — Matériel et fournitures informatiques	2.850.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	1.520.000
34-92	Administration centrale — Loyers	1.406.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	20.000
	Total de la 4ème partie	76.789.000
	5ème Partie Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	8.200.000
	Total de la 5ème partie	8.200.000
	6ème Partie Subventions de fonctionnement	
36-01	Subventions aux instituts nationaux de formation supérieure (INFS) de sport et de jeunesse	720.000.000
36-02	Subvention au lycée sportif national de Draria	443.000.000
36-03	Subvention au centre national de médecine du sport	122.000.000
36-04	Subvention au laboratoire national de dépistage et de lutte contre le dopage	60,000.000
36-05	Subventions aux centres de regroupement et de préparation des talents et de l'élite sportive	110.000.000
36-06	Subventions aux écoles sportives nationales et régionales spécialisées	315.000.000
36-07	Subvention à l'école supérieure en sciences et technologie du sport	388.626.000
36-21	Subventions aux offices des établissements de jeunes de wilayas (O.D.E.J)	7.247.276.000
36-41	Subventions aux offices des parcs omnisports de wilayas (O.P.O.W)	5.728.799.000
	Total de la 6ème partie	15.134.701.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	7ème Partie Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires	5.000.000
37-05	Administration centrale — Communication et production didactique	25.000.000
37-06	Administration centrale — Festivités commémoratives des fêtes nationales	15.000.000
37-10	Administration centrale — Frais de fonctionnement du comité d'organisation des dix-neuvièmes jeux méditerranéens d'Oran	4.000.000.000
37-21	Administration centrale — Rencontres nationales de jeunesse et de sports	80.000.000
37-22	Administration centrale — Rencontres internationales de jeunesse et de sports	48.000.000
37-23	Administration centrale — Dépenses de fonctionnement de la commission nationale exécutive de prévention et de lutte contre la violence dans les infrastructures sportives	5.000.000
	Total de la 7ème partie	4.178.000.000
	Total du titre III	20.398.089.000
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Frais de formation et de perfectionnement du personnel	10.000.000
43-02	Administration centrale — Contribution aux associations sportives	2.020.000.000
43-03	Administration centrale — Contribution à l'observatoire national des sports	1.500.000
43-05	Administration centrale — Encouragement aux associations de jeunes	72.000.000
43-08	Administration centrale — Contribution au fonds national pour la préparation des athlètes d'élite et de haut niveau en prévision des dix-neuvièmes jeux méditerranéens d'Oran prévus en 2022	500.000.000
	Total de la 3ème partie	2.603.500.000
	4ème Partie	
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-02	Administration centrale — Contribution à l'office du complexe olympique (O.C.O)	128.000.000
44-03	Administration centrale — Contribution au centre national des sports et des loisirs de Tikijda	92.000.000
44-04	Administration centrale — Contribution au fonds national de promotion des initiatives de la jeunesse et des pratiques sportives	76.000.000
44-06	Administration centrale — Contribution à l'établissement de gestion du complexe sportif d'Oran (E.G.C.S.O)	100.000.000
	Total de la 4ème partie	396.000.000
	Total du titre IV	2.999.500.000
	Total de la sous-section I	23.397.589.000
	SOUS-SECTION II SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III  MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Traitements d'activités	7.212.070.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	7.711.751.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	1.947.586.000
	Total de la 1ère partie	16.871.407.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rentes d'accidents du travail	997.000
32-12	Services déconcentrés de l'Etat — Pensions de service et pour dommages corporels	24.000.000
	Total de la 2ème partie	24.997.000
	3ème Partie Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations à caractère familial	306.800.000
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	3.718.382.000
33-14	Services déconcentrés de l'Etat — Contribution aux œuvres sociales	367.441.000
	Total de la 3ème partie	4.392.623.000
	4ème Partie  Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de l'Etat — Remboursement de frais	28.000.000
34-12	Services déconcentrés de l'Etat — Matériel et mobilier	9.860.000
34-13	Services déconcentrés de l'Etat — Fournitures	19.520.000
34-14	Services déconcentrés de l'Etat — Charges annexes	66.808.000
34-15	Services déconcentrés de l'Etat — Habillement	6.400.000
34-16	Services déconcentrés de l'Etat — Matériel technique et pédagogique de sport et de jeunesse	148.200.000
34-91	Services déconcentrés de l'Etat — Parc automobile	8.340.000
34-93	Services déconcentrés de l'Etat — Loyers	5.650.000
34-98	Services déconcentrés de l'Etat — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	560.000
	Total de la 4ème partie	293.338.000
	5ème Partie Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de l'Etat — Entretien des immeubles	30.000.000
	Total de la 5ème partie	30.000.000
	Total du titre III	21.612.365.000
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-11	Services déconcentrés de l'Etat — Encouragement et contribution aux associations de promotion, d'insertion et d'animation de jeunes et aux associations de pratiques physiques et sportives	70.000.000
43-13	Services déconcentrés de l'Etat — Frais de formation inhérents à la promotion, à l'insertion et à l'animation des activités de jeunes et des pratiques physiques et sportives	15.000.000
	Total de la 3ème partie	85.000.000
	Total du titre IV	85.000.000
	Total de la sous-section II	21.697.365.000
	Total de la section I	45.094.954.000
	Total des crédits ouverts au ministre de la jeunesse et des sports	45.094.954.000

Décret exécutif n° 22-17 du 29 Journada El Oula 1443 correspondant au 3 janvier 2022 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2022, au ministre de la numérisation et des statistiques.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 112-5° et 141 (alinéa 2) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 21-16 du 25 Journada El Oula 1443 correspondant au 30 décembre 2021 portant loi de finances pour 2022 ;

Vu le décret présidentiel n° 21-275 du 19 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 30 juin 2021 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le décret présidentiel n° 21-281 du 26 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 7 juillet 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement;

#### Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de huit cent dix-neuf millions sept cent soixante-dix mille dinars (819.770.000 DA), ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2022, au ministre de la numérisation et des statistiques, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de la numérisation et des statistiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 29 Journada El Oula 1443 correspondant au 3 janvier 2022.

Aïmene BENABDERRAHMANE.

### TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2022, au ministre de la numérisation et des statistiques

		ı
N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités	63.000.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	70.000.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	5.000.000
	Total de la 1ère partie	138.000.000
	2ème Partie Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	10.000
32-02	Administration centrale — Pensions de services et pour dommages corporels	10.000
	Total de la 2ème partie	20.000
	3ème Partie Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	500.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	40.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	33.500.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	1.000.000
	Total de la 3ème partie	35.040.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	6.500.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	10.000.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	8.500.000
34-04 34-05	Administration centrale — Charges annexes	5.000.000
34-90	Administration centrale — Habillement	200.000
34-92	Administration centrale — Parc automobile	9.000.000
34-97	Administration centrale — — Loyers	500.000
	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	39.710.000
	5ème Partie Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	1.000.000
	Total de la 5ème partie	1.000.000
	6ème Partie Subventions de fonctionnement	
36-01	Subvention à l'office national des statistiques	600.000.000
	Total de la 6ème partie	600.000.000
	7ème Partie <i>Dépenses diverses</i>	
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires	2.500.000
37-02	Administration centrale — Frais de fonctionnement du conseil national de la statistique	1.500.000
	Total de la 7ème partie	4.000.000
	Total du titre III	817.770.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	2.000.000
	Total de la 3ème partie	2.000.000
	Total du titre IV	2.000.000
	Total de la sous-section I	819.770.000
	Total de la section I	819.770.000
	Total des crédits ouverts au ministre de la numérisation et des statistiques	819.770.000

Décret exécutif n° 22-18 du 29 Journada El Oula 1443 correspondant au 3 janvier 2022 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2022, au ministre de la poste et des télécommunications.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 112-5° et 141 (alinéa 2) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 21-16 du 25 Journada El Oula 1443 correspondant au 30 décembre 2021 portant loi de finances pour 2022 ;

Vu le décret présidentiel n° 21-275 du 19 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 30 juin 2021 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le décret présidentiel n° 21-281 du 26 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 7 juillet 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement;

#### Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de deux milliards sept cent vingt-trois millions trois cent quarante-sept mille dinars (2.723.347.000 DA), ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2022, au ministre de la poste et des télécommunications, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de la poste et des télécommunications sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 29 Journada El Oula 1443 correspondant au 3 janvier 2022.

Aïmene BENABDERRAHMANE.

#### TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2022, au ministre de la poste et des télécommunications

N°S DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités	158.000.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	182.000.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	36.000.000
	Total de la 1ère partie	376.000.000
	2ème Partie  Personnel — Pensions et allocations	370.000.000
32-01 32-02	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	400.000 640.000
	Total de la 2ème partie	1.040.000
	3ème Partie Personnel — Charges sociales	110 101000
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	1.600.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	85.160.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	8.383.000
	Total de la 3ème partie	95.143.000

N°S DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	12.000.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	1.200.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	3.800.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	14.000.000
34-05	Administration centrale — Habillement	200.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	2.280.000
34-92	Administration centrale — Loyers	977.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	40.000
	Total de la 4ème partie	34.497.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
25.01	Administration centrale — Entretien des immeubles	11.550.000
35-01		
	Total de la 5ème partie	11.550.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-01	Subvention à l'institut national des télécommunications et des technologies de l'information et de la communication d'Oran	252.000.000
36-02	Subvention à l'institut national de la poste et des technologies de l'information et de la communication d'Alger	153.000.000
	Total de la 6ème partie	405.000.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
25.04	·	1 200 000
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires	1.200.000
	Total de la 7ème partie	1.200.000
	Total du titre III	924.430.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
42.01		
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — frais de formation	2.300.000
	Total de la 3ème partie	2.300.000
	Total du titre IV	2.300.000
	Total de la sous-section I	926.730.000

N°S DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERS EN DA
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Traitements d'activités	600.000.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	590.000.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel contractuel — Rémunérations —	270.000.000
	Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	160.000.000
	Total de la 1ère partie	1.350.000.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rentes d'accidents du travail	400.000
32-12	Services déconcentrés de l'Etat — Pensions de service et pour dommages	+00.000
	corporels	36.000.000
	Total de la 2ème partie	36.400.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations à caractère familial	18.000.000
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	306.500.000
33-14	Services déconcentrés de l'Etat — Contribution aux œuvres sociales	28.140.000
	Total de la 3ème partie	352.640.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de l'Etat — Remboursement de frais	8.700.000
34-12	Services déconcentrés de l'Etat — Matériel et mobilier	1.837.000
34-13	Services déconcentrés de l'Etat — Fournitures	5.800.000
34-14	Services déconcentrés de l'Etat — Charges annexes	19.515.000
34-15 34-91	Services déconcentrés de l'Etat — Habillement	1.208.000
34-93	Services déconcentrés de l'Etat — Loyers	7.347.000 604.000
34-98	Services déconcentrés de l'Etat — Frais judiciaires — Frais d'expertise —	004.000
	Indemnités dues par l'Etat	483.000
	Total de la 4ème partie	45.494.000
	5ème Partie	45.474.000
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de l'Etat — Entretien des immeubles	12.083.000
	Total de la 5ème partie	12.083.000
	Total du titre III	1.796.617.000
	Total de la sous-section II	1.796.617.000
	Total de la section I	2.723.347.000
	Total des crédits ouverts au ministre de la poste et des télécommunications	2.723.347.000

Décret exécutif n° 22-19 du 29 Journada El Oula 1443 correspondant au 3 janvier 2022 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par la loi de finances pour 2022, à la ministre de la solidarité nationale, de la famille et de la condition de la femme.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 112-5° et 141 (alinéa 2) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 21-16 du 25 Journada El Oula 1443 correspondant au 30 décembre 2021 portant loi de finances pour 2022;

Vu le décret présidentiel n° 21-275 du 19 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 30 juin 2021 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le décret présidentiel n° 21-281 du 26 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 7 juillet 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement;

#### Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de cent trente-huit milliards six cent quarante-et-un millions trois cent quatre-vingt-douze mille dinars (138.641.392.000 DA), ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2022, à la ministre de la solidarité nationale, de la famille et de la condition de la femme, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et la ministre de la solidarité nationale, de la famille et de la condition de la femme sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 29 Journada El Oula 1443 correspondant au 3 janvier 2022.

Aïmene BENABDERRAHMANE.

### TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2022, à la ministre de la solidarité nationale, de la famille et de la condition de la femme

N°S DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01 31-02 31-03	Administration centrale — Traitements d'activités	148.030.000 185.304.000 23.995.000
	Total de la 1ère partie	357.329.000
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	30.000
	Total de la 2ème partie	30.000
33-01 33-02 33-03 33-04	Administration centrale — Prestations à caractère familial	2.700.000 30.000 82.507.000 9.350.000
	Total de la 3ème partie	94.587.000

N°S DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	7.000.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	1.520.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	3.560.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	13.784.000
34-05	Administration centrale — Habillement	178.000
34-81	Administration centrale — Parc automobile	3.000.000
34-92	Administration centrale — Loyers	2.283.000
34-96	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	31.335.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	8.000.000
	Total de la 5ème partie	8.000.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-01	Subvention au centre national d'accueil pour jeunes filles et femmes victimes de violence et en situation de détresse de Bousmail	61.416.000
36-02	Subvention au centre national de formation professionnelle pour handicapés physiques (C.N.F.P.H) Khemisti	97.521.000
36-03	Subvention au centre national de formation des personnels spécialisés pour l'enfance et l'adolescence et de l'assistance sociale (C.N.F.P.S) Birkhadem	100.608.000
36-04	Subvention au centre national de formation des personnels spécialisés des établissements pour handicapés (C.N.F.P.H) Constantine	141.127.000
36-05	Subventions aux établissements spécialisés	16.747.951.000
36-06	Subventions aux établissements Diar-Rahma	437.023.000
36-13	Subventions aux services d'aide mobile d'urgence sociale	98.599.000
36-14	Subvention au centre national d'accueil pour jeunes filles et femmes victimes de	
	violence et en situation de détresse de Mostaganem	27.971.000
36-16	Subvention au centre national d'études, d'information et de documentation sur la famille, la femme et l'enfance	26.600.000
36-22	Subvention au centre national d'accueil pour jeunes filles et femmes victimes de violence et en situation de détresse de Annaba	29.886.000
	Total de la 6ème partie	17.768.702.000

N°S DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires	2.000.000
37-04	Administration centrale — Frais de fonctionnement du conseil national de la	<b>500.000</b>
37-05	famille et de la femme	500.000 1.500.000
	Total de la 7ème partie	4.000.000
	Total du titre III	18.263.983.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires —	
	Frais de formation	18.000.000
	Total de la 3ème partie	18.000.000
	4ème Partie	
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-05	Emplois d'attentes — Dispositif d'activité d'insertion sociale (DAIS)	16.300.000.000
44-06	Dotation à l'agence nationale de gestion du micro-crédit pour la gestion du	5 000 000 000
44-07	dispositif du micro-crédit	5.000.000.000
	des bonifications des taux d'intérêts du dispositif du micro- crédit	500.000.000
	Total de la 4ème partie	21.800.000.000
	6ème Partie	
	Action sociale — Assistance et solidarité	
46-02	Administration centrale — Encouragement aux associations à caractère social	47.965.000
46-03	Administration centrale — Prise en charge de la gratuité du transport et de la	
	réduction de ses tarifs au profit des personnes à besoins spécifiques et leurs accompagnateurs	213.100.000
46-05	Administration centrale — Contribution à l'agence de développement social (ADS)	58.700.000.000
	Total de la 6ème partie	58.961.065.000
	Total du titre IV	80.779.065.000
	Total de la sous-section I	99.043.048.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
24	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11 31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Traitements d'activités	1.262.904.000
31-12	Services déconcentres de l'Etat — Indemnites et allocations diverses	1.456.673.000
	Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	234.296.000
	Total de la 1ère partie	2.953.873.000

N°S DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rentes d'accidents du travail	20.000
32-12	Services déconcentrés de l'Etat — Pensions de service et pour dommages corporels	2.600.000
	Total de la 2ème partie	2.620.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
22 11		25 000 000
33-11	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations à caractère familial	25.000.000
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Securité sociale	3.696.922.000
33-14		46.000.000
	Total de la 3ème partie	3.767.922.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de l'Etat — Remboursement de frais	22.800.000
34-12	Services déconcentrés de l'Etat — Matériel et mobilier	3.040.000
34-13	Services déconcentrés de l'Etat — Fournitures	9.120.000
34-14	Services déconcentrés de l'Etat — Charges annexes	45.659.000
34-15	Services déconcentrés de l'Etat — Habillement	1.100.000
34-91	Services déconcentrés de l'Etat — Parc automobile	6.080.000
34-93	Services déconcentrés de l'Etat — Loyers	2.000.000
34-98	Services déconcentrés de l'Etat — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	130.000
	Total de la 4ème partie	89.929.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de l'Etat — Entretien des immeubles	13.000.000
	Total de la 5ème partie	13.000.000
	Total du titre III	6.827.344.000
	TITRE IV	0.1027.101.11000
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	6ème Partie	
	Action sociale — Assistance et solidarité	
46-10	Services déconcentrés de l'Etat — Enfants assistés et protection de l'enfance	125.000.000
46-15	Services déconcentrés de l'Etat — Pensions et allocations à verser aux personnes à besoins spécifiques à 100%	32.646.000.000
	Total de la 6ème partie	32.771.000.000
	Total du titre IV	32.771.000.000
	Total de la sous-section II	39.598.344.000
	Total de la section I	138.641.392.000
	Total des crédits ouverts à la ministre de la solidarité nationale, de la famille et de la condition de la femme	138.641.392.000

Décret exécutif n° 22-20 du 29 Journada El Oula 1443 correspondant au 3 janvier 2022 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2022, au ministre de l'industrie.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 112-5° et 141 (alinéa 2) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 21-16 du 25 Journada El Oula 1443 correspondant au 30 décembre 2021 portant loi de finances pour 2022 ;

Vu le décret présidentiel n° 21-275 du 19 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 30 juin 2021 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le décret présidentiel n° 21-281 du 26 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 7 juillet 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement;

#### Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de quatre milliards huit cent quatre-vingt-onze millions trois cent quatre-vingt-onze mille dinars (4.891.391.000 DA), ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2022, au ministre de l'industrie, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de l'industrie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 29 Journada El Oula 1443 correspondant au 3 janvier 2022.

Aïmene BENABDERRAHMANE.

### TABLEAU ANNEXE

# Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2022, au ministre de l'industrie

N°S DES		ODEDITO OLIVEDTO
CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités	300.000.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	355.000.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	50.750.000
	Total de la 1ère partie	705.750.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	55.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	430.000
	Total de la 2ème partie	485.000

N°S DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	4.045.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	160.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	163.750.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	17.100.000
	Total de la 3ème partie	185.055.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	18.500.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	1.520.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	6.080.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	21.519.000
34-05	Administration centrale — Habillement	1.000.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	3.800.000
34-92	Administration centrale — Loyers	320.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	25,000
	Total de la 4ème partie	52.764.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	11.000.000
	Total de la 5ème partie	11.000.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-01	Subvention à l'agence nationale de développement de l'investissement (ANDI)	1.058.557.000
36-09	Subvention à l'office national de la métrologie légale (ONML)	512.681.000
	Total de la 6ème partie	1.571.238.000

N°S DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires	1.500.000
37-02	Administration centrale — Dépenses de fonctionnement du conseil national consultatif pour le développement de la PME	6.000.000
37-03	Administration centrale — Dépenses relatives au prix algérien de la qualité	2.000.000
37-05	Administration centrale — Dépenses relatives au prix national de l'innovation pour la petite et moyenne entreprise	12.000.000
	Total de la 7ème partie	21.500.000
	Total du titre III	2.547.792.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires —	2 800 000
	Frais de formation	2.800.000
	Total de la 3ème partie	2.800.000
	4ème Partie	
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-03	Contribution à l'institut algérien de la normalisation (I.A.N.O.R)	18.000.000
44-06	Contribution à l'organisme algérien d'accréditation (ALGERAC)	2.000.000
44-07	Contribution à l'agence nationale d'intermédiation et de régulation foncière	4.000.000
44-13	Contribution au centre technique des industries agroalimentaires (CTIAA)	10.000.000
44-14	Frais de fonctionnement de l'unité de gestion du programme d'appui à la diversification industrielle et à l'amélioration du climat des affaires (PADICA)	28.896.000
44-19	Contribution à l'agence de développement de la PME et de la promotion de l'innovation	234.600.000
44-20	Administration centrale — Dépenses relatives au programme de soutien de l'Etat aux PME	40.000.000
44-21	Administration centrale — Dépenses relatives au programme de soutien de l'Etat pour la certification, l'accréditation et la normalisation	100.000.000
	Total de la 4ème partie	437.496.000
	Total du titre IV	440.296.000
	Total de la sous-section I	2.988.088.000

N°S DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Traitements d'activités	643.639.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	615.414.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel contractuel — Rémunérations —	013.414.000
	Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	202.756.000
	Total de la 1ère partie	1.461.809.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations à caractère familial	17.742.000
33-12	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations facultatives	
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	313.123.000
33-14	Services déconcentrés de l'Etat — Contribution aux œuvres sociales	26.120.000
	Total de la 3ème partie	357.465.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de l'Etat — Remboursement de frais	21.847.000
34-11	Services déconcentrés de l'Etat — Remodulsement de l'ais	
34-13	Services déconcentrés de l'Etat — Fournitures	2.521.000
34-14	Services déconcentrés de l'Etat — Charges annexes	10.117.000
34-15	Services déconcentrés de l'Etat — Habillement	
34-91	Services déconcentrés de l'Etat — Parc automobile	
34-93	Services déconcentrés de l'Etat — Loyers	1.816.000
34-98	Services déconcentrés de l'Etat — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	276.000
	Total de la 4ème partie	76.368.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de l'Etat — Entretien des immeubles	7.661.000
33-11		7.661.000
	Total de la 5ème partie	7.661.000
	Total du titre III	1.903.303.000
	Total de la sous-section II	1.903.303.000
	Total de la section I	4.891.391.000
	Total des crédits ouverts au ministre de l'industrie	4.891.391.000

Décret exécutif n° 22-21 du 29 Journada El Oula 1443 correspondant au 3 janvier 2022 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2022, au ministre de l'agriculture et du développement rural.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 112-5° et 141 (alinéa 2);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 21-16 du 25 Journada El Oula 1443 correspondant au 30 décembre 2021 portant loi de finances pour 2022 ;

Vu le décret présidentiel n° 21-275 du 19 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 30 juin 2021 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le décret présidentiel n° 21-281 du 26 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 7 juillet 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement;

#### Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de trois cent quarante-et-un milliards quatre cent quarante-neuf millions six cent seize mille dinars (341.449.616.000 DA), ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2022, au ministre de l'agriculture et du développement rural, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de l'agriculture et du développement rural sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 29 Journada El Oula 1443 correspondant au 3 janvier 2022.

Aïmene BENABDERRAHMANE.

### TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2022, au ministre de l'agriculture et du développement rural

N°S DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	ADMINISTRATION CENTRALE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités	232.821.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	254.784.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	53.734.000
	Total de la 1ère partie	541.339.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	435.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	250.000
	Total de la 2ème partie	685.000

N°S DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	2.500.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	77.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	121.901.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	11.178.000
	Total de la 3ème partie	135.656.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	13.401.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	1.074.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	3.519.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	19.369.000
34-05	Administration centrale — Habillement	212.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	2.266.000
34-92	Administration centrale — Loyers	1.850.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	41.701.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	3.083.000
	Total de la 5ème partie	3.083.000

N°S DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-01	Subventions aux centres de formation des forêts	115.000.000
36-03	Subventions aux réserves de chasse, centres cynégétiques et parcs nationaux	893.000.000
36-04	Subvention à l'agence nationale pour la conservation de la nature (ANN)	232.000.000
36-30	Subvention à l'institut national de la vulgarisation agricole (INVA)	98.000.000
36-33	Subventions aux instituts de technologie moyens agricoles (ITMA)	472.000.000
36-34	Subventions aux centres de formation et de vulgarisation agricoles (CFVA)	72.000.000
36-42	Subvention à l'école nationale des forêts (ENAF)	80.000.000
36-51	Subventions aux instituts techniques de la production végétale (ITCMI, ITGC, ITAFV, ITDAS)	1.045.000.000
36-61	Subvention à l'institut national de la protection des végétaux (INPV)	542.296.000
36-62	Subvention à l'institut national de la médecine vétérinaire (INMV)	292.000.000
36-71	Subvention au haut commissariat au développement de la steppe (HCDS)	335.500.000
36-93	Subvention à l'institut national des sols, de l'irrigation et du drainage (INSID)	152.000.000
36-94	Subvention au commissariat au développement de l'agriculture des régions sahariennes (CDARS)	113.000.000
36-95	Subvention au centre national de contrôle et de certification des semences et plants (CNCC)	151.000.000
36-97	Subvention à l'institut technique des élevages (ITELV)	376.500.000
	Total de la 6ème partie	4.969.296.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires	600.000
37-03	Administration centrale — Frais de fonctionnement des bureaux de représentation de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et de la commission de la lutte contre le criquet pèlerin dans	
	la région occidentale	4.000.000
	Total de la 7ème partie	4.600.000
	Total du titre III	5.696.360.000

N°S DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	7.000.000
	Total de la 3ème partie	7.000.000
	4ème Partie	
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-01	Administration centrale — Foires et expositions	175.000
44-02	Contribution au centre national de l'insémination artificielle et de l'amélioration génétique (CNIAAG)	1.600.000
44-24	Administration centrale — Information et vulgarisation	1.050.000
44-34	Contribution à l'office algérien interprofessionnel des céréales (OAIC)	250.033.000.000
44-49	Contribution à l'institut national de la recherche forestière (INRF)	300.000.000
44-50	Contribution à l'institut national de la recherche agronomique d'Algérie (INRAA)	500.000.000
44-53	Contribution à l'office national interprofessionnel du lait (ONIL)	61.977.000.000
	Total de la 4ème partie	312.812.825.000
	Total du titre IV	312.819.825.000
	Total de la sous-section I	318.516.185.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'AGRICULTURE	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Services déconcentrés de l'agriculture — Traitements d'activités	4.513.252.000
31-12	Services déconcentrés de l'agriculture — Indemnités et allocations diverses	4.368.319.000
31-13	Services déconcentrés de l'agriculture — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	589.699.000
	Total de la 1ère partie	9.471.270.000

N°S DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés de l'agriculture — Rentes d'accidents du travail	1.200.000
32-12	Services déconcentrés de l'agriculture — Pensions de service et pour dommages	1.200.000
	corporels	11.000.000
	Total de la 2ème partie	12.200.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés de l'agriculture — Prestations à caractère familial	135.496.000
33-12	Services déconcentrés de l'agriculture — Prestations facultatives	1.000.000
33-13	Services déconcentrés de l'agriculture — Sécurité sociale	2.220.393.000
33-14	Services déconcentrés de l'agriculture — Contribution aux œuvres sociales	223.000.000
	Total de la 3ème partie	2.579.889.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de l'agriculture — Remboursement de frais	80.000.000
34-12	Services déconcentrés de l'agriculture — Matériel et mobilier	31.900.000
34-13	Services déconcentrés de l'agriculture — Fournitures	45.000.000
34-14	Services déconcentrés de l'agriculture — Charges annexes	98.000.000
34-15	Services déconcentrés de l'agriculture — Habillement	9.000.000
34-91	Services déconcentrés de l'agriculture — Parc automobile	63.000.000
34-93	Services déconcentrés de l'agriculture — Loyers	8.000.000
34-98	Services déconcentrés de l'agriculture — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	490.000
	Total de la 4ème partie	335.390.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de l'agriculture — Entretien des immeubles	72.000.000
	Total de la 5ème partie	72.000.000
	Total du titre III	12.470.749.000
	Total de la sous-section II	12.470.749.000
	Total de la section I	330.986.934.000

N°S DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	SECTION II DIRECTION GENERALE DES FORETS	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01 31-02 31-03	Direction générale des forêts — Traitements d'activités  Direction générale des forêts — Indemnités et allocations diverses  Direction générale des forêts — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	100.000.000
	Total de la 1ère partie	203.000.000
	2ème Partie Personnel — Pensions et allocations	20010001000
32-02	Direction générale des forêts — Pensions de service et pour dommages corporels	3.000.000
	Total de la 2ème partie	3.000.000
	3ème Partie Personnel — Charges sociales	
33-01 33-02 33-03 33-04	Direction générale des forêts — Prestations à caractère familial	50.000 46.750.000
	Total de la 3ème partie	53.000.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01 34-02 34-03 34-04 34-05 34-07 34-90 34-97	Direction générale des forêts — Remboursement de frais	304.000 1.368.000 10.805.000 169.000
	Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	116.166.000
35-01	Direction générale des forêts — Entretien des immeubles	3.000.000
	Total de la 5ème partie	
	7ème Partie Dépenses diverses	
37-01 37-03	Direction générale des forêts — Conférences et séminaires	500.000 1.500.000
	Total de la 7ème partie	2.000.000
	Total du titre III	380.166.000

N°S DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Direction générale des forêts — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	7.000.000
	Total de la 3ème partie	7.000.000
	4ème Partie	
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-01	Direction générale des forêts — Information et vulgarisation	500.000
	Total de la 4ème partie	500.000
	Total du titre IV	7.500.000
	Total de la sous-section I	387.666.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Services déconcentrés des forêts — Traitements d'activités	2.754.717.000
31-12	Services déconcentrés des forêts — Indemnités et allocations diverses	3.689.046.000
31-13	Services déconcentrés des forêts — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	510.057.000
	Total de la 1ère partie	6.953.820.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés des forêts — Rentes d'accidents du travail	1.200.000
32-12	Services déconcentrés des forêts — Pensions de service et pour dommages corporels	25.968.000
	Total de la 2ème partie	27.168.000

N°S DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés des forêts— Prestations à caractère familial	146.453.000
33-12	Services déconcentrés des forêts — Prestations facultatives	670.000
33-13	Services déconcentrés des forêts — Sécurité sociale	1.610.941.000
33-14	Services déconcentrés des forêts — Contribution aux œuvres sociales	125.000.000
	Total de la 3ème partie	1.883.064.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés des forêts — Remboursement de frais	34.438.000
34-12	Services déconcentrés des forêts — Matériel et mobilier	6.428.000
34-13	Services déconcentrés des forêts — Fournitures	16.530.000
34-14	Services déconcentrés des forêts — Charges annexes	47.127.000
34-15	Services déconcentrés des forêts — Habillement	4.500.000
34-91	Services déconcentrés des forêts — Parc automobile	47.753.000
34-93	Services déconcentrés des forêts — Loyers	2.000.000
34-98	Services déconcentrés des forêts — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	480.000
	Total de la 4ème partie	159.256.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés des forêts — Entretien des immeubles	44.708.000
35-12	Services déconcentrés des forêts — Entretien des forêts	407.000.000
	Total de la 5ème partie	451.708.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-11	Services déconcentrés des forêts — Lutte contre les feux de forêts	600.000.000
	Total de la 7ème partie	600.000.000
	Total du titre III	10.075.016.000
	Total de la sous-section II	10.075.016.000
	Total de la section II	10.462.682.000
	Total des crédits ouverts au ministre de l'agriculture et du développement rural	341.449.616.000

122

Décret exécutif n° 22-22 du 29 Journada El Oula 1443 correspondant au 3 janvier 2022 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2022, au ministre de l'habitat, de l'urbanisme et de la ville.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 112-5° et 141 (alinéa 2);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 21-16 du 25 Journada El Oula 1443 correspondant au 30 décembre 2021 portant loi de finances pour 2022;

Vu le décret présidentiel n° 21-275 du 19 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 30 juin 2021 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le décret présidentiel n° 21-281 du 26 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 7 juillet 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement;

#### Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de dix-neuf milliards six cent douze millions six cent cinq mille dinars (19.612.605.000 DA), ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2022, au ministre de l'habitat, de l'urbanisme et de la ville, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de l'habitat, de l'urbanisme et de la ville sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 29 Journada El Oula 1443 correspondant au 3 janvier 2022.

Aïmene BENABDERRAHMANE.

#### TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2022, au ministre de l'habitat, de l'urbanisme et de la ville

N°S DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités	195.350.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	204.000.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	33.600.000
	Total de la 1ère partie	432.950.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	1.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	1.000
	Total de la 2ème partie	2.000

N°S DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	1.789.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	99.900.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	11.000.000
	Total de la 3ème partie	112.789.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	40.000.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	2.560.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	
34-04	Administration centrale — Charges annexes	
34-05	Administration centrale — Habillement	400.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	2.800.000
34-92	Administration centrale — Loyers	733.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	1.000
	Total de la 4ème partie	72.814.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	9.000.000
	Total de la 5ème partie	9.000.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-01	Subvention à l'observatoire national de la ville (ONV)	16.000.000
	Total de la 6ème partie	16.000.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-03	Administration centrale — Conférences et séminaires	300.000
	Total de la 7ème partie	300.000
	Total du titre III	643.855.000
	TITRE IV	0.0000.000
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	20.000.000
	Total de la 3ème partie	20.000.000

N°S DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie	
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-02	Prix national de l'architecture	1.000
44-06	Contribution au centre national de recherche appliquée en génie parasismique (CGS)	219.000.000
44-07	Contribution au centre national d'études et de recherches intégrées du bâtiment (C.N.E.R.I.B)	117.000.000
44-16	Contribution à l'organisme de la ville nouvelle de Hassi Messaoud	190.000.000
44-17	Contribution à l'agence nationale de réalisation et de gestion de Djamaâ El Djazaïr	1.000.000.000
	Total de la 4ème partie	1.526.001.000
	Total du titre IV	1.546.001.000
	Total de la sous-section I	2.189.856.000
	SOUS-SECTION II SERVICES DECONCENTRES DE L'URBANISME,	
	DE L'ARCHITECTURE ET DE LA CONSTRUCTION	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Services déconcentrés de l'urbanisme, de l'architecture et de la construction — Traitements d'activités	2.259.177.000
31-12	Services déconcentrés de l'urbanisme, de l'architecture et de la construction — Indemnités et allocations diverses	2.134.783.000
31-13	Services déconcentrés de l'urbanisme, de l'architecture et de la construction — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	303.000.000
	Total de la 1ère partie	4.696.960.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés de l'urbanisme, de l'architecture et de la construction — Rentes d'accidents du travail	240.000
32-12	Services déconcentrés de l'urbanisme, de l'architecture et de la construction — Pensions de service et pour dommages corporels	4.000.000
	Total de la 2ème partie	4.240.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés de l'urbanisme, de l'architecture et de la construction — Prestations à caractère familial	78.390.000
33-12	Services déconcentrés de l'urbanisme, de l'architecture et de la construction — Prestations facultatives	500.000
33-13	Services déconcentrés de l'urbanisme, de l'architecture et de la construction — Sécurité sociale	1.098.490.000
33-14	Services déconcentrés de l'urbanisme, de l'architecture et de la construction — Contribution aux œuvres sociales	120.000.000
	Total de la 3ème partie	1.297.380.000
-	·	

N°S DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de l'urbanisme, de l'architecture et de la construction — Remboursement de frais	33.800.000
34-12	Services déconcentrés de l'urbanisme, de l'architecture et de la construction — Matériel et mobilier	11.700.000
34-13	Services déconcentrés de l'urbanisme, de l'architecture et de la construction — Fournitures	16.550.000
34-14	Services déconcentrés de l'urbanisme, de l'architecture et de la construction — Charges annexes	65.600.000
34-15	Services déconcentrés de l'urbanisme, de l'architecture et de la construction — Habillement	2.310.000
34-91	Services déconcentrés de l'urbanisme, de l'architecture et de la construction — Parc automobile	38.300.000
34-93	Services déconcentrés de l'urbanisme, de l'architecture et de la construction — Loyers	3.420.000
34-98	Services déconcentrés de l'urbanisme, de l'architecture et de la construction — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	58.000
	Total de la 4ème partie	171.738.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de l'urbanisme, de l'architecture et de la construction — Entretien des immeubles	17.400.000
	Total de la 5ème partie	17.400.000
	Total du titre III	6.187.718.000
	Total de la sous-section II	6.187.718.000
	SOUS-SECTION III	
	SERVICES DECONCENTRES DES EQUIPEMENTS PUBLICS	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Services déconcentrés des équipements publics — Traitements d'activités	2.536.582.000
31-12	Services déconcentrés des équipements publics — Indemnités et allocations diverses	2.331.891.000
31-13	Services déconcentrés des équipements publics — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité	
	sociale	509.000.000
	Total de la 1ère partie	5.377.473.000
	1	l

N°S DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés des équipements publics — Rentes d'accidents du travail	450.000
32-12	Services déconcentrés des équipements publics — Pensions de service et pour dommages corporels	5.000.000
	Total de la 2ème partie	5.450.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés des équipements publics — Prestations à caractère familial	99.690.000
33-12	Services déconcentrés des équipements publics — Prestations facultatives	779.000
33-13	Services déconcentrés des équipements publics — Sécurité sociale	1.217.118.000
33-14	Services déconcentrés des équipements publics — Contribution aux œuvres sociales	140.000.000
	Total de la 3ème partie	1.457.587.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés des équipements publics — Remboursement de frais	20.900.000
34-12	Services déconcentrés des équipements publics — Matériel et mobilier	10.800.000
34-13	Services déconcentrés des équipements publics — Fournitures	17.650.000
34-14	Services déconcentrés des équipements publics — Charges annexes	43.000.000
34-15	Services déconcentrés des équipements publics — Habillement	2.140.000
34-91	Services déconcentrés des équipements publics — Parc automobile	40.410.000
34-93	Services déconcentrés des équipements publics — Loyers	5.000.000
34-98	Services déconcentrés des équipements publics — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	58.000
	Total de la 4ème partie	139.958.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés des équipements publics — Entretien des immeubles	11.000.000
	Total de la 5ème partie	11.000.000
	Total du titre III	6.991.468.000
	Total de la sous-section III	6.991.468.000

N°S DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	SOUS-SECTION V SERVICES DECONCENTRES DU LOGEMENT	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Services déconcentrés du logement — Traitements d'activités	1.429.967.000
31-12 31-13	Services déconcentrés du logement — Indemnités et allocations diverses	1.401.743.000 510.200.000
	Total de la 1ère partie	3.341.910.000
	2ème Partie	3.341.710.000
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés du logement — Rentes d'accidents du travail	1.000
32-12	Services déconcentrés du logement — Pensions de service et pour dommages corporels	1.000
	Total de la 2ème partie	2.000
	3ème Partie	2.000
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés du logement — Prestations à caractère familial	28.710.000
33-12	Services déconcentrés du logement — Prestations facultatives	45.000
33-13	Services déconcentrés du logement — Sécurité sociale	707.928.000
33-14	Services déconcentrés du logement — Contribution aux œuvres sociales	87.500.000
	Total de la 3ème partie	824.183.000
	4ème Partie  Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés du logement — Remboursement de frais	20.300.000
34-12	Services déconcentrés du logement — Matériel et mobilier	5.600.000
34-13	Services déconcentrés du logement — Fournitures	8.700.000
34-14	Services déconcentrés du logement — Charges annexes	27.000.000
34-15	Services déconcentrés du logement — Habillement	1.560.000
34-91 34-93	Services déconcentrés du logement — Parc automobile	8.500.000
34-98	Services déconcentrés du logement — Eoyets	1.400.000 58.000
	Total de la 4ème partie	73.118.000
	5ème Partie  Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés du logement — Entretien des immeubles	4.350.000
	Total de la 5ème partie	4.350.000
	Total du titre III	4.243.563.000
	Total de la sous-section V	4.243.563.000
	Total de la section I	19.612.605.000
	Total des crédits ouverts au ministre de l'habitat, de l'urbanisme et de la ville	19.612.605.000

Décret exécutif n° 22-23 du 29 Journada El Oula 1443 correspondant au 3 janvier 2022 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2022, au ministre du commerce et de la promotion des exportations.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 112-5° et 141 (alinéa 2) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 21-16 du 25 Journada El Oula 1443 correspondant au 30 décembre 2021 portant loi de finances pour 2022 ;

Vu le décret présidentiel n° 21-275 du 19 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 30 juin 2021 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le décret présidentiel n° 21-281 du 26 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 7 juillet 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement;

#### Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de vingt milliards huit cent soixante-quatorze millions six cent cinquante-et-un mille dinars (20.874.651.000 DA), ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2022, au ministre du commerce et de la promotion des exportations, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre du commerce et de la promotion des exportations sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 29 Journada El Oula 1443 correspondant au 3 janvier 2022.

Aïmene BENABDERRAHMANE.

#### **TABLEAU ANNEXE**

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2022, au ministre du commerce et de la promotion des exportations

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	ITTRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités	235.000.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	270.000.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations —	
	Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	45.300.000
	Total de la 1ère partie	550.300.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	10.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages	
	corporels	550.000
	Total de la 2ème partie	560.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	3.600.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	250.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	126.250.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	15.000.000
	Total de la 3ème partie	145.100.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	28.500.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	2.500.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	11.920.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	35.611.000
34-05	Administration centrale — Habillement	800.000
34-06	Administration centrale — Dépenses liées à la conception et à l'impression de dépliants	1.850.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	4.800.000
34-92	Administration centrale — Loyers	2.000.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	87.991.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	29.000.000
	Total de la 5ème partie	29.000.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-01	Subvention à l'agence nationale de promotion du commerce extérieur (ALGEX)	230.000.000
36-09	Subvention au centre algérien du contrôle de la qualité et de l'emballage (C.A.C.Q.E)	730.000.000
36-10	Subvention au conseil de la concurrence	110.000.000
	Total de la 6ème partie	1.070.000.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-02	Administration centrale — Conférences et séminaires	3.800.000
37-03	Administration centrale — Dépenses liées à l'accession de l'Algérie à l'organisation mondiale du commerce	15.000.000
37-04	Administration centrale — Etudes	4.000.000
37-08	Administration centrale — Frais de fonctionnement de l'unité de gestion de programme d'appui à la mise en œuvre de l'accord d'association (P3A)	35.000.000
37-09	Frais de fonctionnement du conseil national de la protection des consommateurs	2.000.000
	Total de la 7ème partie	59.800.000
	Total du titre III	1.942.751.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	30.000.000
	Total de la 3ème partie	30.000.000
	4ème Partie	
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-01	Contribution aux chambres de commerce et d'industrie (C.C.I)	32.000.000
44-03	Contribution à la chambre algérienne de commerce et d'industrie (C.A.C.I)	20.000.000
44-05	Contribution aux associations d'utilité publique	2.000.000
44-07	Contribution au laboratoire national d'essais (LNE)	40.000.000
44-08	Contribution de l'Etat pour la promotion des exportations	1.000.000.000
	Total de la 4ème partie	1.094.000.000
	6ème Partie	
	Action sociale — Assistance et solidarité	
46-02	Contribution au fonds de compensation des frais de transport	1.000.000.000
46-03	Contribution de l'Etat à la stabilisation des prix du sucre blanc et de l'huile alimentaire ordinaire raffinée	3.500.000.000
	Total de la 6ème partie	4.500.000.000
	Total du titre IV	5.624.000.000
	Total de la sous-section I	7.566.751.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	SOUS-SECTION II	
	DIRECTIONS DE WILAYAS DU COMMERCE	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Directions de wilayas du commerce — Traitements d'activités	4.500.000.000
31-12	Directions de wilayas du commerce — Indemnités et allocations diverses	4.750.000.000
31-13	Directions de wilayas du commerce — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité	400 000 000
	sociale	400.000.000
	Total de la 1ère partie	9.650.000.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Directions de wilayas du commerce — Rentes d'accidents du travail	135.000
32-12	Directions de wilayas du commerce — Pensions de service et pour dommages corporels	1.518.000
	Total de la 2ème partie	1.653.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Directions de wilayas du commerce — Prestations à caractère familial	102.000.000
33-12	Directions de wilayas du commerce — Prestations facultatives	800.000
33-13	Directions de wilayas du commerce — Sécurité sociale	2.312.500.000
33-14	Directions de wilayas du commerce — Contribution aux œuvres sociales	229.000.000
	Total de la 3ème partie	2.644.300.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Directions de wilayas du commerce — Remboursement de frais	50.000.000
34-12	Directions de wilayas du commerce — Matériel et mobilier	12.160.000
34-13	Directions de wilayas du commerce — Fournitures	60.000.000
34-14	Directions de wilayas du commerce — Charges annexes	93.500.000
34-15	Directions de wilayas du commerce — Habillement	5.600.000
34-91	Directions de wilayas du commerce — Parc automobile	52.000.000
34-93	Directions de wilayas du commerce — Loyers	5.000.000
34-97	Directions de wilayas du commerce — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	20.000
	Total de la 4ème partie	278.280.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Directions de wilayas du commerce — Entretien des immeubles	27.300.000
	Total de la 5ème partie	27.300.000
	Total du titre III	12.601.533.000
	Total de la sous-section II	12.601.533.000
	SOUS-SECTION III	
	DIRECTIONS REGIONALES DU COMMERCE	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-21	Directions régionales du commerce — Traitements d'activités	245.000.000
31-22	Directions régionales du commerce — Indemnités et allocations diverses	252.000.000
31-23	Directions régionales du commerce — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	38.000.000
	Total de la 1ère partie	535.000.000
	2ème Partie	333.000.000
	Personnel — Pensions et allocations	
32-21	Directions régionales du commerce — Rentes d'accidents du travail	15.000
	Total de la 2ème partie	15.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-21	Directions régionales du commerce — Prestations à caractère familial	6.000.000
33-22	Directions régionales du commerce — Prestations facultatives	160.000
33-23	Directions régionales du commerce — Sécurité sociale	124.250.000
33-24	Directions régionales du commerce — Contribution aux œuvres sociales	14.000.000
	Total de la 3ème partie	144.410.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-21	Directions régionales du commerce — Remboursement de frais	3.325.000
34-22	Directions régionales du commerce — Matériel et mobilier	2.660.000
34-23	Directions régionales du commerce — Fournitures	3.800.000
34-24	Directions régionales du commerce — Charges annexes	8.033.000
34-25	Directions régionales du commerce — Habillement	534.000
34-92	Directions régionales du commerce — Parc automobile	2.280.000
34-94	Directions régionales du commerce — Loyers	300.000
34-98	Directions régionales du commerce — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	20.942.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-21	Directions régionales du commerce — Entretien des immeubles	6.000.000
	Total de la 5ème partie	6.000.000
	Total du titre III	706.367.000
	Total de la sous-section III	706.367.000
	Total de la section I	20.874.651.000
	Total des crédits ouverts au ministre du commerce et de la promotion des exportations	20.874.651.000

Décret exécutif n° 22-24 du 29 Journada El Oula 1443 correspondant au 3 janvier 2022 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2022, au ministre de la communication.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 112-5° et 141 (alinéa 2) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 21-16 du 25 Journada El Oula 1443 correspondant au 30 décembre 2021 portant loi de finances pour 2022;

Vu le décret présidentiel n° 21-275 du 19 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 30 juin 2021 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le décret présidentiel n° 21-281 du 26 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 7 juillet 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement;

#### Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de dix-huit milliards cinq cent quinze millions neuf cent quatre-vingt-huit mille dinars (18.515.988.000 DA), ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2022, au ministre de la communication, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de la communication sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 29 Journada El Oula 1443 correspondant au 3 janvier 2022.

Aïmene BENABDERRAHMANE.

### TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2022, au ministre de la communication

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités	100.000.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	102.000.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	24.000.000
	Total de la 1ère partie	226.000.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	30.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	500.000
	Total de la 2ème partie	530.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	1.170.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	40.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	51.000.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	4.581.000
	Total de la 3ème partie	56.791.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	5.985.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	800.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	1.900.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	11.500.000
34-05	Administration centrale — Habillement	341.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	11.850.000
34-92	Administration centrale — Loyers	1.831.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	34.217.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	15.000.000
	Total de la 5ème partie	15.000.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-01	Subvention à l'autorité de régulation de l'audiovisuel	50.000.000
50 01	Total de la 6ème partie	50.000.000
		30.000.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires	2.850.000
37-05	Administration centrale — Acquisition et diffusion de la presse étrangère	1.700.000
37-07	Administration centrale — Prix du Président de la République du journaliste professionnel	7.400.000
	Total de la 7ème partie	11.950.000
	Total du titre III	394.488.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	1.500.000
	Total de la 3ème partie	1.500.000
	4ème Partie	
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-01	Administration centrale — Contribution à l'établissement public de télévision (EPTV)	6.134.000.000
44-02	Administration centrale — Contribution à l'établissement public de télédiffusion d'Algérie (T.D.A)	3.984.000.000
44-03	Administration centrale — Contribution à l'établissement public de radiodiffusion sonore (E.P.R.S)	5.040.000.000
44-07	Administration centrale — Contribution à l'agence presse service (A.P.S)	544.000.000
44-08	Administration centrale — Contribution au centre national de documentation de presse d'image et d'information (C.N.D.P.I.I)	136.000.000
44-09	Administration centrale — Contribution au titre de la location de répéteurs pour diffusion de programmes de télévision par les satellites, abonnements et droits de diffusion	2.000.000.000
44-11	Administration centrale — Contribution à la maison de la presse	32.000.000
44-20	Administration centrale — Contribution au centre international de presse (CIP)	250.000.000
	Total de la 4ème partie	18.120.000.000
	Total du titre IV	18.121.500.000
	Total de la sous-section I	18.515.988.000
	Total de la section I	18.515.988.000
	Total des crédits ouverts au ministre de la communication	18.515.988.000

Décret exécutif n° 22-25 du 29 Journada El Oula 1443 correspondant au 3 janvier 2022 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2022, au ministre des travaux publics.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 112-5° et 141 (alinéa 2);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 21-16 du 25 Journada El Oula 1443 correspondant au 30 décembre 2021 portant loi de finances pour 2022 ;

Vu le décret présidentiel n° 21-275 du 19 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 30 juin 2021 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le décret présidentiel n° 21-281 du 26 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 7 juillet 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;

#### Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de seize milliards cinq cent cinquante-et-un millions trois cent trente mille dinars (16.551.330.000 DA), ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2022, au ministre des travaux publics, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre des travaux publics sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 29 Journada El Oula 1443 correspondant au 3 janvier 2022.

Aïmene BENABDERRAHMANE.

#### TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2022, au ministre des travaux publics

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités	162.000.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	179.000.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	32.000.000
	Total de la 1ère partie	373.000.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	693.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	15.000
	Total de la 2ème partie	708.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	2.500.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	45.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	85.250.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	7.250.000
	Total de la 3ème partie	95.045.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	20.104.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	1.540.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	3.800.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	11.026.000
34-05	Administration centrale — Habillement	364.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	1.000.000
34-92	Administration centrale — Loyers	2.300.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités	
	dues par l'Etat	4.000
	Total de la 4ème partie	40.138.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	6.000.000
	Total de la 5ème partie	6.000.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-09	Subvention à l'office national de la signalisation maritime (ONSM)	220.000.000
	Total de la 6ème partie	220.000.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires	500.000
	Total de la 7ème partie	500.000
	Total du titre III	735.391.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	2ème Partie	
	Action internationale	
42-01	Contribution et cotisation aux organismes internationaux non	
	gouvernementaux	860.000
	Total de la 2ème partie	860.000
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	10.000.000
	Total de la 3ème partie	10.000.000
	Total du titre IV	10.860.000
	Total de la sous-section I	746.251.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DES TRAVAUX PUBLICS	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Services déconcentrés des travaux publics — Traitements d'activités	2.900.000.000
31-12	Services déconcentrés des travaux publics — Indemnités et allocations diverses	2.700.000.000
31-13	Services déconcentrés des travaux publics — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	7.500.000.000
	Total de la 1ère partie	13.100.000.000
	2ème Partie	
32-11	Personnel — Pensions et allocations  Services déconcentrés des travaux publics — Rentes d'accidents du travail	8.000.000
32-11	Services déconcentrés des travaux publics — Rentes d'accidents du travair  Services déconcentrés des travaux publics — Pensions de service et pour	0.000.000
32 12	dommages corporels	15.000.000
	Total de la 2ème partie	23.000.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés des travaux publics — Prestations à caractère familial	133.100.000
33-12	Services déconcentrés des travaux publics — Prestations facultatives	900.000
33-13	Services déconcentrés des travaux publics — Sécurité sociale	1.400.000.000
33-14	Services déconcentrés des travaux publics — Contribution aux œuvres sociales	316.560.000
	Total de la 3ème partie	1.850.560.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés des travaux publics — Remboursement de frais	117.450.000
34-12	Services déconcentrés des travaux publics — Matériel et mobilier	14.700.000
34-13	Services déconcentrés des travaux publics — Fournitures	44.631.000
34-14	Services déconcentrés des travaux publics — Charges annexes	108.590.000
34-15	Services déconcentrés des travaux publics — Habillement	72.500.000
34-91	Services déconcentrés des travaux publics — Parc automobile	36.250.000
34-93	Services déconcentrés des travaux publics — Loyers	1.690.000
34-98	Services déconcentrés des travaux publics — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	1.000.000
	Total de la 4ème partie	396.811.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés des travaux publics — Entretien des immeubles	102.708.000
	Total de la 5ème partie	102.708.000
	7ème Partie	102.700.000
	Dépenses diverses	
37-11	Services déconcentrés des travaux publics — Contribution aux dépenses d'alimentation des chantiers sahariens	12,000,000
37-12	Services déconcentrés des travaux publics — Protection des sites	12.000.000
	stratégiques	320.000.000
	Total de la 7ème partie	332.000.000
	Total du titre III	15.805.079.000
	Total de la sous-section II	15.805.079.000
	Total de la section I	16.551.330.000
	Total des crédits ouverts au ministre des travaux publics	16.551.330.000

Décret exécutif n° 22-26 du 29 Journada El Oula 1443 correspondant au 3 janvier 2022 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2022, au ministre des transports.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 112-5° et 141 (alinéa 2);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 21-16 du 25 Journada El Oula 1443 correspondant au 30 décembre 2021 portant loi de finances pour 2022;

Vu le décret présidentiel n° 21-275 du 19 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 30 juin 2021 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le décret présidentiel n° 21-281 du 26 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 7 juillet 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement;

#### Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de onze milliards deux cent trente-huit millions cinq cent quarante-et-un mille dinars (11.238.541.000 DA), ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2022, au ministre des transports, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre des transports sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 29 Journada El Oula 1443 correspondant au 3 janvier 2022.

Aïmene BENABDERRAHMANE.

#### **TABLEAU ANNEXE**

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2022, au ministre des transports

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités	156.000.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	162.000.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	21.520.000
	Total de la 1ère partie	339.520.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	87.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	875.000
	Total de la 2ème partie	962.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	3.000.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	90.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	79.500.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	7.250.000
	Total de la 3ème partie	89.840.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	16.632.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	1.500.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	11.000.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	18.240.000
34-05	Administration centrale — Habillement	296.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	800.000
34-92	Administration centrale — Loyers	300.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	9,000
	Total de la 4ème partie	48.777.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	6.533.000
	Total de la 5ème partie	6.533.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-01	Subvention à l'institut hydrométéorologique de formation et de recherche d'Oran (IHFR)	
36-03	Subvention à l'école nationale supérieure maritime (ENSM)	103.000.000
36-03	Subvention à l'institut supérieur de formation ferroviaire (ISFF)	220.000.000
36-05	Subvention à l'école nationale d'application des techniques des transports terrestres (ENATT)	80.000.000
36-06	Subvention à l'école technique de formation et d'instruction maritimes de	53.000.000
26.07	Mostaganem (ETFIM)	55.000.000
36-07	Subvention à l'école technique de formation et d'instruction maritimes de Béjaïa (ETFIM)	45.000.000
	Total de la 6ème partie	556.000.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires	500.000
	Total de la 7ème partie	
	Total du titre III	1.042.132.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	13.000.000
	Total de la 3ème partie	
		13.000.000
	4ème Partie	
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-01	Convention Etat — SNTF	3.040.000.000
44-04	Contribution à Air Algérie au titre de l'exécution des sujétions de service public	5.000.000.000
44-05	Contribution à Tassili-Airlines au titre de l'exécution des sujétions de service public	400.000.000
	Total de la 4ème partie	8.440.000.000
	Total du titre IV	
	Total de la sous-section I	9.495.132.000
	SOUS-SECTION II	7
	SERVICES DECONCENTRES DES TRANSPORTS	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
21 11	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Services déconcentrés des transports — Traitements d'activités	600.000.000
31-12	Services déconcentrés des transports — Indemnités et allocations diverses	600.000.000
31-13	Services déconcentrés des transports — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité	
	sociale	115.000.000
		1.515.000.000
	2ème Partie	
32-11	Personnel — Pensions et allocations	40.000
	Services déconcentrés des transports — Rentes d'accidents du travail	10.000
32-12	Services déconcentrés des transports — Pensions de service et pour dommages corporels	1.400.000
	Total de la 2ème partie	1.410.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés des transports — Prestations à caractère familial	28.500.000
33-12	Services déconcentrés des transports — Prestations facultatives	200.000
33-13	Services déconcentrés des transports — Sécurité sociale	300.000.000
33-14	Services déconcentrés des transports — Contribution aux œuvres sociales	32.000.000
	Total de la 3ème partie	360.700.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
24 11	Services déconcentrés des transports — Remboursement de frais	13.050.000
34-11 34-12	Services déconcentrés des transports — Remodursement de trais	2.755.000
	Services déconcentrés des transports — Fournitures	5.785.000
34-13	Services déconcentrés des transports — Charges annexes	26.161.000
34-14 34-15	Services déconcentrés des transports — Charges aimexes	1.450.000
	Services déconcentrés des transports — Parc automobile	2.755.000
34-91 34-93	Services déconcentrés des transports — Loyers	1.088.000
34-98	Services déconcentrés des transports — Frais judiciaires — Frais	48.000
	d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	53.092.000
	Total de la 4eme partie	33.072.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés des transports — Entretien des immeubles	10.790.000
	Total de la 5ème partie	10.790.000
	Total du titre III	1.740.992.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-11	Services déconcentrés des transports — Frais de formation	2.417.000
	Total de la 3ème partie	2.417.000
	Total du titre IV	2.417.000
	Total de la sous-section II	1.743.409.000
	Total de la section I	11.238.541.000
	Total des crédits ouverts au ministre des transports	11.238.541.000

Décret exécutif n° 22-27 du 29 Journada El Oula 1443 correspondant au 3 janvier 2022 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2022, au ministre des ressources en eau et de la sécurité hydrique.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 112-5° et 141 (alinéa 2) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 21-16 du 25 Journada El Oula 1443 correspondant au 30 décembre 2021 portant loi de finances pour 2022;

Vu le décret présidentiel n° 21-275 du 19 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 30 juin 2021 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le décret présidentiel n° 21-281 du 26 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 7 juillet 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement;

#### Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de vingt-et-un milliards deux cent soixante-sept millions soixante-cinq mille dinars (21.267.065.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2022, au ministre des ressources en eau et de la sécurité hydrique, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre des ressources en eau et de la sécurité hydrique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 29 Journada El Oula 1443 correspondant au 3 janvier 2022.

Aïmene BENABDERRAHMANE.

#### TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2022, au ministre des ressources en eau et de la sécurité hydrique

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités	193.000.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	211.417.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	62.320.000
31-81	Administration centrale — Personnel coopérant — Rémunérations principales	364.000
31-82	Administration centrale — Personnel coopérant — Indemnités et allocations diverses	312.000
	Total de la 1ère partie	467.413.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVER EN DA
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	300.000
	Total de la 2ème partie	300.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	2.100.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	48.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	101.273.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	10.925.000
	Total de la 3ème partie	114.346.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	14.000.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	1.500.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	3.000.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	50.000.000
34-05	Administration centrale — Habillement	500.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	1.600.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	16.000
	Total de la 4ème partie	70.616.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	6.600.000
	Total de la 5ème partie	6.600.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-07	Administration centrale — Subvention à l'institut national de perfectionnement de l'équipement (INPE)	85.000.000
	Total de la 6ème partie	85.000.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-03	Administration centrale — Conférences et séminaires	300.000
37-04	Administration centrale — Protection des sites stratégiques — Dotation à verser à l'agence nationale des barrages et transferts	1.466.866.000
37-05	Administration centrale — Protection des sites stratégiques — Dotation à verser à l'office national de l'assainissement	72.376.000
37-06	Administration centrale — Protection des sites stratégiques — Dotation à verser à l'Algérienne des eaux	1.031.476.000
	Total de la 7ème partie	2.571.018.000
	Total du titre III	3.315.293.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	6.000.000
	Total de la 3ème partie	6.000.000
	4ème Partie	
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-02	Contribution à l'Algérienne des eaux	4.000.000.000
44-04	Contribution à l'Office national de l'irrigation et du drainage (ONID)	1.000.000.000
44-05	Contribution à l'agence nationale des barrages et transferts (ANBT)	1.500.000.000
44-06	Contribution à l'Office national d'assainissement (ONA)	2.500.000.000
	Total de la 4ème partie	9.000.000.000
	Total du titre IV	9.006.000.000
	Total de la sous-section I	12.321.293.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVER EN DA
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DES RESSOURCES EN EAU	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Services déconcentrés des ressources en eau — Traitements d'activités	3.221.078.000
31-12	Services déconcentrés des ressources en eau — Indemnités et allocations diverses	2.887.070.000
31-13	Services déconcentrés des ressources en eau — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	807.124.000
	Total de la 1ère partie	6.915.272.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés des ressources en eau — Rentes d'accidents du travail	3.000.000
32-12	Services déconcentrés des ressources en eau — Pensions de service et pour dommages corporels	9.000.000
	Total de la 2ème partie	12.000.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés des ressources en eau — Prestations à caractère familial	100.000.000
33-12	Services déconcentrés des ressources en eau — Prestations facultatives	900.000
33-13	Services déconcentrés des ressources en eau — Sécurité sociale	1.529.287.000
33-14	Services déconcentrés des ressources en eau — Contribution aux œuvres sociales	159.000.000
	Total de la 3ème partie	1.789.187.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés des ressources en eau — Remboursement de frais	55.000.000
34-12	Services déconcentrés des ressources en eau — Matériel et mobilier	12.000.000
34-13	Services déconcentrés des ressources en eau — Fournitures	30.000.000
34-14	Services déconcentrés des ressources en eau — Charges annexes	74.013.000
34-15	Services déconcentrés des ressources en eau — Habillement	7.000.000
34-91	Services déconcentrés des ressources en eau — Parc automobile	18.000.000
34-93	Services déconcentrés des ressources en eau — Loyers	1.900.000
34-98	Services déconcentrés des ressources en eau — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	400.000
	Total de la 4ème partie	198.313.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés des ressources en eau — Entretien des immeubles	26.000.000
	Total de la 5ème partie	26,000,000
	Total du titre III	26.000.000
	TITRE IV	8.940.772.000
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-11	Services déconcentrés des ressources en eau — Frais de formation	5.000.000
	Total de la 3ème partie	
	Total du titre IV	5.000.000
	Total de la sous-section II	5.000.000
	Total de la section I	8.945.772.000
		21.267.065.000
	Total des crédits ouverts au ministre des ressources en eau et de la sécurité hydrique	21.267.065.000

Décret exécutif n° 22-28 du 29 Journada El Oula 1443 correspondant au 3 janvier 2022 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2022, au ministre du tourisme et de l'artisanat.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 112-5° et 141 (alinéa 2);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 21-16 du 25 Journada El Oula 1443 correspondant au 30 décembre 2021 portant loi de finances pour 2022 ;

Vu le décret présidentiel n° 21-275 du 19 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 30 juin 2021 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le décret présidentiel n° 21-281 du 26 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 7 juillet 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement;

#### Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de trois milliards cinq cent quatre-vingt-cinq millions deux cent soixante-treize mille dinars (3.585.273.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2022, au ministre du tourisme et de l'artisanat, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre du tourisme et de l'artisanat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 29 Journada El Oula 1443 correspondant au 3 janvier 2022.

Aïmene BENABDERRAHMANE.

# TABLEAU ANNEXE Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2022, au ministre du tourisme et de l'artisanat

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités	151.000.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	172.000.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	29.000.000
	Total de la 1ère partie	352.000.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	72.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	640.000
	Total de la 2ème partie	712.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	2.000.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	30.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	80.700.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	8.700.000
	Total de la 3ème partie	91.430.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	33.840.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	2.052.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	4.700.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	14.000.000
34-05	Administration centrale — Habillement	400.000
34-06	Administration centrale — Impression et diffusion de brochures à caractère artisanal	160.000
34-07	Administration centrale — Impression et diffusion de brochures à caractère touristique	240.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	2.720.000
34-92	Administration centrale — Loyers	2.300.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	29.000
	Total de la 4ème partie	60.441.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	7.700.000
	Total de la 5ème partie	7.700.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-01	Administration centrale — Subvention à l'office national du tourisme	
30 01	(O.N.T)	162.230.000
36-02	Administration centrale — Subvention à l'école nationale supérieure du tourisme	122.000.000
36-03	Administration centrale — Subvention à l'institut national d'hôtellerie et de tourisme de Tizi Ouzou	
36-04	Administration centrale — Subvention à l'institut national d'hôtellerie et de	124.000.000
JU-U <del>T</del>	tourisme de Bou Saâda	116.000.000
	Total de la 6ème partie	524.230.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires	3.250.000
37-05	Administration centrale — Frais liés à l'exécution des mémorandums d'entente dans le cadre de la coopération internationale dans le domaine de l'artisanat	10.000
37-06	Administration centrale — Frais d'organisation du salon international du tourisme et des voyages	13.885.000
37-08	Administration centrale — Frais d'organisation du salon international de l'artisanat traditionnel	20.000.000
37-09	Administration centrale — Dépenses liées aux prix de l'artisanat et des métiers	5.000.000
	Total de la 7ème partie	42.145.000
	Total du titre III	1.078.658.000
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	2.940.000
43-03	Administration centrale — Contribution aux associations d'utilité publique et aux offices locaux du tourisme	10.000
	Total de la 3ème partie	2.950.000
	4ème Partie  Action économique — Encouragements et interventions	
44-02	Contribution à la chambre nationale de l'artisanat et des métiers (C.N.A.M)	8.000.000
44-03	Contribution aux chambres de l'artisanat et des métiers (C.A.M)	144.000.000
44-04	Contribution à l'agence nationale de l'artisanat traditionnel (A.N.A.R.T)	16.800.000
44-05	Contribution à l'agence nationale de développement du tourisme (ANDT)	29.000.000
44-12	Dépenses liées au soutien des activités de production artisanale	60,000,000
	Total de la 4ème partie	257.800.000
	Total du titre IV	260.750.000
	Total de la sous-section I	1.339.408.000
	SOUS-SECTION II SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Traitements d'activités	672.000.000
	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	826.500.000
31-12 31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	141.770.000
	Total de la 1ère partie	1.640.270.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations à caractère familial	14.490.000
33-12	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations facultatives	300.000
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	374.625.000
33-14	Services déconcentrés de l'Etat — Contribution aux œuvres sociales	38.500.000
	Total de la 3ème partie	427.915.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de l'Etat — Remboursement de frais	40.000.000
34-12	Services déconcentrés de l'Etat — Matériel et mobilier	13.900.000
34-13	Services déconcentrés de l'Etat — Fournitures	18.200.000
34-14	Services déconcentrés de l'Etat — Charges annexes	77.000.000
34-15	Services déconcentrés de l'Etat — Habillement	1.700.000
34-91	Services déconcentrés de l'Etat — Parc automobile	9.120.000
34-92	Services déconcentrés de l'Etat — Loyers	3.500.000
34-98	Services déconcentrés de l'Etat — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	500.000
	Total de la 4ème partie	163.920.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de l'Etat — Entretien des immeubles	12.500.000
	Total de la 5ème partie	12.500.000
	Total du titre III	2.244.605.000
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie  Action éducative et culturelle	
43-11	Services déconcentrés de l'Etat — Frais de formation	1.260.000
	Total de la 3ème partie	1.260.000
	Total du titre IV	1.260.000
	Total de la sous-section II	2.245.865.000
	Total de la section I	3.585.273.000
	Total des crédits ouverts au ministre du tourisme et de l'artisanat	3.585.273.000

Décret exécutif n° 22-29 du 29 Journada El Oula 1443 correspondant au 3 janvier 2022 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2022, au ministre de la santé.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 112-5° et 141 (alinéa 2) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances;

Vu la loi n° 21-16 du 25 Journada El Oula 1443 correspondant au 30 décembre 2021 portant loi de finances pour 2022;

Vu le décret présidentiel n° 21-275 du 19 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 30 juin 2021 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le décret présidentiel n° 21-281 du 26 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 7 juillet 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement;

#### Décrète :

Article 1er. — Les crédits d'un montant de quatre cent trente-neuf milliards quatre cent vingt-deux millions huit mille dinars (439.422.008.000 DA), ouverts, au titre du budget de fonctionnement par la loi de finances pour 2022, au ministre de la santé, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de la santé sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 29 Journada El Oula 1443 correspondant au 3 janvier 2022.

Aïmene BENABDERRAHMANE.

# TABLEAU ANNEXE Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2022, au ministre de la santé

	au ministro de la salive	
N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités	228.260.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	241.390.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	37.500.000
	Total de la 1ère partie	507.150.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	1.623.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	634.000
	Total de la 2ème partie	2.257.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	2.500.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	117.413.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	13.800.000
	Total de la 3ème partie	133.713.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	38.000.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	1.520.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	119.320.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	251.881.000
34-05	Administration centrale — Habillement	524.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	8.360,000
34-92	Administration centrale — Loyers	1.980.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	421.595.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	19.000.000
	Total de la 5ème partie	19.000.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-02	Subvention à l'institut national de la santé publique (INSP)	310.000.000
36-04	Subvention à l'école nationale de management et de l'administration de la santé (ENMAS)	232.000.000
36-06	Subvention à l'agence nationale du sang	356.000.000
36-07	Subvention à l'institut national pédagogique de la formation paramédicale	82.000.000
36-08	Subvention au centre national de pharmacovigilance et de matériovigilance	76.000.000
36-09	Subvention au centre national de toxicologie	228.000.000
36-10	Subventions aux instituts nationaux de formation supérieure paramédicale (INFSPM)	3.180.000.000
36-11	Subventions aux instituts nationaux de formation supérieure des sages-femmes (INFSSF)	465.000.000
36-12	Subventions aux instituts de formation paramédicale (IFPM)	640.000.000
36-14	Subvention à l'agence nationale des greffes	86.520.000
JU-1 <del>1</del>	Total de la 6ème partie	5.655.520.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires	30.000.000
	Total de la 7ème partie	30.000.000
	Total du titre III	6.769.235.000
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Action d'éducation sanitaire	2.000.000
43-02	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	2.000.000
43-03	Administration centrale — Formation, recyclage et perfectionnement des personnels	37.000.000
	Total de la 3ème partie	41.000.000
	4ème Partie	
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-01	Administration centrale — Contribution à la pharmacie centrale des hôpitaux (PCH) pour l'acquisition des médicaments au profit des établissements publics de santé	53.906.860.000
44-02	Contribution à l'institut Pasteur d'Algérie (IPA) au titre des livraisons des vaccins, sérums et réactifs au profit des établissements publics de santé	12.298.064.000
	Total de la 4ème partie	66.204.924.000
	6ème Partie	
	Action sociale — Assistance et solidarité	
46-01	Participation de l'Etat aux dépenses de fonctionnement des établissements publics hospitaliers, des établissements publics de santé de proximité, des établissements hospitaliers spécialisés et des centres hospitalo-universitaires.	360.770.633.000
46-02	Encouragement aux œuvres de sauvegarde de la santé	700.000
46-03	Contribution au financement des activités du Croissant rouge algérien (CRA)	9.000.000
46-05	Administration centrale — Frais de soins et de séjours des démunis non-assurés sociaux — Hôpital central de l'Armée	40.000.000
46-07	Administration centrale — Contribution aux associations d'utilité publique	
46-09	Coopération internationale — Quote-part de l'Algérie au financement des coûts partagés du programme de coopération Algérie-FNUAP (programme de maîtrise de la croissance démographique)	200.000
	Total de la 6ème partie	360.831.533.000
	Total du titre IV	427.077.457.000
	Total de la sous-section I	433.846.692.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERS EN DA
	SOUS-SECTION II SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Traitements d'activités	959.690.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	3.687.920.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	233,500,000
	Total de la 1ère partie	4.881.110.000
	2ème Partie	
22 11	Personnel – Pensions et allocations	422.000
32-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rentes d'accidents du travail	433.000
32-12	Services déconcentrés de l'Etat — Pensions de service et pour dommages corporels	820.000
	Total de la 2ème partie	1.253.000
	3ème Partie	1.233.000
	Personnel — charges sociales	
33-11	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations à caractère familial	25.000.000
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	517.000.000
33-14	Services déconcentrés de l'Etat — Contribution aux œuvres sociales	59.180.000
33 11	Total de la 3ème partie	601.180.000
	_	001.180.000
	4ème Partie	
24 11	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de l'Etat — Remboursement de frais	23.800.000
34-12	Services déconcentrés de l'Etat — Matériel et mobilier	4.520.000
34-13	Services déconcentrés de l'Etat — Fournitures	7.560.000
34-14	Services déconcentrés de l'Etat — Charges annexes	28.349.000
34-15	Services déconcentrés de l'Etat — Habillement	1.600.000
34-91	Services déconcentrés de l'Etat — Parc automobile	8.840.000
34-93	Services déconcentrés de l'Etat — Loyers	1.024.000
34-98	Services déconcentrés de l'Etat — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	580.000
	Total de la 4ème partie	76.273.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de l'Etat — Entretien des immeubles	15.500.000
	Total de la 5ème partie	15.500.000
	Total du titre III	5.575.316.000
	Total de la sous-section II	5.575.316.000
	Total de la section I	439.422.008.000
	Total des crédits ouverts au ministre de la santé	439.422.008.000

Décret exécutif n° 22-30 du 29 Journada El Oula 1443 correspondant au 3 janvier 2022 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2022, au ministre du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 112-5° et 141 (alinéa 2);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 21-16 du 25 Journada El Oula 1443 correspondant au 30 décembre 2021 portant loi de finances pour 2022;

Vu le décret présidentiel n° 21-275 du 19 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 30 juin 2021 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le décret présidentiel n° 21-281 du 26 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 7 juillet 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement;

#### Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de cent soixante-seize milliards cent vingt-huit millions trois cent quatre-vingt-dix-sept mille dinars (176.128.397.000 DA), ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2022, au ministre du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 29 Journada El Oula 1443 correspondant au 3 janvier 2022.

Aïmene BENABDERRAHMANE.

#### TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2022, au ministre du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	ADMINISTRATION CENTRALE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités	130.000.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	142.000.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	27.000.000
	Total de la 1ère partie	299.000.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	520.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	850.000
	Total de la 2ème partie	1.370.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	1.300.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	100.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	68.000.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	7.208.000
	Total de la 3ème partie	76.608.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	21.000.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	3.032.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	5.840.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	15.208.000
34-05	Administration centrale — Habillement	225.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	1.500.000
34-92	Administration centrale — Loyers	1.831.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	48.646.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	6.000.000
	Total de la 5ème partie	6.000.000
		0.000.000
	6ème Partie	
36-01	Subventions de fonctionnement	100 000 000
30-01	Subvention à l'école supérieure de la sécurité sociale	100.000.000
	Total de la 6ème partie	100.000.000
	7ème Partie	
27.01	Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires	2.000.000
37-05	Administration centrale — Frais de documentation technique et d'impression	800.000
37-14	Quote-part algérienne dans le cadre du projet « adéquation, formation,	000.000
	emploi, qualification (AFEQ) » au titre de la convention conclue avec l'Union	0.505.005
	européenne	8.305.000
	Total de la 7ème partie  Total du titre III	11.105.000
	Total du titre III	542.729.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie Action éducative et culturelle	
43-31	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	6.000.000
	Total de la 3ème partie	6.000.000
	4ème Partie	
44.04	Action économique — Encouragements et interventions	<b>*</b> 000 000 000
44-01	Administration centrale — Contribution à l'agence nationale de l'emploi  Dispositif d'aide à l'insertion professionnelle (DAIP)	5.900.000.000
44-09		48.179.000.000
	Total de la 4ème partie	54.079.000.000
	6ème Partie	
46-03	Action sociale — Assistance et solidarité	
46-03	Administration centrale — Encouragements aux associations à caractère syndical	26.000.000
46-08	Complément différentiel servi aux petites pensions	22.804.600.000
46-12	Administration centrale — Indemnité complémentaire mensuelle (ICPRI) au profit des titulaires de pensions d'invalidité	620.000.000
46-13	Administration centrale — Indemnité complémentaire mensuelle (ICAR) au profit des titulaires d'allocations de retraite	3.482.200.000
46-14	Administration centrale — Indemnité complémentaire de pensions et rentes (ICPR)	3.914.000
46-15	Administration centrale — Majoration exceptionnelle de 5 % des pensions et allocations de retraite du régime des salariés et non-salariés	1.230.635.000
46-16	Administration centrale — Revalorisation exceptionnelle des pensions et allocations de retraite du régime des salariés et non-salariés	90.000.000.000
46-17	Complément différentiel servi aux pensions d'invalidité	89.134.000
	Total de la 6ème partie	118.256.483.000
	Total du titre IV	172.341.483.000
	Total de la sous-section I	172.884.212.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'EMPLOI	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-21	Services déconcentrés de l'emploi — Traitements d'activités	450.000.000
31-22	Services déconcentrés de l'emploi — Indemnités et allocations diverses	440.000.000
31-23	Services déconcentrés de l'emploi — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	90.000.000
	Total de la 1ère partie	980.000.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-22	Services déconcentrés de l'emploi — Pensions de service et pour dommages	
	corporels	450.000
	Total de la 2ème partie	450.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-21	Services déconcentrés de l'emploi — Prestations à caractère familial	13.000.000
33-23	Services déconcentrés de l'emploi — Sécurité sociale	222.500.000
33-24	Services déconcentrés de l'emploi — Contribution aux œuvres sociales	27.300.000
	Total de la 3ème partie	262.800.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-21	Services déconcentrés de l'emploi — Remboursement de frais	15.000.000
34-22	Services déconcentrés de l'emploi — Matériel et mobilier	5.000.000
34-23	Services déconcentrés de l'emploi — Fournitures	18.500.000
34-24	Services déconcentrés de l'emploi — Charges annexes	40.000.000
34-25	Services déconcentrés de l'emploi — Habillement	600.000
34-91	Services déconcentrés de l'emploi — Parc automobile	3.800.000
34-94	Services déconcentrés de l'emploi — Loyers	1.800.000
34-99	Services déconcentrés de l'emploi — Frais judiciaires — Frais d'expertise —	
	Indemnités dues par l'Etat	90.000
	Total de la 4ème partie	84.790.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-21	Services déconcentrés de l'emploi — Entretien des immeubles	15.000.000
	Total de la 5ème partie	15.000.000
	Total du titre III	1.343.040.000
	Total de la sous-section II	1.343.040.000
	Total de la section I	174.227.252.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVER EN DA
	SECTION II	
	INSPECTION GENERALE DU TRAVAIL	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-21	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Traitements d'activités	25.000.000
31-22	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Indemnités et allocations diverses	26.000.000
31-23	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations	
	de sécurité sociale	1.970.000
		52.970.000
	3ème Partie	
33-21	Personnel — Charges sociales  Administration centrale de l'inspection générale du travail — Prestations à	
33-21	caractère familial	260.000
33-22	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Prestations facultatives	35.000
33-23	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Sécurité sociale	12.750.000
33-24	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Contribution aux œuvres sociales	1.260.000
	Total de la 3ème partie	14.305.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-21	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Remboursement de frais	5.356.000
34-22	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Matériel et mobilier	152.000
34-23	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Fournitures	760,000
34-24	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Charges annexes	25.000.000
34-25	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Habillement	50.000
34-91	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Parc automobile	1.028.000
34-98	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	16.000
	Total de la 4ème partie	32.362.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-21	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Entretien des immeubles	140.000
	Total de la 5ème partie	140.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-21	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Conférences et séminaires	800.000
	Total de la 7ème partie	800.000
	Total du titre III	100.577.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-33	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Bourses — Indemnités de stage — Frais de formation	14.952.000
	Total de la 3ème partie	14.952.000
	Total du titre IV	14.952.000
	Total de la sous-section I	115.529.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Traitements d'activités	558.000.000
31-12	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Indemnités et allocations diverses	608.400.000
31-13	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations	
	de sécurité sociale	214.000.000
	Total de la 1ère partie	1.380.400.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Rentes d'accidents du travail	50.000
32-12	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Pensions de service et pour dommages corporels	1.950.000
	Total de la 2ème partie	2.000.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Prestations à caractère familial	20.000.000
33-12	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Prestations facultatives	1.400.000
33-13	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Sécurité sociale	291.600.000
33-14	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Contribution aux œuvres sociales	38.000.000
	Total de la 3ème partie	351.000.000
	4ème Partie  Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Remboursement de frais	6.850.000
34-12	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Matériel et mobilier	2.780.000
34-13	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Fournitures	7.820.000
34-14	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Charges annexes	14.919.000
34-15	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Habillement	1.387.000
34-80	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Parc automobile	10.400.000
34-81	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Loyers	3.470.000
34-82	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	90.000
	Total de la 4ème partie	47.716.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Entretien des	
33-11	immeubles	4.500.000
	Total de la 5ème partie	4.500.000
	Total du titre III	1.785.616.000
	Total de la sous-section II	1.785.616.000
	Total de la section II	1.901.145.000
	Total des crédits ouverts au ministre du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale	176.128.397.000

Décret exécutif n° 22-31 du 29 Journada El Oula 1443 correspondant au 3 janvier 2022 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2022, à la ministre des relations avec le Parlement.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 112-5° et 141 (alinéa 2);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 21-16 du 25 Journada El Oula 1443 correspondant au 30 décembre 2021 portant loi de finances pour 2022 ;

Vu le décret présidentiel n° 21-275 du 19 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 30 juin 2021 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le décret présidentiel n° 21-281 du 26 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 7 juillet 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement;

#### Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de deux cent trente-trois millions quatre cent cinquante-trois mille dinars (233.453.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2022, à la ministre des relations avec le Parlement, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et la ministre des relations avec le Parlement, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 29 Journada El Oula 1443 correspondant au 3 janvier 2022.

Aïmene BENABDERRAHMANE.

#### TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2022, à la ministre des relations avec le Parlement

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités	63.500.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	80.500.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	15.090.000
	Total de la 1ère partie	159.090.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	834.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	10.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	34.430.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	4.000.000
	Total de la 3ème partie	39.274.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	3.800.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	5.216.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	3.360.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	4.463.000
34-05	Administration centrale — Habillement	163.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	3.600.000
34-92	Administration centrale — Loyers	977.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	21.589.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	4.500.000
	Total de la 5ème partie	4.500.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Organisation de conférences et séminaires	7.000.000
	Total de la 7ème partie	7.000.000
	Total du titre III	231.453.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
40.04	Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Complément de bourses — Indemnités de stage — Frais de formation	2.000.000
	Total de la 3ème partie	2.000.000
	Total du titre IV	2.000.000
	Total de la sous-section I	233.453.000
	Total de la section I	233.453.000
	Total des crédits ouverts à la ministre des relations avec le Parlement	233.453.000

Décret exécutif n° 22-32 du 29 Journada El Oula 1443 correspondant au 3 janvier 2022 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2022, à la ministre de l'environnement.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 112-5° et 141 (alinéa 2);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 21-16 du 25 Journada El Oula 1443 correspondant au 30 décembre 2021 portant loi de finances pour 2022 ;

Vu le décret présidentiel n° 21-275 du 19 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 30 juin 2021 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le décret présidentiel n° 21-281 du 26 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 7 juillet 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement;

#### Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de deux milliards sept cent cinquante-deux millions cent quarante-neuf mille dinars (2.752.149.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2022, à la ministre de l'environnement, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et la ministre de l'environnement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 29 Journada El Oula 1443 correspondant au 3 janvier 2022.

Aïmene BENABDERRAHMANE.

#### TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2022, à la ministre de l'environnement

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités	155.000.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	165.000.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité	
	sociale	25.000.000
	Total de la 1ère partie	345.000.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	112.000
	Total de la 2ème partie	112.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	2.000.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	15.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	80.000.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	9.000.000
	Total de la 3ème partie	91.015.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	15.300.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	1.440.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	2.800.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	20.000.000
34-05	Administration centrale — Habillement	200.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	1.850.000
34-92	Administration centrale — Loyers	800.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	15.000
	Total de la 4ème partie	42.405.000
	5ème Partie Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles et leurs installations techniques	6.000.000
	Total de la 5ème partie	6.000.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-01	Subvention au centre national de développement des ressources biologiques	74.000.000
36-02	Subvention au commissariat national du littoral	73.000.000
36-03	Subvention à l'agence nationale des changements climatiques	25.500.000
	Total de la 6ème partie	172.500.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-03	Administration centrale — Conférences et séminaires	2.000.000
37-04	Administration centrale — Dépenses relatives à la sensibilisation, la vulgarisation et la formation liées à l'environnement et au développement durable	50.000.000
	Total de la 7ème partie	52.000.000
	Total du titre III	709.032.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	7.600.000
	Total de la 3ème partie	7.600.000
	4ème Partie	
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-01	Administration centrale — Contribution à l'agence nationale des déchets	
	(AND)	4.800.000
44-03	Administration centrale — Contribution à l'observatoire national de l'environnement et du développement durable (ONEDD)	8.640.000
44-07	Administration centrale — Contribution au conservatoire national des formations à l'environnement (CNFE)	48.000.000
44-08	Administration centrale — Contribution au centre national des technologies de production plus propres (CNTPP)	8.640.000
	Total de la 4ème partie	70.080.000
	Total du titre IV	77.680.000
	Total de la sous-section I	786.712.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ENVIRONNEMENT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Services déconcentrés de l'environnement — Traitements d'activités	661.500.000
31-12	Services déconcentrés de l'environnement — Indemnités et allocations diverses	702.200.000
31-13	Services déconcentrés de l'environnement — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité	
	sociale	149.758.000
	Total de la 1ère partie	1.513.458.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés de l'environnement — Prestations à caractère familial	13.000.000
33-12	Services déconcentrés de l'environnement — Prestations facultatives	66.000
33-13	Services déconcentrés de l'environnement — Sécurité sociale	340.925.000
33-14	Services déconcentrés de l'environnement — Contribution aux œuvres sociales	26.000.000
	Total de la 3ème partie	379.991.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de l'environnement — Remboursement de frais	19.515.000
34-12	Services déconcentrés de l'environnement — Matériel et mobilier	6.420.000
34-13	Services déconcentrés de l'environnement — Fournitures	12.940.000
34-14	Services déconcentrés de l'environnement — Charges annexes	20.300.000
34-15	Services déconcentrés de l'environnement — Habillement	850.000
34-91	Services déconcentrés de l'environnement — Parc automobile	2.280.000
34-93	Services déconcentrés de l'environnement — Loyers	1.600.000
34-98	Services déconcentrés de l'environnement — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	8.000
	Total de la 4ème partie	63.913.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de l'environnement — Entretien des immeubles et leurs	
JJ-11	installations techniques	4.750.000
	Total de la 5ème partie	4.750.000
	72 v. a. Doutie	
	7ème Partie	
27.12	Dépenses diverses	
37-13	Services déconcentrés de l'environnement — Conférences et séminaires	1.900.000
	Total de la 7ème partie	1.900.000
	Total du titre III.	1.964.012.000
		1.704.012.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-11	Services déconcentrés de l'environnement — Frais de formation	1.425.000
	Total de la 3ème partie	1.425.000
	Total du titre IV	1.425.000
	Total de la sous-section II	1.965.437.000
	Total de la section I	2.752.149.000
	Total des crédits ouverts à la ministre de l'environnement	2.752.149.000

Décret exécutif n° 22-33 du 29 Journada El Oula 1443 correspondant au 3 janvier 2022 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2022, au ministre de la pêche et des productions halieutiques.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 112-5° et 141 (alinéa 2);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 21-16 du 25 Journada El Oula 1443 correspondant au 30 décembre 2021 portant loi de finances pour 2022 ;

Vu le décret présidentiel n° 21-275 du 19 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 30 juin 2021 portant nomination du Premier ministre :

Vu le décret présidentiel n° 21-281 du 26 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 7 juillet 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement;

#### Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de deux milliards sept cent quarante-neuf millions deux cent dix mille dinars (2.749.210.000 DA), ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2022, au ministre de la pêche et des productions halieutiques, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de la pêche et des productions halieutiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 29 Journada El Oula 1443 correspondant au 3 janvier 2022.

Aïmene BENABDERRAHMANE.

#### TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2022, au ministre de la pêche et des productions halieutiques

31-02 Adı 31-03 Adı	SECTION I SECTION UNIQUE SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX TITRE III MOYENS DES SERVICES 1ère Partie	
31-02 Adı 31-03 Adı	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX TITRE III MOYENS DES SERVICES	
31-02 Adı 31-03 Adı	SERVICES CENTRAUX  TITRE III  MOYENS DES SERVICES	
31-02 Adı 31-03 Adı	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
31-02 Adı 31-03 Adı	MOYENS DES SERVICES	
31-02 Adı 31-03 Adı		
31-02 Adı 31-03 Adı	1ère Partie	
31-02 Adı 31-03 Adı		1
31-02 Adı 31-03 Adı	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-03 Adı	ministration centrale — Traitements d'activités	146.616.000
	ministration centrale — Indemnités et allocations diverses	147.951.000
	ministration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	32.245.000
	Total de la 1ère partie	326.812.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01 Adı	ministration centrale — Prestations à caractère familial	1.945.000
33-03 Adı	ministration centrale — Sécurité sociale	73.642.000
33-04 Adı	ministration centrale — Contribution aux œuvres sociales	6.500.000
	Total de la 3ème partie	82.087.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	19.306.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	7.127.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	6.574.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	10.908.000
34-05	Administration centrale — Habillement	158.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	3.730.000
34-92	Administration centrale — Loyers	1.840.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	49.653.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	4.500.000
	Total de la 5ème partie	4.500.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-05	Subventions aux écoles de formation technique de pêche et d'aquaculture	
	(E.F.T.P.A)	177.524.000
36-06	Subvention à l'institut national supérieur de pêche et d'aquaculture	
36-07	(I.N.S.P.A)	105.000.000
30-07	d'Oran	49.168.000
36-08	Subvention à l'institut de technologie des pêches et de l'aquaculture de	77.100.000
	Collo	54.368.000
36-09	Subvention au laboratoire national de contrôle et d'analyse des produits de la pêche et de l'aquaculture et de la salubrité des milieux	45 000 000
	Total de la 6ème partie	45.989.000
		432.049.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires	143.000
57-01	Total de la 7ème partie	
	F	143.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	8.000.000
	Total de la 3ème partie	8.000.000
	4ème Partie	
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-03	Contribution au centre national de recheche et de développement de la pêche et de l'aquaculture (CNRDPA)	640.000.000
44-05	Contribution à la chambre nationale de la pêche et de l'aquaculture	30.000.000
44-24	Administration centrale — Information et vulgarisation	1.000.000
	Total de la 4ème partie	671.000.000
	Total du titre IV	679.000.000
	Total de la sous-section I	1.574.244.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Traitements d'activités	363.816.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	400.602.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	167.971.000
	Total de la 1ère partie	932.389.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rentes d'accidents du travail	10.000
	Total de la 2ème partie	10.000
	3ème Partie Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations à caractère familial	8.408.000
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	177.062.000
33-14	Services déconcentrés de l'Etat — Contribution aux œuvres sociales	18.472.000
	Total de la 3ème partie	203.942.000
	4ème Partie	20013 12.000
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de l'Etat — Remboursement de frais	7.429.000
34-12	Services déconcentrés de l'Etat — Matériel et mobilier	1.760.000
34-13	Services déconcentrés de l'Etat — Fournitures	1.893.000
34-14	Services déconcentrés de l'Etat — Charges annexes	10.811.000
34-15	Services déconcentrés de l'Etat — Habillement	667.000
34-91	Services déconcentrés de l'Etat — Parc automobile	6.537.000
34-93	Services déconcentrés de l'Etat — Loyers	1.300.000
34-98	Services déconcentrés de l'Etat — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	228.000
	Total de la 4ème partie	30.625.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de l'Etat — Entretien des immeubles	8.000.000
	Total de la 5ème partie	8.000.000
	Total du titre III	1.174.966.000
	Total de la sous-section II	1.174.966.000
	Total de la section I	2.749.210.000
	Total des crédits ouverts au ministre de la pêche et des productions halieutiques	2.749.210.000

Décret exécutif n° 22-34 du 29 Journada El Oula 1443 correspondant au 3 janvier 2022 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2022, au ministre de l'industrie pharmaceutique.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 112-5° et 141 (alinéa 2);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 21-16 du 25 Journada El Oula 1443 correspondant au 30 décembre 2021 portant loi de finances pour 2022 ;

Vu le décret présidentiel n° 21-275 du 19 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 30 juin 2021 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le décret présidentiel n° 21-281 du 26 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 7 juillet 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement;

#### Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de cinq-cent vingt-sept millions de dinars (527.000.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2022, au ministre de l'industrie pharmaceutique, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de l'industrie pharmaceutique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 29 Journada El Oula 1443 correspondant au 3 janvier 2022.

Aïmene BENABDERRAHMANE.

#### TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2022, au ministre de l'industrie pharmaceutique

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01 31-02	Administration centrale — Traitements d'activités	77.000.000 120.000.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	6.000.000
	Total de la 1ère partie2ème Partie	203.000.000
32-01	Personnel — Pensions et allocations  Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	10.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	10.000
	Total de la 2ème partie	20.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	1.000.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	50.000.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	10.000
	Total de la 3ème partie	51.010.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	14.400.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	10.450.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	20.000.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	6.000.000
34-05	Administration centrale — Habillement	100.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	5.000.000
34-92	Administration centrale — Loyers	1.000.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	20.000
	Total de la 4ème partie	56.970.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	10.000.000
	Total de la 5ème partie	10.000.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires	
37-01	Total de la 7ème partie	5.000.000
	Total du titre III	5.000.000
		326.000.000
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires —	4 000 000
	Frais de formation	1.000.000
	Total de la 3ème partie	1.000.000
	4ème Partie	
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-01	Administration centrale — Contribution à l'agence nationale des produits pharmaceutiques	200.000.000
	Total de la 4ème partie	200.000.000
	Total du titre IV	201.000.000
	Total de la sous-section I	527.000.000
	Total de la section I	527.000.000
	Total des crédits ouverts au ministre de l'industrie pharmaceutique	527.000.000